

Emmanuel NEVEU

La Chouannerie





2-4

La faux représente leur arme de combat, le coeur, leur emblème. La couleur rouge symbolise le sang qui coulait à cette époque de violence.

Le visage est noirci, volontairement, afin de ne pas être repéré la nuit.

Couverture, d'après un dessin de Monsieur GOLTAIS André, représentant un chouan en tenue d'époque.



l'auteur Monsieur l'abbé E. Neveu

Le manuscrit lui ayant été confié par l'auteur, Monsieur l'Abbé Hodebert en assure la publication.

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous Pays

AVANT - PROPOS

« Je quitte Médréac pour la dernière fois. J'ai classé dans votre chambre mes gribouillages. Je vous les donne. Vous y trouverez des recherches sur la chouannerie à Médréac et dans la contrée. Cela peut intéresser pas mal de gens. Je serais heureux qu'elles soient publiées après ma mort. » Telles furent, au presbytère, les adieux du bon Père Neveu repartant à la maison de repos de Montigné.

Je me devais donc de faire éditer ce travail : infime partie des documents qu'il a laissés. Que d'années passées à la recherche de manuscrits à Rennes, dans de nombreuses communes des arrondissements de Montfort et de Dinan. « Il en a fait des kilomètres, en vélo le Père Neveu » — dit-on encore dans la contrée. Toute sa vie a été consacrée à la recherche historique.

L'illustration de ce volume est l'oeuvre de André Goltais. Je le remercie de sa précieuse collaboration.

Heureux de donner un souvenir du Père Neveu à ceux qui l'on connu, heureux d'apporter une page d'histoire à ceux qui l'aiment, j'espère susciter au coeur des jeunes le goût de la recherche et le respect du passé.

Constant Hodebert.

L'illustration de l'ouvrage a été assurée par l'aimable collaboration de M. André Goltais.

Préface

J'ai bien connu M. l'abbé Neveu. Quand j'arrivais au collège Saint-Vincent, en 1916, M. l'abbé Neveu, après une année passée au Grand Séminaire, avait été envoyé au collège Saint-Vincent pour assurer les surveillances des « moyens ». C'était la guerre ; la mobilisation avait requis de nombreux prêtres et on avait recours à un personnel improvisé pour assurer un certain nombre de fonctions. Bien que non préparé à cette tâche ingrate, M. l'abbé Neveu se révéla de bonne heure, au milieu des galopins que nous étions, un homme d'autorité. Il avait déjà ce visage sévère qui nous en imposait ; et pourtant, quelquefois nous étions tentés de croire, bien qu'aucun signe apparent ne nous permit de le penser, qu'il y avait, derrière cette austérité, une ironie secrète. C'était le début de M. l'abbé Neveu dans la carrière enseignante, où il devait passer toute sa vie : enseignement... enseignement de l'histoire. Voilà qui résume toute sa vie. On a raison de penser que souvent le choix du travail intellectuel auquel on s'arrête est inspiré, sans que l'on en ait trop conscience, par une correspondance mystérieuse, comme si l'objet à atteindre apparaissait à l'homme qui s'engage dans sa carrière comme étant une concordance qui permettra à l'intelligence de s'épanouir et à l'œuvre de bénéficier de cet accord secret. De très bonne heure, M. l'abbé Neveu s'intéresse à l'histoire. Sa solide formation, un esprit critique très acéré qui le rendait rigoureux et parfois redoutable dans l'utilisation des critères scientifiques de l'histoire, firent que très tôt il porta son intérêt et son attention sur l'histoire locale, l'histoire de son pays, l'histoire du pays de Médréac. Cette histoire n'était pas écrite ; il fallait rechercher les archives, en faire la critique, s'employer à les faire revivre sans les déformer ; en un mot, le travail de l'historien. C'est à cela que M. l'abbé Neveu s'est employé d'arrache-pied. Il n'a pas la prétention qui guette toujours un peu le maître ; il a la modestie du chercheur. Il a accumulé des notes dont on n'est pas surpris qu'il n'ait pas poussé jusqu'au bout le soin d'en faire un ouvrage qui aurait éclairé toute une région et une période — et non

des moindres — de notre pays. Il se méfie des grandes généralisations, il aime le document qui lui permet d'atteindre le réel et de retrouver la vie sous le manuscrit. Des mains pieuses ont recueilli cet important travail qui porte, profondément marquée, la trace de celui qui en est l'auteur : précision, rigueur, intérêt porté à l'humain, désir de faire revivre les silhouettes des gens qui, en un temps, ont fréquenté le pays où lui-même a vécu.

« Le linceul des dieux morts », M. l'abbé Neveu eût souri de cette formule grandiloquente qui évoquait une conception périmée de l'histoire ; il veut écrire l'histoire vivante. Ceux qui liront ses notes en comprendront tout le sens ; ils auront vraiment le sentiment de quelqu'un qui fait revivre, devant eux, le passé.

Le sujet abordé comporte les débuts de la Chouannerie en 1793, dans la région de Bécherel, Montauban, Médréac. Puis c'est le drame de la Mabilais avec le traité qui sanctionne l'affaire, et les conséquences qui en découlent. Dans une troisième partie, M. l'abbé Neveu aborde la période troublée qui va de 1796 à 1799. Enfin, c'est la seconde Chouannerie qui se termine par les Cent Jours.

Ainsi qu'on le voit, c'est toute une page d'histoire que M. l'abbé Neveu évoque dans son livre.

En classe d'histoire, à l'école Saint-Vincent, pendant plus de trente ans, il a intéressé ses élèves parce que ses cours étaient justement empreints de ses qualités que l'œuvre ici publiée fait ressortir. Ses élèves n'oublieront pas le sérieux marqué au coin de l'humour avec lequel il présentait telle page de l'histoire du 17^e siècle. En même temps qu'il initiait ses élèves à la science du passé, il éveillait leur jugement à la lumière des vérités chrétiennes. Beaucoup se souviennent encore de ses leçons sur le Jansénisme ou sur les « Camisards » ; les faits religieux vécus trouvaient dans son enseignement une juste et saine interprétation.

Les paroles s'envolent... On dit que de l'enseignement d'un maître il ne reste rien. Le livre publié, en même temps qu'il évoque une page émouvante du pays de Médréac, fait revivre la silhouette si caractéristique de M. l'abbé Neveu.

E. BONNELIERE.

LA CHOUANNERIE DANS LA RÉGION DE MÉDRÉAC

Cet essai d'histoire régionale n'a pas la prétention, sauf peut-être pour la paroisse de Médréac, d'être une œuvre complète et définitive. Il a été fait d'après des documents la plupart inédits trouvés aux archives départementales ou communales favorables aux révolutionnaires, et sur des mémoires d'acteurs du drame favorables aux chouans. Nous essaierons de démêler la vérité.

CHAPITRE I

Débuts de la Chouannerie en 1793

1. — Les causes de la Chouannerie.

La Chouannerie a d'abord eu des causes religieuses sur lesquelles se sont greffées des causes politiques.

C'est une explosion du sentiment religieux exaspéré par des mesures vexatoires et persécutrices, explosion d'autant plus formidable que ce sentiment était plus fort et plus vivace chez les chrétiennes populations de la campagne.

En mars 1793, à l'époque du premier soulèvement sérieux et à peu près général, les entraves apportées au libre exercice des cultes ne se comptent plus. Parmi les prêtres fidèles à la religion catholique le plus grand nombre est en exil : c'est le cas de Charles Fleury recteur de Landujan et de son vicaire Joachim Fleury, d'Eustache Pichon recteur de la Chapelle-du-Loû, de Mathurin Aubry vicaire de Médréac, de Joachim Guillard vicaire de Saint-Pern, de Julien Phénice recteur de Plouasne, de Guillaume Berges recteur de Guitté et Pierre Davoyne son vicaire, de Louis Ricordel recteur de Quédillac ; quelques uns sont en prison, comme Anselme Fornier recteur de Montauban et Louis André Delaunay recteur de Médréac ; d'autres se cachent et remplissent au péril de leur vie un ministère restreint et difficile, tels Jean Lebreton et Mathurin Eon vicaires de Montauban, Pescheloche vicaire de Quédillac, Jean Robert recteur de la Chapelle-Blanche, Pierre Briand vicaire de Plouasne, Thomas Desbois recteur de Saint-Pern et son vicaire Jean Tostivint, Pierre Tiengou et son confrère Jean Crespel chapelains à Médréac et assurant le service religieux en l'absence du recteur et du vicaire.

Seuls les prêtres jureurs ou intrus administrent les sacrements au grand jour et avec la protection des autorités, car ils sont méprisés et détestés ; c'est le cas de Barthélémy Champion et de son vicaire Jean Pitois à Montauban, de Bodin au Boisgervilly, de Sébastien Louvel à La Chapelle-du-Loû. La détresse religieuse était donc grande et ce sera la principale cause du mécontentement et du soulèvement des campagnes. Les chouans de Médréac maltraiteront Bellebon de la Métairie neuve en Guitté parce qu'ils l'accusent d'être un « vendeur de prêtres et de chair chrétienne », et Joseph Denieul d'Irodouer répondra bientôt avec l'ardeur de ses 21 ans qu'il a pris les armes pour « défendre la foi de Jésus-Christ et se battre contre ceux qui lui feraient la guerre ».

Les administrateurs et les militaires placés à portée des populations eurent vite fait de découvrir la cause profonde du mal et le District de Montfort écrivait au département le 29 mai 1795 : « Nous croyons utile d'observer qu'il faut recommander aux chefs (militaires) de ne point porter atteinte à la liberté du culte, d'observer le plus grand respect pour les personnes et les propriétés et maintenir la discipline la plus sévère. Le pays est perdu si les habitants ne se persuadent pas que le crime seul sera inquiété et que l'innocence paisible ne trouvera dans les soldats de la République que des frères, des amis et des défenseurs. »

A la cause religieuse du soulèvement s'ajouta bientôt une cause politique sous l'influence de la noblesse qui, les premiers résultats acquis, prit la tête du mouvement populaire et le dirigea en le faisant servir à la restauration du roi. Les soulèvements se feront encore aux cris de « vivent les bons prêtres ! Rendez-nous nos bons prêtres ! », mais aussi aux cris de : « Vive le Roi ! » et l'armée des mécontents prendra le nom d' « Armée catholique et royale ».

Cependant les revendications resteront toujours secondaires et ne seront jamais un obstacle à la paix aux yeux des paysans, tandis que l'apaisement ne viendra qu'avec

la liberté religieuse, en 1796 avec Hoche et en 1800 avec Bonaparte et la préparation du Concordat. Les Chouans ne sont donc des royalistes que par surcroît ; ce sont avant tout des chrétiens fidèles à leur religion traditionnelle et prêts pour sauver leur foi et celle de leurs enfants, à verser le sang, le leur et celui des autres.

II. — Les émeutes de mars 1793.

Dans la région le sang ne fut versé sérieusement qu'en mars 1793. Nous empruntons à René Kerviler dans sa « Bretagne pendant la Révolution » la description de l'état d'âme du paysan breton à ce moment. « Il était profondément lésé dans ses opinions, dans ses intérêts et dans ses actions. On lui avait promis la liberté de conscience et la liberté de culte et on avait incarcéré puis déporté les seuls prêtres en qui il put avoir confiance ; il en était réduit à pratiquer en secret l'exercice de son culte et à subir des visites domiciliaires pour savoir s'il n'en cachait pas quelques ministres. On lui avait dit qu'il ne paierait plus ni dîme, ni Fouages, ni devoirs ; c'était vrai, mais on avait remplacé cela par l'impôt foncier et la cote mobilière qui ne lui plaisaient pas davantage. On lui prenait le tiers de son temps pour des assemblées électorales primaires auxquelles il était forcé d'assister sous peine d'être accusé d'incivisme et de subir toutes sortes de vexations. Plus de numéraire, il ne recevait que du papier dont il ne pouvait contrôler la teneur ni l'exactitude ; il ne pouvait plus vendre ses produits et toutes les transactions étaient arrêtées ; on réquisitionnait ses chevaux, ses charrettes, et ses armes. Quand on en vint à réquisitionner ses enfants pour le service militaire il sentit que la mesure était comble ; il se rappela ce qu'on lui avait enseigné de la « Déclaration des droits de l'homme » et de la Constitution, à savoir que la résistance à l'oppression est le plus saint des devoirs, et se déclarant opprimé, il se révolta ».

Les insurrections de mars 1793 eurent en effet pour occasion la levée de 300 000 hommes décrétée par la Convention le 24 février. Le contingent de chaque commune était fixé d'après le chiffre de sa population, et l'on pensait que

la levée s'en ferait par inscription volontaire. Cependant il était dit qu' « au cas où l'inscription volontaire ne produirait pas le nombre d'hommes fixé pour chaque commune, les citoyens seraient tenus de le compléter sans désespérer parmi les garçons et veufs sans enfants depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à quarante ans accomplis, « et cela de la manière jugée la plus convenable.

Cette levée de 300 000 soldats occasionna la guerre de Vendée et provoqua dans notre région une grosse émotion qui se traduisit par le premier sang versé dans des luttes fratricides. Le contingent du canton actuel de Montauban (Boisgervilly faisait alors partie du canton d'Iffendic et Landujan de celui de Bécherel) avait été fixé par le district de Montfort à 76 hommes : 27 pour Montauban, 26 pour Médréac, 9 pour le Boisgervilly, 6 pour Landujan, 4 pour La Chapelle-du-Loû, 2 pour Saint-Uniac, et 1 pour Le Loû-du-Lac et pour Saint-Mervon.

« Le rassemblement des volontaires pour servir au recrutement » devait se faire d'abord dans chaque chef-lieu de canton et était fixé au lundi 18 mars à Montauban et Buférand avait été nommé par le District pour surveiller les opérations. En conséquence, le dimanche 17, les volontaires de Montauban furent convoqués pour le lendemain ; comme il n'y avait pas de volontaires, cette réunion avait en réalité pour but d'arrêter le moyen de procéder au recrutement. Cependant, dans la soirée des nouvelles inquiétantes parviennent aux oreilles de la municipalité : un coup de main se prépare contre Montauban. Aussi décide-t-on de « suspendre les opérations relatives au recrutement » et le fait-on connaître le lendemain 18 mars « au son du tambour et par affiches ».

Il est trop tard ! Plusieurs jeunes gens des paroisses voisines où le recrutement doit se faire plus tard, se sont réunis à ceux de Montauban et remplissent dès le matin les rues de la petite ville. Pour maintenir l'ordre et se défendre, les autorités montalbanaises n'ont que la garde nationale, une brigade de gendarmerie et quelques soldats de passage qu'un billet de logement a amenés, tout au plus une vingtaine d'hommes. Mieux vaut procéder par la douceur et

le maire Géry, le juge de paix Marc Tiengou, et deux notables, Le Sénéchal et son fils, jouissant de la confiance et de l'estime de la population essayent de calmer les mécontents par de bonnes paroles et les conjurent de rentrer chez eux.

Peine perdue : les esprits sont trop échauffés. On veut la tête de Champion, curé intrus, qui réussit à se cacher et conserve ainsi la vie, mais sa maison et sa cave reçoivent des visites nombreuses et intéressées. On veut aussi celle de Maurice Desbois qui a sans doute le tort d'être percepteur et d'avoir acheté quelques biens nationaux. La troupe s'est barricadée dans sa maison qu'assiège aussitôt la foule des révoltés. La porte très violemment secouée va céder et c'est alors qu'après des sommations précipitées la troupe fait usage de ses armes et « la sédition finit par la mort de sept à huit » des séditeux.

Il y en avait moins, mais il y en avait trop, car le sang coulait et l'irréparable était consommé. C'étaient Jean Charpentier, 21 ans, domestique chez Joseph Bréal à Pasquette, Jean Treptel meunier à Chaillou, Guillaume Lhostellier, boucher demeurant à Tréguenot, Mathurin Bizette et Guy Raymond 29 ans, domestique à la Normandais, paroisse du Loû-du-Lac.

Instantanément l'attroupement s'est dispersé et un calme effrayant, angoissant succède à l'orage. Eperdue la municipalité expédie lettres sur lettres pour demander des renforts craignant un retour des émeutiers. A midi, un exprès part pour Montfort porteur de cette lettre : « A notre secours ! Citoyens, le sang coule dans nos rues ; elles sont hérissées des morts de nos ennemis qui se retirent dans les campagnes pour chercher du secours. Ainsi à nous 50 hommes et nous sommes sauvés ! » Dans la soirée, Champion, curé intrus et notable, s'adresse directement à Chevigné commandant à Rennes pour lui dire la position des patriotes et lui demander du secours.

La situation était certes sérieuse, mais pas aussi critique que voulait bien le dire la municipalité, car la nuit fut calme et aussi la journée du lendemain. Le renfort de 290

hommes, formé en grande partie de gardes nationaux de Saint-Aubin-du-Cormier, que Cheigné fit diriger sur Montauban le matin du 19 mars sous le commandement de O'Neil n'eut qu'à attendre les événements. Il n'attendit d'ailleurs pas longtemps car le lendemain 20 mars les habitants de Médréac et de Quédillac, alertés et travaillés par des émissaires de Montauban se réunissaient au son du tocsin et tentaient un coup de main sur le chef-lieu.

Le rassemblement de Quédillac, grossi de quelques habitants de La Chapelle-Blanche ne dépassa pas le château de La Heuzelais où il fut dispersé par des gardes nationaux venus des Côtes-du-Nord. L'attroupement de Médréac fut un peu plus sérieux et se porta, sous la conduite du maire Gabriel Sévin, aux abords de Montauban et tirailla sur la garnison jusqu'à ce que la nuit vint couvrir sa retraite.

Ces échecs répétés et la présence à Montauban de forces de police imposantes rétablirent le calme dans les paroisses environnantes où « la consternation et le repentir » firent place à l'effervescence des jours précédents. Aussi bien le 12 avril, les 50 volontaires de Pontorson et d'Avranches, qui avaient le 24 mars remplacé les gardes nationaux de Saint-Aubin-du-Cormier, furent-ils rappelés et Montauban laissé à ses seules forces, malgré les cris des patriotes apeurés qui ne voyaient partout que des bandits respirant la vengeance et prêts à les égorger.

Les patriotes de Bécherel eurent aussi leurs heures d'angoisse les 21 et 22 mars, lorsqu'une colonne de plus de 2 000 personnes, dit-on se porta sur eux des paroisses voisines. Le plus malmené fut certes Julien Tiengou des Roueries. Ce Julien Tiengou, né en 1760 au manoir des Roueries en Médréac, faisait à Bécherel un commerce varié et florissant. Sans approuver toutes les mesures de la Révolution, il avait adopté les idées nouvelles, accepté le commandement de la Garde Nationale de Bécherel avec le grade de colonel et trouvé surtout le moyen de s'enrichir en achetant de nombreux biens nationaux. La richesse et les idées avancées de ce bourgeois le rendaient doublement odieux aux paysans et lui valurent leur visite.

Le 21 mars, les mécontents se contentèrent de faire beaucoup de bruit et de boire copieusement ; ils revinrent dans la matinée du 22 animés d'intentions moins pacifiques. Julien Tiengou se sachant visé déguerpit à temps et courut à Rennes avec quelques patriotes chercher du secours. Bien lui en prit car les émeutiers le réclamaient pour lui « faire passer le goût du pain » et lui arracher « le cœur et le foie pour en faire un ragoût ». Faute de mieux ils décrochèrent son portrait qu'ils lacérèrent et mirent complètement à sac sa maison et ses magasins. Quelques semaines plus tard les dégâts seront évalués à la somme rondelette de 230 000 livres.

Tiengou occupait un personnel de 30 à 40 employés. Nous n'en parlerions pas, si la conduite de l'un d'eux ne nous fournissait un assez bel exemple de conscience professionnelle. Il s'agit de Jean Gabillard, né à Querrier en Médréac et futur chef des Chouans du pays.

A l'arrivée des émeutiers, Gabillard fit d'abord comme les autres employés et s'enfuit. Mais les mécontents se transformant en voleurs et pillant les biens de son maître, il revint au bout d'un quart d'heure, leur reprocha leur mauvaise action et fut assez heureux pour récupérer une partie des biens volés : tabac, souliers, montres, etc. Ce qui ne l'empêcha pas d'être pillé lui-même, et de constater la disparition de ses économies et de son linge. N'est-il pas piquant de constater qu'il fut un dompteur d'hommes avant d'en être le conducteur et qu'il fut d'abord la victime de ceux qu'il conduira bientôt au combat ? Il est vrai que Gabillard, ce dont il s'enorgueillira plus tard, sera toujours un loyal soldat et jamais un voleur.

Durant toute cette affaire, pour emprunter les expressions de Roussan, commissaire du district, « les habitants de Bécherel furent insoucians, refusèrent de prendre les armes et virent de sang-froid piller et ravager les maisons d'un petit nombre de bons citoyens, tandis que des capitaines de la garde nationale, et en sabots, fumaient la pipe et tiraient le lazzi aux brigands ». Le calme ne fut rétabli que le lendemain par des Gardes nationaux de Dinan ren-

forcés de quelques uns d'Evran. Ces soldats rencontrèrent un parti de rebelles à la Baussaine et le dispersèrent après une fusillade meurtrière. Le même jour, un détachement de troupes envoyé de Rennes à Saint-Malo passait par Bécherel et contribuait à intimider les paysans. Quelques jours plus tard un cantonnement de 70 hommes de la Garde nationale de Piré, dont 20 à cheval, sera établi à demeure et maintiendra le calme.

Ces journées de mars 1793 eurent leur épilogue en justice. La Convention, instruite des révoltes auxquelles donnait lieu l'application de la loi sur le recrutement, lança le 19 mars un décret mettant « hors-la-loi » commune ceux qui s'y trouvaient impliqués et instituant pour eux une procédure et une pénalité extraordinaires : peine de mort contre ceux qui seraient pris les armes à la main, peine de mort contre ceux qui, sans avoir pris part effectivement aux attroupements, les auraient provoqués ou maintenus, pardon ou oubli pour ceux qui n'ayant pas participé à la révolte, déposeraient leurs armes dans les 24 heures ! Il était difficile d'être plus sévère et plus maladroît !

Le département n'avait pas attendu la réception de ce décret pour ordonner des mesures rigoureuses. Il écrivait au district le 21 mars : « Il serait important, citoyens, que vous profitassiez de l'instant où votre force armée se trouve aidée par la nôtre pour faire arrêter et faire conduire à Rennes ceux dont le séjour sur votre territoire vous paraît compromettre la paix publique. » Au reçu du décret du 19 mars, le département insiste et enjoint aux autorités locales d'agir énergiquement. Celles-ci ne demanderaient pas mieux, mais le moyen d'arrêter ceux qui n'ont pas été saisis dans le feu du combat ? Leur « courage est à la hauteur des dangers » mais il leur faudrait des forces imposantes ; tel est le sens des lettres adressées le 2 avril par la municipalité de Montauban au district, et par le district au département !

Un des chefs auquel on songeait sans contredit était Gabriel Sévin, maire de Médréac. Le 4 avril, Roussan, nommé commissaire par le district, est envoyé à Bécherel pour

faire exécuter la loi du 24 février sur le recrutement et le décret du 19 mars sur la répression dans le canton de Bécherel et les paroisses de Médréac et Romillé. Il vient à Médréac le 8 avril à la tête d'un détachement de 50 hommes et arrête Gabriel Sévin qui n'a pas pu ou voulu fuir. Un peu partout ont lieu d'autres arrestations.

Les patriotes respirent, mais ils veulent une vengeance complète : voir expirer sous leurs yeux presque dans leurs mains ceux qui les ont fait trembler. C'est ainsi que s'explique la supplique envoyée au département le 14 avril par François-Marc Tiengou, commissaire près le tribunal de Montfort : « La loi du 7 de ce mois vous donne une fonction importante à remplir. Elle ordonne que sur votre réquisition les tribunaux criminels seront tenus de se transporter dans les chefs-lieux de district pour y juger conformément à la loi du 19 mars les prévenus d'avoir pris part aux révoltes contre-révolutionnaires à l'époque du recrutement. Le seul moyen d'inspirer dans notre district une terreur salutaire est de requérir qu'on y fasse quelques exécutions exemplaires. Je crois, avec le plus grand nombre des bons citoyens que de pareilles expéditions auraient plus d'effet et en imposeraient plus que la force armée répandue à frais énormes dans nos districts. Un seul coup porté par le glaive de la loi fait plus d'effet que mille coups portés dans la chaleur des combats. La loi semble avoir laissé à votre sagesse et à votre prudence économique de prévoir et de juger, suivant les circonstances, en quel district vous croirez qu'il soit bon de donner l'appareil d'un jugement et d'une exécution sur les lieux. J'ose vous assurer que de pareils exemples sont devenus nécessaires dans notre district qui a souffert plusieurs attaques réitérées en divers endroits. » Et nous osons ajouter que pour les Tiengou c'était une excellente occasion de vider une querelle personnelle avec les Sévin qui les avaient naguère chassés de la juridiction de La Costardais : les patriotes eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de telles rancunes !

Tiengou n'obtint cependant pas gain de cause et les deux procès de Montauban et Bécherel se déroulèrent à Rennes.

Les affaires de Montauban occupèrent le tribunal criminel du 29 avril au 10 mai 1793. 78 accusés comparurent à la barre parmi lesquels nous relevons les noms de Gabriel Sévin, maire de Médréac ; Guy-François Lamour de Caslou, maire de La Chapelle-Blanche, et Guy Chapelle son domestique ; François et Mathurin Renault, Jean Revault, Guillaume Colliaux, Jean Perrigaut, Julien Ferrier, Julien Lotort, Henry Thomasset, Robert Rondel et Mathurin Leciero de Quédillac ; Pierre et Joseph Chevrel, Onen Leduc, Jean Delatouche, Mathurin Marqué, Louis Gontier et Yves Leforestier de Saint-Onen ; Jean Bouvet, Laurent Pidou, Pierre Charpentier, François et Mathurin Mahé, Olivier Lemoine, Jacques Rosselin, Joseph Gérard, Charles Pellois et Jacques Hevin de Montauban ; Grégoire Guillard de Landujan. Parmi les 78 accusés, 60 furent acquittés et remis en liberté, 12 furent maintenus en prison, un vit son jugement renvoyé à plus tard, et 5 furent condamnés à mort : Gabriel Sévin de Médréac, Robert Rondel et Henri Thomasset de Quédillac, Julien Margot de Talensac et Marie Fresnel femme Lhuissier du bourg de Romillé.

Les affaires de Bécherel furent jugées du 27 au 30 juin. Sur les 55 inculpés, dont Pierre Grignard de Médréac, 44 furent acquittés, 8 maintenus en prison, 2 eurent leur jugement renvoyé à plus tard, et un seul fut condamné à mort Geoffroy Frin, comme provocateur, instigateur et chef des attroupements. Et son exécution devait avoir lieu en la ville de Tinténiac. Nous ne savons si elle s'y est passée ; nous croyons plutôt qu'elle a eu lieu à Rennes.

Malgré la répression sanglante des émeutes et ces châtements exemplaires, la levée du contingent resta toujours difficile. Cependant la municipalité de Médréac se réunit le 16 avril et arrêta la liste des recrues du contingent primitif fixé à 26 hommes et non des 7 qu'on y avait ajoutés en punition. Nous possédons le nom de quelques uns de ces jeunes : Jean et Félix Lemoine, E. Colombel, Corvaisier, P. Geffrouais, Jean Clément, Jean Reslou, Geoffroy Collet et Jean Udin. C'était en partie l'œuvre de Roussan qui écrivait de Bécherel au département le 18 avril : « J'ai fait ce qui a dépendu de moi pour maintenir la paix dans

tout le canton de Bécherel et dans les communes de Médréac et Romillé. J'ai pressé le recrutement dans toute cette partie ; il est fini et sous deux jours toutes les communes auront conduit leurs recrues à Montfort. Je ne puis cependant vous dissimuler que je ne suis parvenu à rétablir la paix et à faire exécuter la loi dans tous les environs de Bécherel qu'à l'aide de la garnison du commandant de troupes de ligne que vous y avez établis. »

Roussan prenait ses désirs pour des réalités, car les conscrits ne rejoignirent pas et trois mois plus tard, le 11 juillet 1793 le district demande au département d'envoyer des troupes à Médréac et de les maintenir « jusqu'à ce que les volontaires qui doivent en former le contingent n'aient rejoint, car il est bon d'observer que ce contingent est incomplet de 7 hommes et que 25 restent dans la commune malgré la réquisition faite à la municipalité de les faire rejoindre. »

En août 1793 la Convention décrétait la réquisition en masse des jeunes gens de 18 à 25 ans. Cette mesure n'eut pas plus de succès que la première dans notre région. Les jeunes se cachaient et dans sa séance du 28 juin 1794 le Comité de surveillance de Médréac décidait pour faire rejoindre les réfractaires « de prendre les pères, mères, maîtres, maîtresses, frères et sœurs de ces récalcitrants et de les conduire à la maison d'arrêt ». Les gardes nationaux de la commune devaient exécuter cet arrêté, mais ils n'en avaient ni le moyen ni le triste courage. Ce fut un détachement de la troupe de Montauban qui se chargea de faire une partie de la besogne. Le 16 septembre 1794, il mettait en prison François Ruellan, des Evais, pour son frère Charles, Pierre Morin tonnelier à la Ville-au-Marchand, pour son fils Pierre, Hélène Viel, veuve Dartois de la Ville-Férier, pour son fils René, et François Glénot, charpentier à la Bretonnière pour son fils Guillaume, qui ne voulait pas rejoindre parce « qu'il avait peur d'être fusillé ».

Aux réfractaires qui ont refusé d'endosser l'uniforme s'ajouteront de plus en plus les déserteurs qui l'ont quitté, et ces deux groupes constitueront le noyau solide de l'armée chouanne. Le gouvernement s'avouera vaincu devant cette

résistance à la conscription et en février 1795 donnera des exemptions soi-disant pour les besoins de l'agriculture. Nous avons trouvé 28 jeunes gens de Médréac qui bénéficièrent de cette exemption, sans compter ceux qui ne l'avaient pas demandée.

III. — *L'aventure fédéraliste.*

Le mouvement fédéraliste ne se rattache pas à la chouannerie par ses causes mais par ses résultats.

Deux partis se disputaient le pouvoir à la Convention ; les Girondins, républicains relativement modérés en délicatesse avec la commune de Paris, et les Montagnards, républicains partisans de la manière forte et appuyés sur la Commune avec laquelle ils comptaient faire marcher Paris et par Paris, toute la France. Le 2 juin 1793, à la faveur d'une émeute due à leurs amis de la Commune, les Montagnards décrètent l'arrestation des principaux chefs de la Gironde dont Lanjuinais député de Rennes. L'illégalité était flagrante et la nouvelle connue dans les départements de l'Ouest y causa une grande effervescence entretenue et accrue par les députés proscrits qui avaient réussi à s'y réfugier.

Le 6 juin le conseil général du département se réunit et arrête « la formation d'une force départementale pour se rendre à Paris et y remettre en liberté les membres de la convention qui ont été enlevés à leurs fonctions ». Le 8, le district de Montfort fait sienne la déclaration du département et envoie des commissaires dans les cantons, Tiengou à Montauban et Lemarchand à Bécherel, pour pousser les préparatifs et les enrôlements. On réussit à réunir une troupe « de plusieurs bons citoyens » c'est-à-dire des républicains et Tiengou des Roueries offrit à la nation, moyennant finance bien entendu, « un chariot et cinq chevaux de trait tout enharnachés », même son commis, Jean Gabillard que nous connaissons déjà, s'inscrivit parmi les fédérés.

La réunion des volontaires ou fédérés, devait avoir lieu à Rennes le 11 juin ; elle souffrit quelques retards. Cependant le bataillon fédéral d'Ille-et-Vilaine, dont Gabillard com-

mandait la 3^e Compagnie, se joignit aux fédérés de la Normandie et, sous le commandement de Wimpfen, marcha de Caen sur Paris. Le 13 juillet au matin, les fédérés se faisaient battre piteusement à Pacy-sur-Eure, et leur déroute entraîna la fuite de toutes forces fédéralistes.

La victoire restait donc aux Montagnards et leur donnait raison par là-même ! Pris de peur, le district de Montfort désavoua sa séance du 8 juin le 22 juillet, et invita le département à rappeler la force départementale envoyée à Caen, ce qui était vraiment superflu puisqu'elle revenait sans avoir été rappelée ! Quelques mois plus tard, en janvier 1794, le district fera de plates excuses et demandera pardon à la Montagne. C'est ce même district qui, en juillet 1794 applaudira à la chute de Robespierre et de la Montagne. C'est ce qui permet de penser que la peur fait commettre des bassesses. Nous préférons l'attitude de ceux qui, ne pouvant et ne voulant admettre un gouvernement de violence et d'arbitraire, refusèrent de collaborer avec lui, se cachèrent d'abord puis s'organisèrent et de dressèrent face à lui, luttant pour la vraie liberté dont le nom n'était pas inscrit sur leurs monuments, mais dans les cœurs ! Ce fut en effet le résultat de la lutte contre le fédéralisme et de la mise « hors la loi » de ses chefs, d'accroître le nombre et la force des Chouans et bientôt Gabillard, un chapelet à sa ceinture, remplacera la cocarde tricolore par la cocarde blanche !

IV. — *Contre-coup de la guerre de Vendée.*

Les paysans de la Vendée s'étaient eux aussi soulevés pour les mêmes causes et dans les mêmes circonstances que ceux de notre contrée ; leur soulèvement avait même précédé de quelques jours celui de nos régions. Mais parce que les paroisses de la Vendée surent unir leurs forces, parce qu'elles trouvèrent de bonne heure des chefs capables de les discipliner et de les conduire au feu, le soulèvement devint général et entraîna une véritable guerre, des batailles rangées et non une succession de coups de main confinant au banditisme, comme en Bretagne.

Heureuse au début, parce que la révolution était prise au dépourvu, la guerre tourna bientôt au désavantage des insurgés battus chez eux, les Vendéens résolurent alors de traverser la Loire espérant entraîner à leur suite les départements bretons et s'emparer d'un port qui leur permettrait de communiquer avec les insurgés et de recevoir plus facilement les subsides de l'Angleterre. Le danger était grand pour les patriotes, car les réfractaires, les déserteurs, les hors-la-loi et tous les mécontents de nos régions avaient là une occasion inespérée de reprendre, avec des forces accrues et de grandes chances de succès, le soulèvement qui avait échoué en mars 1793. Les patriotes, incertains de la route que prendraient les envahisseurs, connurent des heures angoissantes et à tout hasard mobilisèrent leurs forces.

Il importait de ne pas laisser derrière soi de foyer d'incendie. Or, Lamour de Lanjégu en Médréac venait de dénoncer à Marc Tiengou, juge de paix à Montauban, un rassemblement de 40 à 50 déserteurs dans les bois de Lipéran, la Haye, Cotterel, la Perchais et Lanjégu à la limite de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord. Le 13 octobre, quatre d'entre eux, dont René Brard et Pierre Coulombel de Caulnes étaient maltraités ainsi que Bellebon de la Métairie neuve, près la Perchais en Guitté.

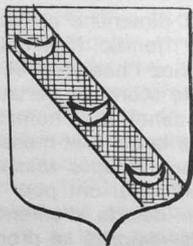
Le district averti prit l'affaire au sérieux, « considérant que les troubles qui ravagent la Vendée et les départements circonvoisins doivent faire craindre de voir cet affreux incendie se communiquer à l'autres portions du territoire français », il arrêta le 17 octobre 1793 de dissiper le rassemblement dénoncé et donnait immédiatement l'ordre aux brigades de gendarmerie et aux gardes nationales de Montfort, Saint-Méen et Montauban de se réunir à Montauban le 19 et de faire une grande battue. Le Département informé approuva pleinement et ordonna même à Bécherel et à Iffendic de joindre leurs gardes nationales aux précédentes.

Une colonne d'une centaine d'hommes, dont une partie de cavalerie, fouilla vainement, le dimanche 20 octobre, les bois suspects ; elle revint à Montauban, trainant avec elle, non pas une chaîne de déserteurs, mais un

pauvre cultivateur de la Perchais, Tariolle qui ne semble pas être au mieux avec son voisin Bellebon. Partis plein d'entrain le matin, nos chasseurs revenaient bredouilles, fatigués et de mauvaise humeur.

Dans la soirée du dimanche arrivent les gardes nationaux de Bécherel et d'Iffendic, légèrement en retard et tout ce monde là couche chez l'habitant. Le lundi, de grand matin, arrive un exprès de Montfort portant injonction de diriger sur Rennes une centaine d'hommes, car décidément les Vendéens ont passé la Loire et menacent le département. L'ordre communiqué aux troupes rassemblées entraîne des protestations véhémentes qui ont pour résultat de « réjouir les aristocrates ». On décide d'entendre à huis clos les vœux des soldats et la majorité se prononce pour le retour dans ses foyers ; seul le détachement de Montfort, à l'exception d'un écopé, opine pour l'affirmative. Roussan, commissaire du district, congédie la troupe en lui donnant des réquisitions pour rejoindre à Montfort le lendemain.

Non pas le lendemain, mais le surlendemain, les gardes nationaux de Montfort, Talensac, Montauban, Bécherel, Saint-Méen, Bédée, Romillé, Iffendic et Saint-Gonlay étaient réunis sur la place du Champ, formant à peu près une compagnie dont il restait à désigner les chefs : Yacinthe Desbois de Montauban est élu capitaine, Roumain de Saint-Méen : lieutenant, Morin le jeune et Alliou de Bédée : sous-lieutenants, Gabillard un des caporaux. Et le départ pour Rennes est fixé au lendemain, 24 octobre à 7 h 30 du matin. Nous ne savons si cette troupe eut à combattre les Vendéens, nous ne le croyons pas, car l'invasion côtoya le département ne l'entourant que dans la région de Dol et de Fougères. Il nous suffit d'avoir assisté à une mobilisation des forces républicaines de notre région à l'occasion du passage des Vendéens. Ce ne sera pas la dernière, car si, avec l'année 1793 et le désastre de Savenay, s'achève la grande guerre de Vendée, commence pour nous la grande chouannerie avec l'année 1794.



Tuffin de la Ronërie

« D'argent à la bande de sable chargée de trois croissants d'argent. »



De Saint-Pern

« D'azur à dix billettes percées d'argent. »

CHAPITRE II

La Grande Chouannerie

La pacification de la Mabilais (20 avril 1795) permet de diviser ce chapitre en deux articles : la chouannerie avant le traité de la Mabilais (1794 - avril 1795), et la chouannerie après le traité de la Mabilais (avril 1795 - juin 1796).

I. — La Chouannerie avant la Mabilais.

Au début de 1794 la grande chouannerie n'est pas encore commencée dans notre région. Certes les réfractaires et le déserteurs, ce premier et principal élément des bandes catholiques et royales n'y manquaient pas, mais ils étaient plus soucieux de passer inaperçus que d'attirer l'attention des pouvoirs publics. Aussi n'y avait-il point de cantonnements stables dans les environs et les campagnes ne voyaient que les commissaires en tournée d'inspection escortés de gendarmes et de gardes nationaux de la commune. Les gardes nationaux ne tenaient pas à rencontrer les bandes réfractaires où ils comptaient des amis ou des parents, et prévenaient ou faisaient prévenir de leur passage et le pays était calme... officiellement et les lois non observées ! Les municipalités étaient paralysées par un double crainte, celle d'encourir le reproche d'incivisme de la part de l'administration en ne pressant pas les exécutions des lois, et celle de mécontenter les populations en exécutant ces mêmes lois. Or les populations étaient plus rapprochées et leurs doléances avaient plus de poids que les lointaines menaces de l'administration centrale.

Cette inertie ou plutôt cette complicité des pouvoirs locaux favorisait les mécontents dont les rassemblements

prenaient de la consistance dans les paroisses qui se trouvaient alors à l'écart des routes et du passage des troupes, comme la Chapelle-Blanche, Médréac, Guitté, Plouane, Landujan, Irodouer, etc. Mais il manquait à ces bandes des chefs, des armes, un lien entre elles. Tout cela leur sera donné par le comte Joseph de Puisaye.

Nous n'avons point à faire l'histoire de cet habile triquant qui réussit à se faire accepter, bien qu'étranger, comme général en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne. Disons seulement qu'avant lui, le marquis de la Rouërie, de la région de Fougères, avait élaboré en 1792, et arrêtés avec d'autres conjurés, un plan de soulèvement général de la Bretagne. La mort de son auteur et l'arrestation des principaux conjurés avaient empêché la réalisation de ce plan au printemps de 1793. Parmi les conjurés qui portèrent leurs têtes sur l'échafaud le 18 juin 1793, se trouvait Michel Pichaud de Limoëlan, propriétaire de Beaumont en Guitté et de La Grande Bouexière et Parvoisin en Médréac. Son fils Joseph Picot de Limoëlan, désigné comme aide de camp du marquis de la Rouërie, se mettra bientôt à la tête des bandes de la région de Médréac et Guitté. Puisaye courut et reprit le plan de la Rouërie, suscita des aides de camp, fournit des armes et de l'argent, établit des lignes de correspondance et, grâce à cette activité débordante, mérita d'être regardé comme l'organisateur et l'âme de la Chouannerie dans l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord.

Au printemps de 1794, Puisaye résolut de joindre ses forces à celles du Morbihan. Parti des environs de Vitré, avec quelques centaines d'hommes, il contourna la ville de Rennes par Cesson et Vern et se dirigea vers Mordelles qui lui ouvrait la route du Morbihan. L'arrivée de troupes républicaines l'oblige à dévier et le 30 avril il est à Chavagne où ses hommes massacrent un citoyen. Ce même jour le district de Rennes mande à celui de Montfort de réunir deux ou trois cents hommes de la garde nationale et de les porter sur la route de Vannes, à hauteur de Cocinade, pour empêcher les brigands de s'emparer du bois de la Musse et d'y cantonner. Montfort, incapable de lever chez lui pareille force, fait appel aux municipalités voisines. Montauban

fournit son contingent composé, entre autres, de Jacques Jan de la Hamelinais, juge de paix, Joseph Robert, garde de la forêt, François Feuvrais, Julien Sindo, Louis Gortais, Joseph Leprêtre sergent, et François Roussan, directeur de la poste aux lettres et chef du détachement. Bartélémy Champion, ex-curé constitutionnel de Montauban, qui vient de rentrer dans le rang par son apostasie, part également. Au départ de Montauban il emprunte l'uniforme du gendarme Jannin, mais à Montfort, se trouvant aussi à l'étroit dans cette livrée du loyal soldat, qu'il l'avait été dans sa soutane, l'échange contre l'habit civil de Jacques Jan. La place d'un prêtre dans une armée est celle d'aumônier. Pouvait-il l'être encore lui qui venait de renier son sacerdoce ? Pauvre prêtre que ne peut absoudre la présence de onze confrères jureurs dans la colonne de Montfort !

Le 2 mai au matin, sous les ordres du citoyen Doré et la surveillance du commissaire Lebreton, la troupe, forte d'environ 200 hommes, éclairée par quelques gendarmes et gardes nationaux à cheval, se transporte sur les hauteurs de Cocinade et ne rencontre pas d'ennemis, ce qui décuple son ardeur ! Un gendarme arrive de Plélan annonçant que les Chouans sont à Baulon où ils ont passé la nuit et qu'ils menacent Plélan : un secours s'impose ! Assez perplexe, Doré, ancien commissaire du roi près le tribunal, promu commandant, expédie Lebreton à Mordelles auprès du chef d'une troupe de ligne sortie de Rennes à la poursuite des chouans. Lebreton rapporte l'ordre d'aller coucher à Maxent entre Baulon et Plélan et d'avertir cette dernière municipalité de joindre le lendemain à 4 heures sa garde nationale à la colonne de Montfort pour attaquer les chouans dans leur cantonnement de Baulon. L'ordre est précis mais la troupe de Doré ne se soucie pas de passer la nuit à quelques portées de fusil des chouans et va coucher à Plélan.

La rencontre eut lieu le lendemain midi au bourg de Beignon. La troupe de Montfort, renforcée de la garde nationale de Plélan, comptait au moins 300 hommes ; Puisaye en avait peut-être sept à huit cents. Nous laissons la plume à Lebreton qui ne semble pas avoir faussé la vérité dans son rapport au département. « Ayant appris que l'ennemi se

portait sur Guer et était à faire cuire du pain au Tertre, le commandant expédia une ordonnance pour avertir le général de la colonne sortie de Rennes qui nous avait donné l'ordre de nous trouver à Maxent que nous pensions qu'il était plus à propos d'aller trouver l'ennemi et lui enlever ses vivres. Le commandant fit battre la générale et nous nous mimés en marche pour le Tertre. Instruits à moitié chemin que les brigands avaient filé à Beignon, nous nous y portâmes à sa (sic) suite et, arrivés à une très petite distance, le commandant fit avancer la cavalerie en avant et donna l'ordre à l'infanterie, sous le commandement du citoyen Chevalier de Plélan, de suivre de près. Arrivés au grand chemin, à deux portées de fusil à peine de Beignon, le citoyen Doré, à la tête de la cavalerie composée de quelques gendarmes et gardes nationales à cheval, ordonna à l'infanterie de s'égailler des deux côtés, ce qu'elle fit.

Alors, l'ennemi se présentant en bataille, le citoyen Doré cria à toute la troupe : allons mes amis, crions maintenant Vive la République et faites feu sur l'ennemi tandis que nous allons fondre dessus ! Il cria plus de dix fois de faire feu ; les hommes des campagnes qui composaient une grande partie de la troupe, ayant eu peur, ont crié de leur côté : « Nous sommes tous morts ! » et ont commencé à fuir. Cette fuite précipitée a entraîné la déroute des deux colonnes nonobstant les invitations du citoyen Doré qui leur criait de toute sa force de se rallier, ce qu'il ne put jamais parvenir à leur faire faire nonobstant la contenance la plus ferme et la plus brave. Désespéré de pouvoir fondre et hacher ces scélérats qui tenaient la contenance la plus ferme et ne voulant pas sacrifier sa petite cavalerie et le petit nombre de braves gens d'infanterie éparpillée et battant en retraite, il ordonna de se replier sur Plélan où, arrivé et voyant qu'il était impossible de garder ce poste, sachant d'ailleurs qu'il n'y avait point derrière de troupe sur qui se retirer, nous arrê tâmes, de rentrer et faire notre rapport ». Finale qui ne manque pas de saveur !

De Pontbriand, dont nous utiliserons assez souvent les Mémoires, raconte que l'affaire fut engagée prématurément parce qu'« un homme bien monté et en uniforme, qu'on a

su depuis être un royaliste, se présenta à la tête de la colonne. « En avant, mes amis », dit-il en arrivant. Les royalistes presque tous ivres-morts gisent dans les rues de Beignon. « Avançons rapidement et c'en est fait d'eux ! » De Pontbriand ajoute que le colonel Doré, « après avoir tiré de fort loin deux coups de pistolet, tourna bride avec son peloton et se sauva au galop jusqu'à Montfort. » Nous préférons pour l'honneur de Doré la version officielle ! C'était la défaite et la débandade. Geoffroy du Bois-Hamon et son fils Pierre, du manoir de la Lande en Montauban, avaient dû marcher comme membres de la garde nationale. Mais, nous dit un de ses descendants, comme Geoffroy « tenait peu à la gloire d'être tué par les chouans, dès le premier coup de fusil qui fut tiré à Beignon, il s'enfuit à toutes jambes vers la forêt de Paimpont qu'il connaissait très bien. Il monta sur un cheval de charbonnier et ne s'arrêta qu'à la Lande, sa demeure. » Tous n'eurent pas le même bonheur. Quarante cinq gardes nationaux, d'après de Pontbriand, dix sept seulement, selon une version officielle, furent tués dans ce combat de Beignon. Parmi les morts se trouvaient Jacques Jan de la Hamelinais et Barthélémy Champion haché de coups de sabre et percé de balles, qui furent le surlendemain enterrés « dans le cimetière de Beignon avec deux autres camarades dans la même fosse. »

La victoire, facile au surplus à Puisaye et à ses chouans, mais leur position était critique. Le général Avril, commandant dans le Morbihan, s'avancait de Ploermel, ce qui avait obligé les chouans à rétrograder de Guer sur Beignon, tandis que la colonne de Rennes, sous les ordres du général Vendling, s'acheminait à petites journées et menaçait de les prendre entre deux feux. Mais « la négligence ou plutôt la mauvaise foi » des généraux entre autres Sabatier et Lacombe, les laissèrent échapper. Cependant les hommes de Puisaye, loin de leur pays, commençaient à murmurer et demandaient à rentrer. Puisaye se jeta par Plélan dans la forêt de Paimpont, se reposa quelques instants sur les landes de la Croix-aux-Blanc en Concoret, traversant Saint-Malon, vint coucher le 4 mai au château de la Chasse en Iffendic. La ville de Montfort « dont les habitants effrayés se préparaient à fuir plutôt qu'à

se défendre » se trouva rassurée par la présence de 500 grenadiers et Puisaye, la laissant sur sa droite, fila le lendemain sur Bédée. Là, raconte de Pontbriand, deux jeunes gens de Bourgbarré, armés seulement de bâtons et restés en arrière de la colonne, furent pris par un nommé Denis, aubergiste, aidé d'un autre habitant et conduits à Montfort où ils furent fusillés par leurs conducteurs eux-mêmes qui « commirent sur leurs cadavres des atrocités qui ne peuvent être égalées que par des cannibales... » ou par celles que les chouans commirent sur les patriotes car nous aurons malheureusement à déplorer des crimes dans les deux camps.

A midi, les chouans sont au château de Perronay en Romillé et s'y reposent quelques instants avant d'aller coucher à Gévezé. Le 6 mai de grand matin, ils arrivèrent à la Mézière où ils abattent l'arbre de la liberté sans causer, semble-t-il plus amples dégâts et se dirige, par Montreuil-le-Gast, vers Saint-Germain-sur-Ille pour y franchir la rivière. Le lendemain matin à 3 heures, ils furent accrochés à Liffré, à l'orée de la forêt de Rennes, par des troupes républicaines et dispersés, après avoir subi des pertes sérieuses. Ainsi finit ce que nous appellerons la folle équipée de Puisaye !

Son passage jeta l'émoi parmi les patriotes. Pendant que les chouans sont à Romillé, la municipalité de Bécherel demande d'urgence de la troupe à Dinan qui lui envoie 150 hommes, tandis que les gardes nationales voisines sont alertées. Alors que les chouans viennent d'être dispersés à Liffré, Montauban les attend de pied ferme le 8 mai pour midi et... ne voit rien venir ; mais à quelques kilomètres de là, une nouvelle menace surgit.

Aux environs de Saint-Méen entre Illifaut, Ménéac et Merdrignac, un rassemblement de mécontents se forme sous les ordres de Boulainvilliers et Durocher, dans l'intention de piller la caisse de Saint-Méen et de se partager les assignats. Le 13 mai, les chouans, au nombre de deux à trois cents arrivent au moulin du Loscouët où ils passent la nuit et la journée du lendemain chez le meunier Alexis Labbé. Dans la soirée ils s'en vont souper au bourg du Loscouët et après d'abondantes libations attaquent Saint-Méen à 2

heures du matin. L'attaque prévue est facilement repoussée par la garde nationale que soutenaient trente grenadiers de Rhône et Loire et les rebelles abandonnent 12 fusils.

Les armes manquaient aux insurgés et pour s'en procurer ils ne se faisaient pas faute de réquisitionner les fusils de leurs compatriotes. Aussi, au début de juin, le district de Rennes écrivit à celui de Montfort de faire réunir tous les hommes armés, soi-disant pour les faire poster sur les points menacés, en réalité pour les désarmer. Considérant que sous son ressort, seules les communes de la Chapelle Thouarault et Bréal, Saint-Thurial et Maxent sont suspectes, tandis que celles de Montfort, Plélan, Paimpont, Saint-Malon, Iffendic, Gaël, Saint-Méen, Montauban, Bécherel, Bédée et Romillé « se sont toujours opposées avec force à l'entrée de brigands sur le territoire du district et les ont même souvent repoussés avec avantage » Le district de Montfort proteste dans sa séance du 5 juin contre la mesure projetée.

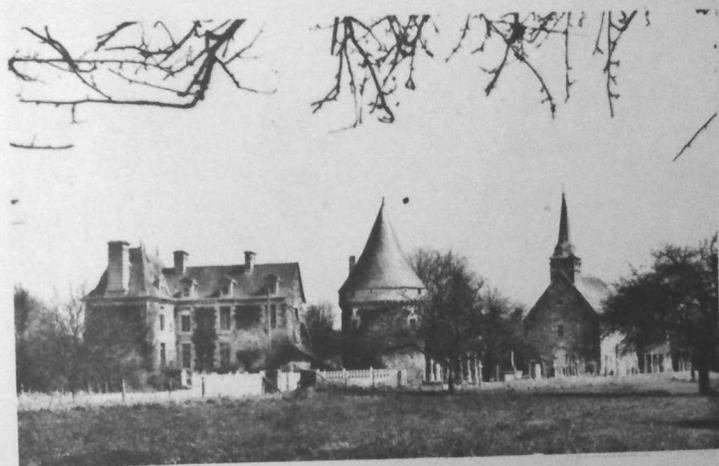
Déjà le comité de surveillance de Médréac, formé de Julien Laudrain, négociant à Villeneuve, président, Joseph Pestel des Rabines, secrétaire, Jean Dufrost de Parvoisin, Joseph Datin, Joseph Dartois, Philippe Charpentier, François Blanchet, Joseph Leforestier, Jean Ruault, Julien Lemarchand du Fouil, et Jean-Marie Tiengou, avait jugé « sage de désarmer les citoyens et citoyennes isolées dans les campagnes, considérant qu'il pourrait en résulter un mal vu que les brigands pourraient se saisir de leurs fusils par la force et en user contre la République » et arrêta le 3 juin de faire apporter au corps de la garde tous les fusils bons et mauvais. La municipalité expédia en conséquence des billets dans le genre de celui-ci que reçut Julienne Faisant de la Mauvaisinière : « La municipalité de Médréac t'enjoint de faire porter par une personne sûre à Montfort-la-Montagne ton fusil, le 20 de ce mois, pour assister à la fête décadaire qui aura lieu et, pour cet effet, tu auras soin qu'il se trouve à la municipalité demain soir, à cinq heures précises, pour être présent à l'heure du départ. Ce sont des ordres qu'il faut absolument exécuter et le District nous marque qu'il ne recevra aucune excuse ; c'est pour y faire la revue des fusils bons et mauvais. En maison commune à Médréac

le 18 prairial an 2 de la République française une et indivisible » (7 juin 1794). Signé : Tiengou maire, J. Terra officier municipal, J. Leforestier agent national.

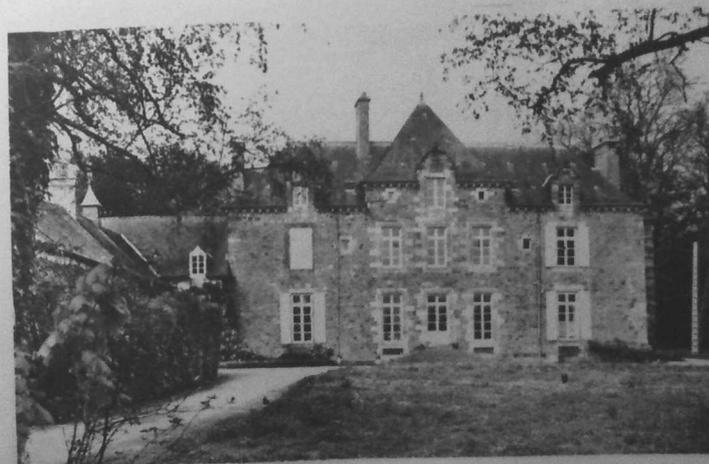
Il est permis de penser qu'il y eut des véhémentes protestations de la part de ceux qui avaient été ainsi trompés ! Heureusement les chiens enragés firent à point leur apparition ce qui permit à la municipalité de rendre leurs armes à quelques citoyens « lesquels seront tenus sous leur responsabilité de répondre de leurs armes, seront tenus de se promener de temps à autre chacun dans sa section pour détruire les chiens qui vaguent dans les campagnes de veiller à ce que la récolte ne soit pas endommagée par les bestiaux et par des charretiers malveillants, d'arrêter toute personne hors la commune qui ne serait pas munie d'un passeport en règle, tout déserteur s'il s'en trouvait tant du contingent de la première réquisition, tous émigrés ou censés l'être enfin toutes personnes qui seraient soupçonnées d'avoir contrevenu à la loi. » Furent armés, Simon Douceré, Jean Langlais, Mathurin Tirel, Joseph Datin, Julien Blanchet, Julien Lemarchand, Guillaume Dugué, François Colombel, Olivier Levacher, Jean Tirel de la Barricade, Jean Thébault, Julien Carillet, Jean Ruault, Guillaume Fleuré, Jean Frin, Jean Tiengou, Jean Thomas, Joseph Méal, François et Jean Blanchet, Julien Landrain, Pestel des Aunais, Julien Datin, Jean Ruellan et Jean Clément de la Ville-Eon... Il y eut certes plus de lapins mis à la conserve que de déserteurs en prison !

C'est à cette époque de juin 1794 que se place un combat au Lou-du-Lac dont les détails nous sont fournis par Charles du Boishamon dans son livre-roman intitulé « Marcie ».

« A l'heure de minuit, le 19 juin 1794, jour qui était celui de la Fête-Dieu, une messe solennelle devait être dite à la chapelle du château du Lou par l'abbé Tostivint assisté de quelques confrères proscrits comme lui. On y avait appelé tous les fidèles de Landujan, de Montauban, de Quédillac de Médréac, de Saint-Mervon, de la Chapelle. » Le district de Montfort l'avait appris, « mais il n'avait pas su qu'on avait convoqué aussi Saint-Régeaut (chef chouan de la région



Le Lou du lac (photo Lelièvre)

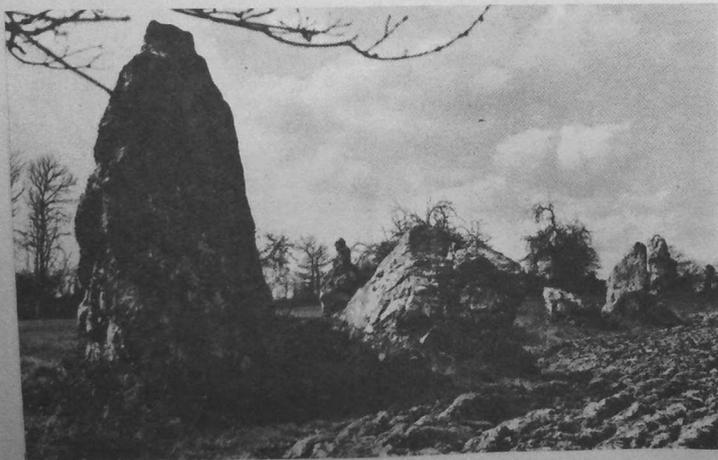


Quengo

2705. Médréac (I.-et-V.) — La Grande Rue



Grande rue de Médréac



Menhirs (photo Lelièvre)

de Saint-Méen) avec sa division en armes dont les différentes compagnies devaient être réparties aux abords du château, de manière à éviter toute surprise et à repousser toute attaque... Son lieutenant Louis Garnier de la Villesbret de Montauban avait été chargé d'organiser la résistance extérieure. Il avait fait garder d'abord l'extrémité d'un chemin aboutissant du côté de Montauban à la forêt. Il avait placé des compagnies dans les champs situés des deux bords de l'avenue conduisant de ce chemin à la chapelle de façon à croiser des feux sur tout corps qui voudrait pénétrer dans cette avenue. »

« Le château était entouré de douves, il n'était guère supposable qu'une attaque eut lieu sur la partie de l'habitation dans laquelle on ne pouvait entrer que par le pont qui donnait accès dans les cours. C'était cependant le point direct d'arrivée d'une colonne qui viendrait de Montfort par Bédée. Il ne fallait pas le laisser ; une compagnie y fût envoyée. De plus, à droite et à gauche de l'avenue qui menait au pont étaient des tailles. Elles furent occupées par des détachements jusqu'à leurs extrémités les plus reculées. »

La messe était commencée, lorsqu'un coup de feu retentit du côté des tailles ; il était assez lointain, mais il fut suivi bientôt de plusieurs autres dont le bruit devenait de plus en plus proche. « L'effet de surprise sur lequel comptaient les Républicains était manqué ; ils tournèrent le château par la droite pour atteindre l'avenue qui conduit à la chapelle et tombèrent dans l'embuscade préparée par les Royalistes. Pris entre deux feux ils se jetèrent dans les champs et terrains vagues à droite de l'avenue, tandis que les chouans se jetaient sur eux. Ils furent poursuivis « avec une telle vigueur que bon nombre de ces malheureux n'ayant pu, dans une course affolée au milieu d'une nuit obscure, distinguer la route par laquelle il eut fallu opérer leur retraite allèrent se jeter dans l'eau. » La première émotion passée et la victoire assurée, le service divin s'acheva et la procession se déroula à la lueur des torches dans les cours du château. L'auteur de « Marcie » mentionne seulement à ce combat la présence de la troupe de Saint-Régeaut, mais les gars de notre région, notamment Joseph Daugan et

Joseph Réard d'Irodouer, y prirent part également sous les ordres de leurs chefs particuliers.

Au début de juillet 1794, il n'y a de cantonnements républicains qu'à Montauban, Plélan, Paimpont et Saint-Malon dans le district de Montfort. Cette région est évidemment restée en effervescence après le passage de Puisaye, mais d'autres parties du district sont également gagnées à la cause chouanne et Belot, commandant de ces cantonnements à beau écrire en tête de ses lettres : Mort aux chouans ! Ceux-ci n'en existent pas moins et avec la belle saison, les blés hauts sur tige et les haies épaisses, leur nombre et leur force s'accroissent. Les campagnes sont à eux et les paysans s'empressent de les héberger. Nous le savons par la mésaventure arrivée le 8 juin 1794 à Julien Roulin de Lavandière en Irodouer. ayant reçu de son mieux 50 hommes équipés en chouans, il eut le désagrément de se voir emmené par eux et conduit dans les prisons de Montauban d'où il sera écroué à Rennes avec les abbés Poirier de Miniac et Oresve de Bécherel ; il sera remis en liberté plus tard tandis que ses deux compagnons ont été exécutés !

Malgré leurs patrouilles et leurs battues, les Républicains ne peuvent empêcher la mobilisation des chouans dont les rassemblements sont signalés çà et là, notamment au village des Naudières en Plouasne par Julien Tiengou des Roueries. Les patriotes sont inquiets, mais ce n'est pas sans raison, car les chouans préparent un coup dans la région.

Dans la nuit du 10 au 11 août deux habitants de Montfort reviennent de Bécherel avec le déserteur Jean Sauvage de la Baussaine que Julien Tiengou avait arrêté sur la commune des Iffs. Leur passage était sans doute signalé, car ils furent rejoints et égorgés par une troupe de chouans dans les chemins du Portail Saget en Bédée ; c'était Pierre Le Moal aubergiste et Jean Pattier huissier au tribunal du district, les premières victimes des attentats chouans que nous ayons relevés dans la région. Ce Pattier était un patriote farouche que, un an auparavant, le 17 juillet 1793, avait dénoncé au comité de surveillance de Montfort « un

certain nombre de loups anthropophages des républicains et cloportes de l'Europe », c'est-à-dire des prêtres cachés aux Iffs, à Saint-Brieuc-des-Iffs, Cardroc, La Baussaine, Irodouer et Miniac-sous-Bécherel ! Il avait arrêté lui-même l'abbé Chilou.

Les Bleus vont répondre à ces excès par d'autres excès. Le cantonnement de Montauban en battue dans la commune d'Irodouer, rencontre auprès de la Ville-Guillaume, Jean Louvel et Joseph Piron de la Chapelle-du-Loû et les fusille sans autre forme de procès dans la soirée du 12 août. Ce même jour la municipalité de Bécherel écrit qu'elle était menacée « par une horde de brigands qui semblait diriger sa marche vers cet endroit » et demande d'urgence de la force armée. Aussitôt le commandant de la place fait partir un détachement de cavalerie et d'infanterie sous les ordres de l'adjudant général Jaulin. Ce détachement se porta le lendemain en Irodouer au château de Quengo ; il n'y trouva pas les chouans comme on le lui avait dit, mais dans l'avenue Pierre Chevalier de Romillé revenant de voir son beau-père François Quémereuc au village de la Guesnuais en Médréac et dans un champ voisin un groupe de journaliers occupés à couper du blé sous la direction du fermier. Les Bleus, sans doute au comble de l'exaspération, réunirent tout le monde dans la cour de la ferme et, mettant à part le fermier Guillaume Rosty et les journaliers Toussaint Gortais, Julien Poultais et Eustache Moriciaux, les conduisirent dans la cour du château où, après les avoir fusillés, ils s'acharnèrent sur leurs cadavres avec la dernière brutalité. Fier de sa victoire Jaulin, après avoir laissé le gros de sa troupe à Bédée, vint dans la soirée offrir ses services au district de Montfort qui les refusa et le renvoya à Bédée avec l'ordre à cette commune de rafraîchir ses hommes et ses chevaux exténués !

Pendant ce temps, à quelques kilomètres du Quengo, le cantonnement républicain de Bédée récemment établi renforcé par la garde nationale de Romillé, bourg très patriote, était aux prises avec les chouans dans le bois de Romillé. Ceux-ci en avaient pris possession le matin, après avoir tué Jean Denot du Boisgeai et Gabriel Le Brument qui

sans doute refusaient de les suivre. Les républicains cernèrent le bois dans la soirée et en délogèrent les chouans après une vive fusillade. Les Bleus n'éprouvèrent aucune perte, mais firent beaucoup de mal à leurs adversaires. On releva sept cadavres dont quatre ne purent être identifiés parce qu'ils n'étaient pas du pays ; parmi les trois morts reconnus se trouvaient Jean Bridel et Jean Gouailler d'Irodouer et Angélique Padeloup de neuf ans tuée dans le jardin de son père. Selon de l'Estourbeillon, François de Bédée de la Ville-Ginglin aurait également été tué dans ce combat. Pierre Maudet de Montauban y fut blessé, à la tête du bataillon de chouans qu'il avait levé dans la région de Plouasne et des bords de la Rance.

Le chouans battus fuyaient de tous côtés, les uns vers Langan, les autres vers Landujan et Saint-Pern. Une bande passait sur la lande du Breil vers les neuf heures du soir et rencontrant G. Texier meunier du Hac en Saint-Pern lui décocha quelques coups de fusil sans heureusement l'atteindre. Quelques instants plus tard cette bande arrivait à la Besselais et réveillait J. Baudais couché au pied de sa meule de paille en cette chaude nuit d'été ; il en fut quitte pour la peur et déclarer sans doute qu'il détestait les Bleus !

S'il faut croire un certificat de civisme délivré à Geofroy de Boishamon de Montauban, que nous avons déjà trouvé en semblable compagnie, le cantonnement de Montauban se transporta le lendemain du combat avec la garde nationale au château du Quengo et y arriva « à la fusillade de quinze qui furent pris au ci-devant château ». Les registres de décès de la commune d'Irodouer ne mentionnent pas cette hécatombe qui, si elle est vraie, dut être une exécution de prisonniers faits par les Bleus.

La commune d'Irodouer eut beaucoup à souffrir de l'état de suspicion où elle se trouvait et la municipalité et le comité de surveillance, dont un membre avait été tué et un autre se trouvait prisonnier, ne pouvaient que gémir sur le sort de leurs administrés et se plaindre aux autorités supérieures qui restaient d'autant plus sourdes qu'un événement donna de la consistance aux soupçons d'incivisme qui pesaient sur cette commune. Il s'agit de la conspiration dite

de la Cour-Porée du nom d'une ferme de Saint-Hélen ou fut saisie la majeure partie des documents. Le district de Montfort envoya aussitôt des commissaires en différentes localités pour rechercher et arrêter les complices et se saisir des papiers utiles. Parmi ces commissaires se trouvait Philippe Charpentier, marchand de Médréac et membre du comité de surveillance ; lors de sa mission à Bédée et St-Gilles il trouva quelques papiers compromettants sur un certain Jean-Baptiste Lambart qu'il arrêta et surtout s'y rendit coupable de vols et autres excès qui lui valurent d'être incarcéré le 27 décembre suivant. A l'aide des papiers trouvés à la Cour-Porée ou recueillis par les commissaires on dressa un précis de la conspiration ou il était écrit : « Il paraît que le comité central de l'armée de Bretagne devait prendre quartier dans les environs de ce district afin de réunir le double avantage de correspondre facilement avec l'Angleterre et d'être au centre des forces qu'il devait diriger. Il avait choisi la commune d'Irodouer près Bécherel district de Montfort. » Cette nouvelle causa évidemment une grosse émotion parmi les patriotes de la région et le 21 septembre le district de Montfort décida de faire dans la nuit une battue dans les communes de Claye et d'Irodouer avec les postes républicains de Bécherel, Romillé, Bédée et Montauban ; la battue eut lieu et ne donna aucun résultat. Cependant quelques personnes compromises dans l'affaire, étaient arrêtées et écrouées ; c'était pour la région, Guillaume Boucher, Louise de Bénazé et Jeanne Guérin de Guenroc, Perrine Delahaye, veuve Lechat des Champs-Ermines en Saint-Onen et ses deux fils Joseph et Ambroise. Tout ce monde fut d'ailleurs bientôt remis en liberté faute de preuves, sauf Perrine Delahaye morte en prison.

Les cantonnements de Bédée et de Romillé furent retirés vers la fin de septembre et ceux de Montfort, Bécherel et Montauban maintenus, furent incapables de mettre les patriotes à l'abri de la vengeance des chouans et celle-ci sera terrible. La chouannerie a eu son vilain côté qui l'a faite chez nous ressembler au brigandage : ce sont les attentats commis sur des individus isolés et sans défense que n'excusent pas des crimes semblables commis par les Bleus, ni la nécessité d'éliminer les espions et les dénonciateurs !

Le 16 octobre 1794 Olivier Dufrost, domestique à la Reculais, rentrant vers midi de la foire de Médréac, rencontra chez Olivier Marqué aubergiste à la Roche-Tambel, deux déserteurs armés de leur fusil. Guy Pain de la Ville-Even en Guitté et Joseph Busnel de Saint-Pern. Dufrost passait sans doute pour un Bleu, car il éprouva le besoin de leur dire « qu'il était bon citoyen et qu'il ne les dénoncerait pas », et l'on but ensemble un pot de cidre. Survint Alexandre Guenroc de Plouasne à qui Dufrost demanda son passeport ce qui eut le don de déplaire à Busnel. Une dispute éclata et Dufrost sortit suivi de Busnel ; quelques instants plus tard, on entendit la détonation d'un fusil : Dufrost venait d'être abattu par Busnel dans le clos du Tansot ! Trois jours plus tard, deux gendarmes de Montauban, accompagnés des « républicains Joseph Méal capitaine à la garde nationale de Médréac, Jean Barault caporal (à l'occasion ils seront d'intrépides chouans), Julien Terra officier municipal et Philippe Dufrost « se rendent à la Ville-Even pour arrêter Guy Pain. Ils ne voient rien sinon un groupe d'hommes armés » le long de la lisière du bois de la Roche et un individu qui s'enfuyait dans cette direction ; c'était probablement Guy Pain averti à temps. Trois ans plus tard, Guy Pain qu'on avait pu saisir était acquitté, tandis que Joseph Busnel condamné à mort par contumace était toujours introuvable.

Dans la nuit du 23 au 24 octobre Jean Vauquenu, officier municipal d'Iffendic est assassiné par les chouans chez lui à la Filiais. Pierre Gageard, officier municipal de Clayes et fermier au château est mis à mort le 1er novembre par cinq individus de Mordelles et des environs. En présence de ces meurtres répétés (et nous n'en connaissons qu'une faible partie) le général Boivin rétablit les cantonnements de Bédée et Romillé, récemment supprimés, et en établit un nouveau à Talensac. Malgré cette précaution, les patriotes n'en furent pas moins pourchassés, traqués, abattus. Le 3 février 1795, François Briand de la Rousinière en Bédée et Louis Saget des Sept-angoisses sont fusillés au village de la Rousinière : œuvre probable des chouans, car ces deux hommes avaient fait partie du comité de surveillance. Le 10 mars le capitaine

Geslin se rendant de Bédée à Rennes est attaqué et tué auprès des Perrières-Mahé en Pleumeleuc.

Ces crimes étaient généralement commis sans la participation des chefs et malgré eux. Jean Gabillard de Médréac écrira plus tard en apportant des témoignages à l'appui : « tant que j'ai eu les armes à la main, je ne frappais, ni souffert qu'on frappât des individus isolés. Que si malheureusement j'ai fait couler le sang français ce n'a été que dans les combats. » Ces paroles de Gabillard expliquent pourquoi la division de Médréac n'a que peu ou point de meurtres à son actif. Quoi qu'il en soit, certains de ces crimes sont d'autant plus odieux, qu'ils ont été accomplis durant un armistice signé le 3 janvier entre les chefs chouans et les généraux républicains.

Depuis l'été précédent, les hostilités étaient pratiquement arrêtées dans notre région, les chouans ne se sentant pas assez organisés, ni assez forts pour tenter quelque action d'ensemble. Boulainvilliers membre du comité central de l'armée catholique et royale écrit le 11 septembre au chevalier de Chantreau, un des chefs de la région : « Il ne s'agit pour le moment que de bien préparer les esprits, prendre le plus grand soin des braves, en tenir une liste exacte et les tenir prêts à marcher en cas d'urgence. » Ce temps d'arrêt serait employé à faire des recrues et à organiser les cadres : « Etendez-vous surtout le plus que vous pourrez, écrivait Pui-saye au comité central, multipliez les cantons où vous envoyez des jeunes gens dont vous ferez des chefs. » De son côté le gouvernement voulait éteindre l'incendie qui se propageait. Déjà il avait épuré les administrations de leurs membres terroristes et proposé plusieurs fois une amnistie aux rebelles, mais sans grand succès. Aussi les ouvertures faites par Boishardy, chef chouan des Côtes-du-Nord, furent-elles accueillies favorablement et une suspension d'armes signée le 3 janvier 1795.

Cormatin l'avait signée au nom du parti chouan, mais son autorité était loin d'être reconnue par tous. Il dut faire de nombreux voyages et de pressantes démarches auprès des chefs locaux pour les décider à adhérer à la trêve et préparer leurs esprits à la paix. Il réussit à les réunir au nombre

d'environ 125 au château de la Prévalaye près Rennes où la présence des chouans fut l'occasion d'un beau succès de curiosité et... de grandes réjouissances.

Cependant les négociations n'avançaient guère et les chouans à qui les chefs avaient demandé de rester tranquilles et de ne pas tirer, ne faisaient rien pour faciliter, bien au contraire. Les chefs s'en désolaient « dans les deux partis, écrivait l'un d'eux, il y a des êtres assez abandonnés de toute morale, d'humanité et de réflexion pour désirer la continuation des troubles, gens qui n'ont aucune ressource chez eux, accoutumés à piller et qui préfèrent cet horrible état à une vie honnête ». Chérin, chef d'état-major général par intérim, voyait juste lorsqu'il écrivait dans son rapport au début d'avril : « la réunion d'un grand nombre de chefs des rebelles auprès de Rennes envoyée pour accepter le pardon qui leur est offert par la République aurait dû, se semble, faire cesser précisément dans la division, dont cette commune est le chef-lieu, toute espèce d'hostilités. Mais l'influence de ce rapprochement sur la conduite des subordonnés ne s'est pas faite sentir là plus qu'ailleurs d'une manière très favorable ; il semble que ces chefs traitent pour eux personnellement et qu'ils sont entièrement étrangers au parti qui n'a cessé de combattre. De là, la violation journalière de l'armistice et la continuation d'une guerre également ruineuse et fatigante pour tous... Dans le district de Montfort, les assassinats sont à la vérité moins fréquents, mais les patriotes sont journellement persécutés : plusieurs ont été tondus, d'autres ont eu les oreilles coupées, avec menace d'être décapités après la trêve ! »

Les chouans s'en prennent à l'arbre de la liberté, « arbre de folie », et au bonnet phrygien qui le surmonte, et les jettent par terre à peu près partout, notamment à Irodouer, Iffendic, Saint-Malon, Plumaudan, ce qui permet aux administrations de faire des rapports dithyrambiques et émus qui nous font un peu sourire aujourd'hui. Ils pourchassent les acquéreurs et les locataires de bien nationaux, témoin l'histoire arrivée à Rolland fermier du Moulin-Tizon en Landujan, déclaré bien national après la double exécution de ses propriétaires M. et Mme de Bédée. Rencontré dans son

guéret par « une soixantaine de chouans qui marchaient au Moulin-Tizon tambour battant », il reçoit l'ordre de déguerpir (ce qu'il ne tardera pas à faire) et même un chouan l'ajuste mais un autre lui défend de tirer : la tradition veut que cet autre soit le fils même des guillotins, François de Bédée chef du détachement. Au matin du 23 février une demi-douzaine de chouans pénètrent chez Larivière Gillet, officier public de Landujan, et emportent trois mauvais fusils. Joseph Denieul d'Irodouer et trois compagnons désarment le 29 mars Pierre Dalys de la Lionnière en Bédée.

Cette activité des chouans n'échappe pas aux administrateurs. Le district de Dinan écrit au général Rey, le 13 mars, qu'il possède des données certaines que dans les communes de Guitté, Guenroc, Plouasne et Saint-Juvat il se fait « des rassemblements considérables, qu'on y recrute pour l'armée catholique et royale et que les émigrés et leurs agents y trouvent un refuge assuré et de nombreux partisans » ; les refuges étaient pensait-on, les châteaux de Couëllan et du Lattay. Un mois plus tard, le 9 avril, Desbois, receveur des domaines nationaux à Montauban, écrit au département : « Oui, citoyens administrateurs, il se forme un attroupement considérable de chouans qui nous environnent, qui vont dans les maisons piller et s'emparer des armes. Aussi aucun fermier des biens nationaux ne m'approche depuis le 18 Ventôse (8 mars) et encore je ne reçois dans ce mois-là que 222 livres 10 sols. Je ne trouverais même pas d'huissier qui voulût agir, celui qui habite ce lieu me l'a dit, et je pense qu'il serait bon d'envoyer au moins une compagnie de troupe en chaque des communes d'Irodouer, Landujan et Médréac car, outre que ces trois communes sont riches, c'est qu'elles nous avoisinent et que c'est là où se forment les rassemblements principaux de la troupe cartouchienne sous les ordres de nos ci-devant émigrés et autres. » Et se rappelant la journée du 18 mars 1793 où les rebelles « brisèrent et taillèrent son vieux crâne », il termine par cette parole qui n'a rien d'un romain : « Je suis vieux à la vérité, mais il y aurait imprudence et je serais homicide de moi-même si je sortais de chez moi ! »

Ces documents montrent que les chouans se souciaient fort peu de l'armistice et continuaient de s'organiser sous sa protection. Rayer de la Basse-Ville en Irodouer déclara à Padeloup, agent national de cette commune sur la fin de février « qu'il avait un parti à commander, que l'or et l'argent ne leur manquaient pas, que le grain était converti en farine, qu'ils le tenaient caché et qu'ils sauraient le trouver à propos, qu'il se ferait un grand coup sur Bécherel, Romillé et Montfort », et celui qui rapporte ces paroles ajoute « que depuis ce temps les chouans, divisés par grappes de dix à douze armés de sabres, fusils et pistolets parcourent les campagnes, désarmant et prenant les noms, âges et demeures des personnes en leur disant : « vous vous trouverez au jour qui vous sera indiqué à l'endroit indiqué, faute de quoi vous serez assassiné et votre maison brûlée ».

Cependant des conférences s'ouvrent le 30 mars à la maison de la Mabilais près Rennes entre les chefs de chouans, entre autres Guinguéné, Couesbouc et de Bédée, et les représentants de la République. Ces conférences aboutissent le 20 avril au traité de la Mabilais, reproduction du traité de la Jaunais passé récemment entre le gouvernement et les généraux de la Vendée. Il garantit en substance le libre exercice des cultes et permet aux révoltés d'entretenir deux mille chasseurs à pied soldés par le gouvernement. De leur côté les chefs chouans reconnaissent la République et se soumettent à ses lois. Ce traité ne fut signé que par une vingtaine de chefs dont aucun n'était de la région, soit que nos chefs locaux fussent trop petits princes, soit qu'ils n'aient pas voulu apposer leur signature au bas d'une promesse qu'ils croyaient ne pouvoir tenir. Le traité de la Mabilais, qualifié en effet de paix fut à peine une trêve !

II. — La chouannerie après la Mabilais.

La paix était signée, il restait à la faire. Les représentants du peuple ne purent consentir aux demandes des chouans et retirer entièrement les cantonnements républicains. Du moins, le 25 avril ils limitèrent à la seule escorte des voitures publiques le service des gardes territoriaux,

interdisant de les employer à un autre service public sans un ordre exprès des administrations du département, du général en chef ou des généraux divisionnaires. Ces gardes territoriaux étaient formés en effet de patriotes des campagnes et surtout des villes et leur contact avec les habitants des campagnes et les chouans aurait amené inévitablement un conflit.

Cormatin de son côté se donna beaucoup de mal pour faire de son traité une réalité, comme il s'en était donné beaucoup pour le faire signer. Le 7 mai avec une entrevue avec les chefs du Bas-Maine à Bazougers, il arrêta pour tous les cantons, où son activité était reconnue, un règlement de police où tout en se lavant de l'accusation de lâchage des simples soldats il exhortait ses hommes au bon ordre. « Il a été convenu que chacun en particulier retrouverait autant que possible, sa famille, son existence et le bien-être dont il jouissait avant ces années de malheur et de prescription. Ce sont ces articles du traité dont les chefs solliciteront avec chaleur l'entière exécution. Or, jusqu'à cette époque, les bandes royalistes ne doivent pas se dissoudre et doivent encore moins troubler l'ordre public. » Viennent ensuite 9 articles où nous relevons :

Article Premier. — Pour prouver notre attachement et notre reconnaissance aux habitants et soldats qui, sous nos ordres, ont combattu pour notre opinion, nous pensons qu'aucun des commandants ou officiers qui, par le traité, ont droit de rentrer dans leurs propriétés n'y rentreront qu'au préalable les soldats de leurs compagnies n'aient joui de ce privilège qui leur est commun comme aux officiers.

Article II. — Les compagnies et les soldats réunis et rassemblés sous les ordres de leurs capitaines ne pourront dans aucun cas sortir armés que par la permission expresse de leurs chefs.

Article VIII. — Les chefs des compagnies rassemblées donneront avis aux autorités constituées de leur nombre et du lieu où elles sont réunies. Ces officiers sont responsables des désordres que leurs hommes pourraient commettre. » Les chouans ne retiennent guère ce règlement que le droit

d'être rassemblés en armes et il y eut des rassemblements au Perronay en Romillé, au Moulin-Tizon en Landujan, à la Perchais et à Couëllan en Guitté. Il y en eut aussi à Montauban et aux Iffs sous les ordres de Couesbouc.

Les soldats de la République et les patriotes des villes croyaient pouvoir se ravitailler à la faveur de la paix : il n'en fut rien. Les chouans veillèrent jalousement sur les greniers et continuèrent d'affamer les villes pour les détacher du parti de la République, tandis qu'eux-mêmes réquisitionnaient les grains déclarés nationaux par l'émigration ou l'exécution de leur propriétaires. Le vendredi 8 mai 1795, dans la soirée, 6 hommes armés arrivèrent chez Martin Lemoine, fermier de la retenue du Plessi Botherel, le consignèrent dans sa maison ainsi que son domestique, sa femme et ses trois enfants et leur défendirent, sous peine de mort, de sortir ou même de regarder dehors. La nuit tombée, une troupe nombreuse, « plusieurs centaines d'hommes » dit Lemoine, cerna le château se fit servir à boire, et remplit du blé, de l'orge et du blé noir de la Nation les sacs dont elle chargea ses chevaux. Lemoine avait promis de ne rien dire et s'il dénonce le 13 mai c'est sur l'ordre des autorités craignant « beaucoup d'être attaqué en s'en retournant » de Montauban. L'administration savait ces grains menacés et avait voulu les faire enlever. Le 5 mars avait été fixé pour en prendre livraison et en faire le charroi ; mais écrit Desbois « le charretier ayant été averti que, s'il charroyait les grains, il serait tué ainsi que ses chevaux par les chouans, cet homme fut tellement effrayé qu'il en est mort et il n'est pas possible de trouver des charretiers quand bien même ils seraient escortés de troupes, parce que, disent-ils, les chouans nous trouveraient chez nous ou ailleurs et ç'en serait fait de nous et de nos biens ! » Cette lettre indique fort que l'intérêt aurait pu porter à servir la cause de la Révolution.

Les chouans faisaient du racolage et cherchaient à déboucher les soldats de la République et y réussissaient d'autant plus facilement que ceux-ci étaient mal nourris et mal habillés, tandis que les premiers menaient alors joyeuse vie. Le 23 mai, Pierre Pellouais de Plumaugat était arrêté par Pon-

tavice commandant à Montfort pour avoir engagé deux volontaires à désertir en leur offrant de l'argent et des effets d'habillement. Six jours plus tard Julien Pigeard, de la Touche en Pleumeleuc, était arrêté à Bédée pour avoir offert cent écus d'engagement à un soldat du cantonnement de Montauban l'assurant qu'il serait on ne peut mieux.

Cependant les chouans réclamaient l'exacte exécution du traité de la Mabilais. Cormatin écrivait le 30 avril aux représentants du peuple : « M. d'Amphernet un de nos officiers du Finistère a été arrêté à Rennes avant-hier par la municipalité, sur la dénonciation des terroristes qui abondent ici et qui finiront par révolutionner le pays. Je l'ai réclamé : il est toujours en prison. Il a déclaré qu'il était chouan depuis quinze mois mais il a eu la bêtise de signer : le baron d'Amphernet. On écrit au Comité de salut public pour cela. Moi je le réclame comme mon officier et ensuite comme faisant partie des 40 (émigrés) qui se trouveront peut-être parmi les chouans. » En réalité, le baron d'Amphernet de Pont-Bellanger était un de ces émigrés qu'un article spécial du traité de la Mabilais amnistiaient et nous n'en parlerions pas s'il ne devait bientôt trouver la mort à Médréac et ses cendres y reposer dans le cimetière.

Le 31 mars, au lendemain de l'ouverture des conférences de la Mabilais, trois jeunes gens avaient été arrêtés chez Trégomain à la Chaussonnière en Irodouer, et Couesbouc chef de canton, écrit des Iffs aux administrateurs de Montfort le 14 mai : « Citoyens, vous savez sûrement que les gens qui avaient été arrêtés à la Chaussonnière dans la commune d'Irodouer par le détachement qui était cantonné à Bédée ont été remis en liberté il y a environ quinze jours ; mais leurs effets ne leur ont point été rendus ainsi que leur argent et papier et arme. Joseph Denieul avait 8800 livres en papier, 48 en or, un fusil de munition et un à deux coups ; Fiacre Piron, un fusil de calibre et un assignat de 250 livres ; Olivier Blanchet, un fusil de calibre et un petit fusil de chasse avec un pistolet. Je vous prie, citoyens de remarquer que ceci s'est passé dans le moment de la trêve et par conséquent avant la réunion des Français ; je vous crois trop de justice pour vous refuser à toutes ces demandes. » Nous ne croyons pas que de Couesbouc ait eu

gain de cause car, si la justice réclamait peut-être la restitution des armes, la prudence s'y opposait certainement à un moment où la paix semblait de plus en plus précaire.

Les hostilités qui n'avaient jamais été arrêtées complètement de part et d'autres reprirent ouvertement à la fin de mai après l'arrestation du chef des chouans Cormatin et de quelques uns de ses officiers, opérée à Rennes dans la soirée du 25 mai sur l'ordre des représentants du peuple Grenot et Bollet. Les ordres avaient été expédiés en même temps aux administrations et aux chefs de la force armée d'arrêter les chefs royalistes et de disperser les rassemblements des chouans. C'était donc la reprise des hostilités que les représentants se flattaient encore d'éviter.

Les campagnes étaient alors dégarnies de troupes, car certains cantonnements avaient été supprimés et d'autres diminués. Montfort possédait 266 hommes, Montauban 79, Plélan 79, Bécherel 50, auxquels il faut ajouter 27 gardes territoriaux et 12 gendarmes. Aussi le district, à qui nous devons ces renseignements, écrivait-il le 28 mai : « Nous pensons qu'il est urgent de rétablir les cantonnements de Bédée, Romillé, Saint-Méen, Gael, Talensac et Bréal et que chacun de ces cantonnements ne peut être moins de cent hommes. » Ce même jour 80 soldats arrivaient à Bédée car déjà le sang coulait comme nous le dirons tout à l'heure.

Julien Datin, de Quéhernic en Médréac, huissier au tribunal de Dinan et employé à Médréac à la fabrication du salpêtre allait à Saint-Méen le jour de la reprise des hostilités voir une sœur malade et se chargeait en bon campagnard de remettre une lettre de Pierre Gaudin son voisin à un nommé Busnel de Saint-Méen. A son arrivée, il porta cette lettre à son adresse et tomba entre les mains d'une garde qui arrêta Busnel comme chef de chouans. Il fut cueilli lui-même et envoyé à Rennes pour ne recouvrer sa liberté que le 7 juillet suivant, alors que Busnel avait été renvoyé dès le 5 juin.

La guerre que les Bleus avaient commencée par une sorte de guet-apens contre Cormatin et d'autres chefs fut atroce de part et d'autre. Dans la nuit du 27 au 28 mai, Guy Maudet du bourg de Pleumeleuc est attaqué par les

chouans et grièvement blessé ; le lendemain Tripon est assassiné à Romillé ; le 29 les chouans se portent à Talensac, enfoncent les portes de la mairie et tuent un officier municipal. Deux jours après un voyageur est tué sur la route dans la commune de Quédillac ; le 2 juin un habitant de Montfort est mis à mort près le château de Bédée et le 4 c'est le tour de Lefeuvre officier municipal de Romillé. Tous ces crimes sont-ils l'œuvre des chouans, des vrais chouans ? Nous dirons qu'il est permis d'en douter en parlant bientôt de l'institution des faux chouans. Quoi qu'il en soit, la guerre avait repris avec toutes ses horreurs.

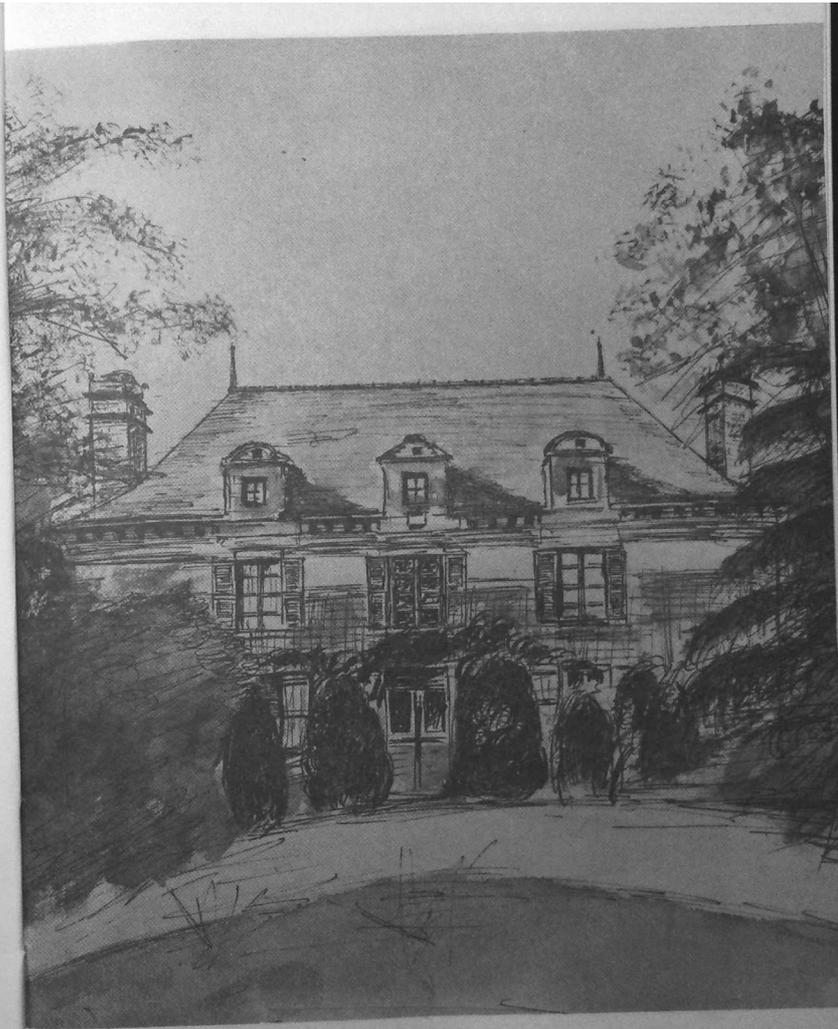
La malle de Brest fut attaquée et pillée sans coup férir, le 27 mai par 33 chouans aux ordres de Joseph Picot de Limoëlan entre Montauban et Quédillac aux environs de la Barette. C'était l'œuvre du cantonnement royaliste de la Perchais où se trouvaient, outre Limoëlan, Jean Gabillard, Louis Garnier de la Villesbret, Pierre du Boishamon et François Berret de Médréac comme chefs et une cinquantaine de soldats seulement, la plupart étant rentrés chez eux au moment de la pacification et s'occupant aux travaux des champs. Ce cantonnement ne resta pas longtemps en paix.

« Le 28 mai, écrit de Pontbriand dans ses mémoires, les officiers furent informés qu'un détachement de grenadiers républicains marchait sur le château ils firent sortir tout leur monde en armes, mais il ne se trouva que quarante-deux soldats qu'ils embusquèrent derrière les arbres en avant du château. Ils étaient fort embarrassés ne sachant si les républicains venaient comme amis ou en ennemis, mais ils furent bientôt tirés d'incertitude, les grenadiers qui s'avançaient en bataille firent feu aussitôt qu'ils les aperçurent. Les Royalistes ripostèrent vivement et forcèrent les assaillants à rompre leurs rangs pour chercher un abri derrière les arbres, cependant ceux-ci avançaient toujours et avaient la supériorité du nombre : ils étaient cent. On vint alors prévenir Gabillard qu'une autre troupe aussi forte arrivait par derrière le château. Il ordonna la retraite, mais dans le moment, le jeune Pierre du Bois-Hamon fut atteint d'une balle à la cuisse gauche et grièvement blessé. Villesbret, Gabillard, le capitaine Berret et une troupe de braves firent tête

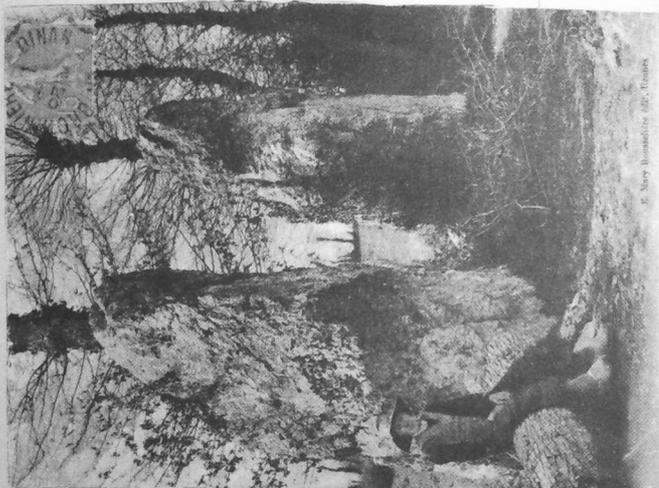
dans un petit bois pour donner le temps aux soldats qui l'emportaient de le sauver ; ils arrêtaient les efforts des grenadiers assez longtemps pour qu'il put être déposé en lieu de sûreté et se retirèrent ensuite sans autre perte, tandis que les Républicains se précipitaient dans le château pour le piller.

De Pontbriand place ce combat le 28 mai, et en cela il est plus près de la vérité que Charles du Bois-Hamon, l'auteur de « Marcie » qui le met au 1 mai, mais d'après certains documents officiels locaux nous pensons plutôt qu'il eut lieu le 3 juin dans la matinée, d'autant plus que ces documents confirment en partie ce qu'écrit de Pontbriand. De Pontbriand raconte en effet qu'un « soldat armé seulement d'un pistolet fut fait prisonnier et fusillé sur le champ par les grenadiers et qu'un paysan qu'ils avaient trouvé endormi à l'entrée du bois de la Perchais qui cependant n'avait auprès de lui qu'une faucille pour travailler, fut fusillé également. »

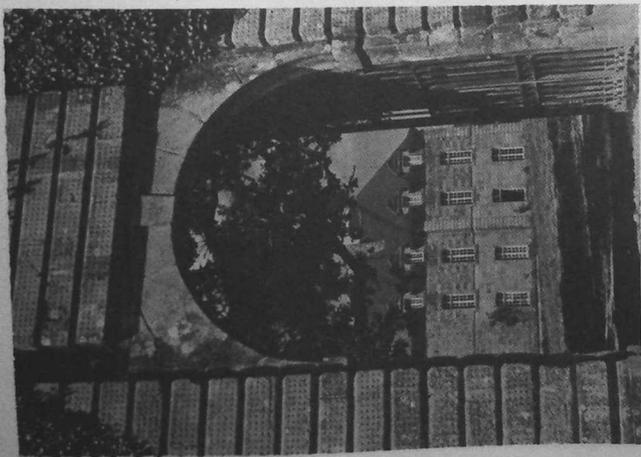
Or les registres de Guitté mentionnent les noms de Charles Thual, Jean Regnault et Pierre Thual tués près de la Perchais le 3 juin et ceux de Médréac, le meurtre le même jour de Guy Martin tué dans l'avenue de la Costardais. Une lettre de la municipalité de Médréac au district de Montfort le 15 juillet nous donne sur ces faits des renseignements encore plus complets : « Vous vous plaignez de ce que nous ne vous avons pas donné connaissance de l'assassinat commis en la personne de Guy Martin le quinze prairial dernier (3 juin). Nous pensions que le citoyen juge de paix de Montauban qui fit le lendemain la reconnaissance du cadavre de cet homme vous en avait prévenus de suite ainsi qu'il l'avait promis. Vous nous demandez des renseignements sur les auteurs de ce meurtre. Tout ce que nous en savons, c'est qu'il a été commis par une troupe venant de Caulnes qu'on dit être partie de Broons et de Dinan. Passant par Guitté, cette troupe tua trois hommes, arrivée à la Costardais environ une heure après midi elle fusilla Martin qui était à se reposer après diner avant de retourner à son travail. Non contente d'avoir commis tous ces meurtres, cette troupe entra chez le citoyen Sévin, vieillard de plus



Les Rouëries



Les Menhirs



Entrée du Château de Couëllan

de soixante quinze ans, chez lequel elle enleva plusieurs effets ainsi qu'il nous l'a déclaré, de là elle s'en retourna coucher à Saint-Jouan. Le lendemain, seize prairial, cette troupe se divisa en trois colonnes, dont deux passèrent par le bourg de Médréac, l'une après l'autre, et s'en allèrent à Dinan par Plouasne, l'autre colonne dut passer sur les confins de Médréac et ensuite par Guitté, Guenroc et Saint-Juvat et s'en alla également à Dinan. Nous ne savons pas le nom du corps qui composait cette troupe, tout ce que nous savons c'est que les deux citoyens Barbier de Caulnes étaient parmi cette troupe en habit d'uniforme ; on nous a dit qu'il y avait encore deux ou trois autres citoyens de Caulnes, dont nous ignorons les noms. La terreur est si grande ici que personne n'ose se plaindre de tous les excès et de tous les vols que commet la troupe à chaque fois qu'elle y passe. Si cela continue, on sera obligé d'abandonner ses propriétés et d'aller chercher asile ailleurs pour pouvoir mettre sa vie en sûreté. Voilà tous les renseignements que nous pouvons vous donner présentement à ce sujet. Signé : Pestel, Julien Terra, Thébault, Thomas, officiers municipaux et Crespel procureur de la commune. »

Ces renseignements étaient demandés pour répondre à une lettre de Maugé, « officier de police militaire près le quartier général de l'armée des côtes de Brest », adressée au district le 27 juin. « Citoyens, je suis chargé de suivre l'assassinat commis le 15 de prairial dernier en la personne de Guy Martin près l'avenue et la métairie de la Costardais en la paroisse de Médréac. C'est à des militaires que l'on attribue ce meurtre et l'on dit qu'ils étaient aux environs de deux cents. Certainement il est dans vos principes de donner tous vos soins à ce qui peut prévenir à faire punir les meurtres et les pillages que la troupe commet habituellement dans les campagnes. Pour que je puisse faire punir le meurtre de Guy Martin, il est absolument nécessaire que je connaisse la troupe qu'on accuse.. Comme les pillages et les meurtres se multiplient à l'excès, causent les plus grands maux et nuisent infiniment à la chose publique, je ne doute nullement de votre zèle à dénoncer ceux que vous viendrez à connaître et à faire passer, à l'accusateur militaire le Baron, toutes les espèces et tous les renseignements utiles ».

Tout en notant que le gouvernement déplorait et poursuivait les crimes de ses troupes, on reste frappé de leur fréquence. Il serait facile d'en rapporter d'autres témoignages officiels ; contentons-nous de celui de Hoche, le général en chef, qui écrivait le 11 juillet au député Lanjuinais : « On ne vous a pas dit toute la vérité en accusant nos soldats de piller, il fallait ajouter ils assassinent, ils violent... Je ne connais pas de plus horrible métier que de commander à des scélérats qui se jouent avec tous les crimes !... »

Il est naturel de se demander en présence de ces affirmations non suspectes si les morts violentes mentionnées dans les registres ou rapportées par les administrations locales sont l'œuvre des chouans, des vrais chouans ; elles peuvent être l'œuvre des faux chouans, bandes de galériens et de forçats à qui l'on donnait carte blanche et dont le gouvernement républicain porte la responsabilité. Quels documents le prouveront surabondamment.

Nous avons déjà dit la mésaventure de Roulin arrêté le 8 juin 1794 par une pareille troupe. La lettre suivante du général Rossignol montre qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé, mais d'un plan d'ensemble. « J'ai rencontré, écrivait-il le 15 novembre 1794, quelques bandes de nos amis qui font bien leur besogne... Ces enrégés-là ont été démasqués par les vrais brigands et ils disent qu'il n'y a plus de sécurité pour eux : les chouans les attaquent. Ils les reconnaissent au parler et aux cheveux qui n'ont pas encore pu pousser assez longuement. Je pense qu'on pourrait les utiliser ailleurs ; ils ont fait leur coup ici ; ils font abhorrer les chouans. Nous n'en demandions pas davantage.

Pendant la pacification, le général Krieg, honnête soldat écrivait à Bollet : « Ne t'étonne pas de tous les crimes dont nous sommes inondés. Les patriotes du pays crient pour peu de chose ; ils ont tellement peur qu'il faudrait une garnison pour garder chaque maison. Le fait est que sauf le cas de guerre après la paix que l'on a faite contre mon gré et dont les rebelles du Morbihan ne se soucient guère plus que moi, il n'y a pas eu de leur part tous les crimes qu'on leur attribue. Ce sont de bons soldats et de braves gens, un peu trop pris de fanatisme peut-être, mais chacun a le

sien en ce bas monde : ils ont celui de la ci-devant religion, nous, celui de la liberté. Ce qui fait le mal dans ces contrées, c'est le galérien qui y fourmille et dont on a fait de véritables chouans de contrebande. Hoche, pour son honneur, nous en débarrassera j'espère ; mais il est temps d'arrêter ces brigandages dont les rebelles ne seront pas plus dupes que les administrateurs. On les appelle les faux chouans ; au langage et à la tenue ils sont si reconnaissants qu'il n'y a pas moyen de se tromper. Dis donc à Hoche et à Chérin de faire sabrer cette canaille ! »

Et pour que nul n'ignore la complicité du gouvernement disons qu'à une lettre de la municipalité de Saint-Aubin-d'Aubigné, le 10 octobre 1795 annonçant le passage d'une troupe vêtue en rouge (ce qui était l'uniforme livré par les anglais aux chouans) le général Rey répondit que c'était des « Républicains travestis pour surprendre et arrêter des chefs de chouans ». Ce fut peut-être la même troupe qui se disant envoyée par le gouvernement anglais pour se réunir aux royalistes se rendit à la Grand-Ville en Médréac chez Julien Gaudin mais le questionna vainement sur la position des chouans, preuve que les paysans se tenaient sur leurs gardes !

Cette perfidie fut encore de mise au moment de la seconde chouannerie en 1799. En voici une preuve suffisante ; Sotin, ministre de la police écrivait à Oudard le 13 mars 1798 : « Il faut que la chouannerie soit déshonorée dans ses œuvres vives. Les ministres de l'intérieur et de la guerre vous donnent des instructions dans ce sens, moi je vous annonce quelques centaines d'hommes d'exécution que vous pourrez employer à tout !... Donnez-leur de la besogne : qu'ils soient barbares en criant vive le Roi et en priant le ci-devant bon Dieu ! Faites dresser des procès verbaux horribles par les compères des administrations départementales et qu'on m'adresse tout cela avec des détails horribles et des circonstances saupoudrées de larmes : le reste me regarde ! »

Aux excès de la troupe, les chouans répondent par d'autres excès. Ils ont déjà attaqué Merdrignac le 31 mai et mis à mort un nommé Hardy et sa femme. Ils y retournent

dans la nuit du 4 au 5 juin et font une véritable hécatombe de patriotes. Blanchard greffier du juge de paix, Portier commissaire municipal, Ruello capitaine de la garde nationale et trois autres citoyens sont massacrés et les maisons des autres patriotes fouillées et pillées. De Merdrignac les chouans se transportent à Gaël la nuit suivante, mais échouent s'il faut en croire la lettre écrite sous le coup d'une émotion bien légitime par Michel, officier municipal, à trois heures du matin : « Citoyens administrateurs, Gaël a été attaqué cette nuit par une troupe de chouans. Une vingtaine ont voulu entrer chez moi, après la première porte brisée, par une de mes fenêtres. Je les ai sommés de se retirer jusqu'au jour, mais ma sommation ne faisant rien et me voyant en danger ainsi que ma famille et encore plus ma femme qui est en couches je me suis décidé à faire feu sur mes ennemis et je crois bien avoir tué le chef parce que au premier coup celui qui commandait qui était celui que j'ajustais s'est écrié qu'il était un homme mort et au troisième coup les gueux se sont retirés, toutefois avec protestations de revenir la nuit prochaine en plus grande force. En conséquence, si vous voulez nous sauver la vie et nos petites propriétés qu'on menace d'incendier, procurez-nous la troupe sur le champ. Parlez au citoyen commandant pour qu'il nous envoie provisoirement 30 hommes et de suite faites part de notre malheureuse situation au département, aux représentants du peuple et au général Hoche pour que nous ayons un cantonnement : nous sommes au milieu des chouans qui ne cessent de recruter et de prendre des armes. » Et en post-scriptum il ajoute : « Il est bon de vous instruire que nous avons ici un ci-devant prêtre, nommé Marais, qui a été caché ou émigré, qui lève la tête d'une hauteur singulière et qui prêche, dit-on, en secret le soulèvement général. Je ne suis pas sûr du fait, mais c'est un bruit public. Les chouans m'ont laissé deux haches de bénéfice ; je vous écris seul parce que mes confrères se sont sauvés. »

Un détachement fut envoyé aussitôt, mais revint le lendemain, la nuit ayant été calme, ce qui porta la municipalité à écrire de nouveau au district une lettre pressante dont nous extrayons quelques passages qui expliquent la liberté

d'action des chouans dans les campagnes : « vous pouvez avec vérité exposer que nous sommes dans le centre des communes chouannes et qu'il est singulier qu'on laisse plus de 40 communes sans troupe. En effet, depuis Montfort jusqu'à Loudéac où il y a quinze lieues en longueur et depuis Dinan jusqu'à Ploërmel où il y a quatorze lieues en largeur il n'y a pas un seul détachement de sorte que les chouans, brigands etc. ont toute cette distance de terrain à parcourir sans danger. Trois cents hommes au centre de toutes ces 40 communes, c'est-à-dire cent hommes à Merdrignac sous le département des Côtes-du-Nord, 100 hommes à Mauron sous le département du Morbihan, 50 hommes à Saint-Méen et 50 hommes à Gaël, toutes communications aux chouans seraient interdites... »

La municipalité n'ayant pas eu gain de cause revint à la charge le 9 juin : « ...Encore une fois et peut-être pour la dernière, si vous voulez opposer le fer de nos assassins de tremper dans notre sang et que les flammes ne réduisent pas nos retraites en cendre, envoyez de la troupe à Gaël. Tous ces abominables desseins se préparent à grands frais et doivent être exécutés par 200 brigands dont les chefs sont du canton de Landujan. Peut-être sommes-nous à la veille de cette abominable exécution ! » L'abominable exécution n'eut sans doute pas lieu, d'autant plus que Saint-Méen reçut un cantonnement fixe et protégea les patriotes voisins.

Le 8 juin, le sang coule à Ifpendic : Clément Lenormand, ancien membre du comité de surveillance et Anne Legendre, femme du patriote Jean Denieul sont mis à mort. Dans la nuit du 11 au 12 juin à Saint-Onen, les chouans, au nombre d'une trentaine, pénètrent d'abord chez Jean Lechat, agent national, couché pour lors au prieuré et vont quérir son fusil au Champs-Ermines, puis chez Jacques Janvier officier municipal demeurant au bourg, s'emparent de son fusil et de la clef de la mairie dont, après avoir fait main basse sur cinq mauvais fusils, ils jettent dans la rue les lois et décrets de la République et en font un feu de joie aux cris de : « Vive Louis XVII ! ».

Avant de partir ils commettent naturellement leur crime ordinaire et... coupent l'arbre de la liberté ! Le 26 juin, Louis Gortais, tailleur à Montauban et guide ordinaire des patrouilles de la troupe républicaine est assommé ou étranglé dans la forêt de Montauban. Le 29 juin la troupe de Bécherel, commandée par Dardart ou Doudart, se transporte au château de la Tour en Saint-Pern, vole chez le fermier Morel Deslandes divers objets tels que linge, rasoirs, savons, peigne même, force l'armoire de sa domestique et y prend un Christ d'argent et toutes ses économies, soit une quarantaine de francs, toutes choses que Dardart oublie de mentionner dans le rapport qu'il fit à ses chefs !

Une affaire assez vive eut lieu le 3 juillet sur la route de Rennes à Dinan entre Langouët et la Chapelle-Chaussée. Sur des renseignements fournis de Rennes par Louis Mitaine et communiqués par Marie Maillard de Gévezé à de la Vieuville commandant supérieur de la région, celui-ci fit appel à ses chefs de canton, notamment Limoëlan, et se porta en embuscade de chaque côté de la route. Bientôt sur les 10 à 11 heures du matin, apparurent sur la route allant de Bécherel à Rennes 3 charettes de farine escortées de 50 hommes de troupe. Les chouans égaillés dans les champs de chaque côté de la route, laissent arriver à leur hauteur et enveloppent escorte et convoi ; 11 prisonniers restent entre leurs mains et le soir il ne rentra à Rennes que 37 hommes sur les 65 du convoi. Les sacs de farine au nombre de 36, sont mis en lieu sûr au cantonnement des Iffs. Mais les postes républicains de Rennes et de Dinan sont alertés et rencontrent les chouans sur la grande route aux environs de la Mézière et les dispersèrent après leur avoir infligé de lourdes pertes s'il faut en croire la lettre suivante du 9 juillet : « La troupe a joint les chouans : 25 ont été tués, le reste est tombé dans une embuscade et cent y ont péri... Une femme, nommée Victor, ajoute la lettre, était à leur tête. Quelques papiers trouvés sur elle prouvent qu'elle était incroyablement féroce. » Était-ce vraiment une femme ? Quelques semaines plus tard la justice, poursuivant une action contre Marie Maillard à qui ces papiers étaient destinés, n'ose se prononcer ! Nous ne le ferons pas davantage. Si les chouans ne subirent pas les

pertes que leur attribue la précédente lettre, ils perdirent du moins 3 des 7 juments qu'ils avaient prises au convoi ; les 4 autres furent conduites dans la forêt de Montauban, puis reçurent des... billets de logement pour Landujan.

C'est sans doute en ces jours que fut coupé le pont de Gévezé sur la route de Rennes à Dinan par Bécherel ; en tout cas il l'était le 30 juillet car ce jour-là le général Krieg demanda au département s'il avait l'intention de rétablir le pont, sinon il supprimerait les cantonnements républicains de Bécherel et Gévezé devenus inutiles. Cet exploit fut accompli par les troupes de la Vieuville, Limoëlan et Couesbouc et l'action fut assez chaude s'il faut en croire le certificat donné plus tard par Jean Gabillard à Jean Troix-Deniers d'Irodouer qui y participa : « Elle dura plus de cinq heures de temps : le pont fut enlevé deux fois de vive force, défendu par 1500 hommes sortis de Rennes. »

Le 6 juillet, alerte à Saint-Méen ! Un rassemblement de chouans se forme dans les environs et la petite ville craint une attaque dans la nuit. Un exprès, demandant du secours, est expédié par la municipalité et arrive à Montauban à 10 heures du soir. 40 hommes de troupe partent aussitôt dans la nuit et reviennent car ce n'était qu'une fausse alerte. Cependant aux abords du bois du Plessis en Saint-Onen ils firent la rencontre de Joseph du Bois-Hamon et de Julien Vincent dit « cours-tu bien ? ». Nos deux voyageurs nocturnes, chargés sans doute d'établir une liaison entre les chefs de notre région et ceux de la région de Saint-Méen, en vue de coopérer à la descente des émigrés à Quiberon, ne s'attendaient pas à ce contre-temps fâcheux. On ne les crut point quand ils racontèrent qu'ils étaient en tournées sentimentales et leur procès instruit à Rennes aurait pu mal tourner si Joseph du Bois-Hamon n'avait réussi à s'évader de la Tour le Bât ; Julien Vincent renvoyé après la pacification de Hoche en 1796 sera gratifié d'une pension de 50 F sous la Restauration et toujours affublé de son surnom dont au cours de ses missions périlleuses il avait plus d'une fois démontré le bien-fondé !

L'attaque de Saint-Méen se produisit huit jours plus tard au matin du 14 juillet. Elle avait pour but, semble-

t-il, de procurer aux chouans de Saint-Regeaut, commandant la division de Saint-Méen, des armes afin de rejoindre l'armée rouge, dirigée par de Tinténiac, qui remontait alors de Quiberon sur Saint-Brieuc et se trouvait aux environs de Coetlogon. 1 000 à 1 200 chouans, chiffre donné officiellement mais probablement exagéré, entourèrent vers les 5 à 6 heures du matin la petite ville alors protégée par un faible détachement de troupe et sa garde dont ils prirent les armes, entrèrent chez divers particuliers à l'effet de les désarmer et se retirèrent après avoir abattu trois arbres de la liberté, emmenant les patriotes Dessein et Fauchet qu'ils relâchèrent sur la demande de leurs concitoyens. Dans la soirée le maire reçut du chef des chouans sommation de réunir toutes les armes et de les apporter dans un endroit convenu à une lieue de Saint-Méen. Au lieu d'obtempérer la troupe et les plus compromis des patriotes, prévoyant pour la nuit un retour des chouans, se replièrent sur Montfort d'où le commandant Pontavice les renvoya sous la protection d'un fort détachement qui s'y trouvait encore le 23 juillet. Ce détachement sera rappelé, les citoyens désarmés et leurs armes portées à Montfort. Elles leur seront rendues le 25 septembre avec un cantonnement assez fort pour les défendre le cas échéant.

En ces jours où la duplicité des anglais et la mésintelligence entre les chefs de l'expédition compromettaient le débarquement des émigrés à Quiberon et préparaient le drame sanglant connu de tous, la division de Médréc toujours sous les ordres de Limoëlan ne restait pas inactive. Rassemblée au Rochers en Guitté elle se transporta en Yvignac où elle arriva le 8 juillet prenant possession du château et des bois environnants au nombre de 400 hommes qui furent rejoints par ceux de Couesbouc et de Trégomain (division de Saint-Gilles). Un convoi était signalé sur la route de Rennes à Brest au matin du 9 juillet ; après un court conciliabule tenu entre les chefs, les chouans allèrent s'embusquer sur la route après avoir ordonné à Bellebon, fermier du château, de faire cuire du pain. Le convoi arriva fortement escorté par des troupes de Broons et Jugon à pied et à cheval. Nous pensons que les chouans n'insistèrent pas devant la ferme contenance des troupes et re-

vinrent promptement à leur cantonnement poursuivis par les chasseurs à cheval tandis que l'infanterie continuait la route avec le convoi. Les chasseurs arrêtés par les bois durent se retirer faute de munitions, après avoir « tué trois ou quatre rebelles et blessé plusieurs autres n'ayant eu eux-mêmes » que trois hommes blessés et un égaré » dit le district de Dinan, son de cloche républicain qui ne concorde guère avec Muret dans son « Histoire des guerres de l'Ouest » qui écrit que « les chasseurs perdirent une trentaine d'hommes et bon nombre de chevaux pris ou tués ».

Après ce succès relatif, les chouans restèrent à Yvignac faisant leur quartier général de la maison de Bellebon ; mais le 11 au matin un fort détachement républicain les y attaqua et ils évacuèrent la place vers les 8 heures. Une force armée sortit alors de Broons, descendit à Yvignac et y commit les brutalités dont elle était assez coutumière. A défaut de chouans, elle arrêta trois habitants et s'apprêta à les fusiller : c'était André Dupacq, fermier de la Ville-es-Rays, Pierre et Servan Hesry. Le district de Dinan l'ayant appris écrivit au commandant de la place : « Faites partir de suite un expres pour empêcher ce crime atroce. Ces individus ne sont point du nombre des rebelles l'un d'eux est même l'homme de confiance du citoyen Bellebon, excellent patriote qu'on vient de piller ! » Espérons que l'expres arriva à temps !

Après cette affaire les chouans rentrèrent dans leur pays : les uns, ceux qui n'avaient pris les armes que pour quelques jours, chez eux travaillant aux foins et à la moisson, les autres ceux qui n'avaient pas de domicile, ou qui se trouvaient sous le coup des lois militaires restant dans leurs cantonnements avec les chefs ; les hommes de Couesbouc au château du Lattay et ceux de Limoëlan sur les bords de la Rance, partie à la Verrie entre Plouasne et Guenroc et partie à la Giguais en Guenroc. Selon des renseignements fournis aux Bleus vers la mi-août par un nommé Huchet que nous n'avons pu identifier davantage mais qui semble bien avoir été chouan ; les troupes catholiques et royales occupaient dans la région une cinquantaine de maisons et cinq à six lieues de terrain elles

avaient toujours sur pied une garde d'environ cinquante hommes et leurs chefs logeaient et mangeaient au château du Lattay dont on arracha d'ailleurs les plombs de la toiture pour fondre des balles. Les vivres étaient achetés chez les paysans et payés en argent. Trois ou quatre prêtres assuraient le service religieux, tandis qu'un autre était à la tête des approvisionnements.

Les chouans furent inquiétés dans leurs cantonnements par une colonne républicaine de Dinan ; mais ils étaient en nombre, 600 contre 400 dit Muret, et repoussèrent l'ennemi qui s'arrêta dans une position solide sur les landes du Guillier en Plumaudan. Là, fut livré un rude combat où Gabillard se distingua encore par son intrépidité et sa folle bravoure ; finalement la position fut enlevée par les chouans. Gabillard dont une balle avait traversé la cuisse transporté à Médréac chez Angélique Perroquin veuve de Mathurin Méal de Querrier y fut caché et soigné. C'est peut-être cette colonne républicaine qui, passant par Guitté le 21 août, fusilla au Closneuf Mathurin Dartois, 21 ans et Pierre Langlais, 23 ans.

D'autres engagements eurent également lieu à Couëllan en Guitté et au bourg de Saint-Jouan, sans que nous puissions dire à quelle date ni en quelle circonstance. « Au château de Couëllan, écrit Muret, une colonne républicaine fut complètement battue. On la poursuivit jusqu'à Saint-Jouan-de-l'Îlle, François André lieutenant de la paroisse d'Irodouer fut grièvement blessé après avoir tué deux républicains. » Cette action eut lieu avant le 20 septembre, car ce jour-là François André, était prisonnier des Bleus et pour sauver sa tête dénonçait quelques uns de ses camarades en fuite sans doute, ou introuvables !

Ces divers engagements se sont tous produits entre les soldats de la République et les chouans, car les gardes territoriales, formées des patriotes des campagnes et des villes pour assurer la tranquillité du pays n'ont pas donné ce qu'on en attendait et n'ont eu dans notre région que fort peu de succès, malgré la paye journalière de « cent sols » ! Au surplus le pays ne regorgeait pas de patriotes et ceux qui s'engageaient dans ce corps exposaient leur famille à la vengeance terrible des chouans !

La compagnie du district du Montfort était sous les ordres de Trouessart et ne comprenait que quelques jeunes gens de la ville même de Montfort. Aussi les administrateurs du district avouaient-ils leur échec à ceux du département le 30 juillet. Ils ont invité les habitants à s'inscrire, mais, écrivent-ils, « nos invitations sont restées sans effet. Plusieurs même de ceux qui s'étaient précédemment inscrits se sont retirés de manière que la compagnie qui fut d'abord de 40 jeunes gens, n'est plus que treize. Il ne faut point attribuer cela uniquement à la mauvaise volonté : il ne reste dans le district presque plus de jeunes exercés au maniement des armes et des cultivateurs inhabiles rempliraient mal les fonctions de ces troupes. Ils sont d'ailleurs retenus par la crainte d'exposer leurs parents à la fureur des chouans. » Aussi le 26 août, sa compagnie diminuant toujours, Trouessart en demandait le licenciement, ce qui fut accordé le lendemain par le district.

Au soir du 31 août, Jean de Guinguené fiançait sa fille Mathurine à un déserteur des environs de Fougères surnommé « point du jour ». Le repas avait lieu au village de la Rüe en Cardroc et réunissait une quarantaine de personnes dont beaucoup de femmes. La fête battait son plein et, le repas fini, les couples tournoyaient dans la cour aux accents entraînant d'un violonneux assis sur le bord d'un lit. Tout à coup, sur les 10 heures et demi des coups de feu éclatent ; cris, sauve qui peut ! Pendant que quatre personnes agonisent mortellement frappées ! C'est Jean de Guinguené, de Ferron de la Forest aux Iffs, Pierre Aubert et Mathurin Daniel officier public de Cardroc, et 9 personnes sont arrêtées ! Ce travail était l'œuvre de la troupe républicaine cantonnée à Bécherel que François Carret patriote du village de la Rüe réfugié à Bécherel avait alertée et s'était proposé de conduire avec Charles Henry spécialiste de ces patrouilles. La troupe composée de 68 hommes, sous les ordres du lieutenant Carré, avait tiré dans le tas et fait payer à des innocents la faute de quelques coupables. Les prisonniers conduits à Bécherel puis Dinan et transférés à Rennes où ils étaient encore le 20 janvier 1796, furent acquittés, faute de charges contre eux, sauf Jeanne Morel, employée au château de Montmuran, condamnée pour des actes de brigandage.

dage à 22 ans de réclusion et 6 heures d'exposition au poteau !

Des fiançailles passons aux noces ! Le 15 septembre Joseph Rozé de Landujan convolait en légitimes noces avec Anne Daugan de Bédée. Le midi le cortège revenant de Bédée à la Bouyère où se tenait le repas, passait par Landujan sous l'œil bon enfant de la troupe républicaine de Montauban qui ne trouva rien d'anormal. Mais la fête fut encore soudainement interrompue ! Charles Henry de Bécherel avait dénoncé ce rassemblement qui faisait courir un grand danger à la République, et s'était proposé à son habitude de conduire la troupe de Bécherel. Quelques hommes partent dans la nuit sous la conduite du capitaine Roger et tirent quelques coups de fusils en approchant de la maison, puis font une décharge générale dans la cour qui se trouvait heureusement vide car, à cette heure plutôt matinale puisqu'il était minuit passé, les invités dansaient dans la grange ou fumaient et buvaient dans la maison !

Le capitaine Roger inventa dans son rapport une histoire que nous nous donnons le plaisir de raconter. « Comme nous étions près de cerner la maison plusieurs chouans qui y montaient la garde aussitôt notre arrivée ont commencé par faire feu sur nous ; ils se sont sauvés aussitôt à quelques pas de là où ils criaient : en bataille ! chargeons sur ces gueux là ! et cela à différentes fois et ne cessaient de répéter ce cri et celui de vive le Roi ! en nous accablant d'injures. Alors nous nous sommes avancés sur eux en ripostant à leur feu ; à notre approche ils se sont évadés : nous n'avons pu les joindre ! Après cette action nous sommes entrés dans la maison... » Il oublie de dire dans son rapport que ses soldats entrés dans la maison bourrèrent leurs sacs de beau linge blanc, ce dont le trousseau de la mariée se trouva fort allégé ! Ils mirent en état d'arrestation un certain nombre de jeunes gens espérant y trouver des chouans ou des sujets en rupture avec les lois militaires. C'étaient Louis Charpentier et Pierre Dufrost l'un charretier et l'autre pâtre à la Bouyère, Julien Demay maréchal au bourg de Landujan, Joseph Ruault domestique à Geslouard, Julien Datin de Quehernic en Médréac, René et Julien

Denieul et Jean Briand de Bédée. Trois autres hommes furent aussi arrêtés ainsi que le joueur de violon ; ils furent relâchés à Bécherel, mais ce dernier ne rentra en possession de sa musique qu'en payant trois livres, ce qui éclaire d'un jour particulier la mentalité de ces redresseurs de torts ! Les premiers furent conduits à Dinan, puis à Rennes et malgré les réclamations les plus motivées de la municipalité et des gens honnêtes, se trouvaient encore en prison le 28 novembre ; nous ne connaissons pas le dénouement de cette histoire qui a dû être un acquittement trop tardif !

Par ordre du général Rey une colonne mobile de Dinan sous les ordres de Xavier Frossard se transporta au début de septembre « en diverses communes pour y poursuivre les chouans. » Le 2 septembre cette troupe était à Guenroc et arrêtait Marc Haouisée prévenu d'avoir fait partie, comme officier, du rassemblement de la Giguais. De là elle vint à Médréac et fouilla le 3 de grand matin le Haut-Boisgebret où se cachait chez Joseph Gaudin, Lazerneu (ou la luzerne), déserteur des armées de la République et lieutenant chez les chouans. Son sort était clair mais, pour sauver sa tête, il dénonça ses camarades de la veille. « Sincèrement repentant d'avoir un instant quitté les drapeaux de la liberté, il promet qu'il ferait son possible pour réparer sa faute et la faire servir à l'avantage de la République. » Le commandant du détachement lui ayant promis la vie sauve s'il faisait part « de ce qu'il savait sur les magasins d'armes et de munitions des chouans, il promit de livrer tout ce dont il avait connaissance », et se mit aussitôt à l'œuvre !

Il commença par trahir l'hôte qui l'avait hébergé lui et sa monture et Joseph Gaudin eut le chagrin de voir les Bleus partir avec son propre cheval chargé « de son linge, de ses couvertures de laine et autres objets », mais dut s'estimer heureux de s'en tirer à ce compte ! Sur les indications de Lazerneu, la troupe se porta à Poudouvre dont Charles Gaudin, frère de Joseph était alors fermier. Son domestique Joseph Quémereuc 23 ans est arrêté dans son lit au-dessus duquel on trouva un sabre tandis que dans une haie voisine on découvrait deux fusils. Le détachement se rendit ensuite chez Gabriel Pain au Clos Collet et se pré-

senta comme royaliste. L'obscurité aidant, Pain donna complètement dans le piège et avoua avoir changé de place les cartouches qu'on avait déposées dans son étable ; reconnaissant trop tard sa fatale méprise il dut s'exécuter et livrer les 25 paquets de cartouches qu'il avait cachés dans un chêne creux. Malgré ses 60 ans Gabriel Pain fut ajouté à Quémereuc et, en passant aux Crossais les soldats leur adjoignirent Joseph Colombel, 28 ans, à titre de chouan. Le détachement arriva à la Prée en Guitté vers les 7 heures du matin, força Charles Grignard à indiquer un baril de poudre caché dans les ronces, et son fils Guillaume à donner son fusil. Naturellement nos deux hommes allèrent rejoindre les autres et tous les six furent conduits à Dinan puis à Rennes où ils se trouvaient encore le 6 juillet 1796 sous l'inculpation de chouannage ; ils durent être renvoyés vers la mi-juillet, la pacification générale étant intervenue.

Le 9 septembre 1795, était jour de foire à Bédée. Pierre Sauvaget, maire de Montauban, et Joseph Chantrel en revenaient vers les 5 à 6 heures du soir en nombreuse et joyeuse compagnie, lorsqu'aux environs de la Suais ils croisèrent Nicolas Lambert, soldat du cantonnement de Montauban, et Louis Sauvaget, frère de Pierre, qui s'y rendaient à leur tour. Surgirent soudain trois hommes armés de fusils qui les mirent en joue en criant : « halte là ! Où allez-vous messieurs ? » Tandis que les autres voyageurs restent interdits et maintenus par les fusils braqués, Lambert est aussitôt saisi et prie ces hommes de ne point lui faire de mal, qu'il ne leur en veut point, ce à quoi ils répondent : « Quand vous nous teniez, vous ne nous épargniez point ! » Prévoyant son triste sort, le malheureux soldat fait un effort pour se dégager, ce qui concentre sur lui l'attention et permet à ses camarades de se sauver à travers champs. Laissé seul, le pauvre Lambert est alors « conduit du village de la Suais en rondissant sur le chemin du Pont-Hermann au Pungeoir près les grands prés ». C'est là qu'on retrouva son cadavre tailladé de coups de sabre et percé de coups de baïonnette, tandis qu'une crosse de fusil brisée à côté de lui ne montrait que trop la brutalité de ses assassins.

Les grandes opérations des chouans sont terminées, car le mauvais temps approche et quelques-uns, se souciant peu

de passer l'hiver à la belle étoile, ou sur le qui-vive se rendent, tels Joseph Denieul d'Irodouer et François Jouannin de Bédée. Pour montrer leur sincérité ils dénoncent leurs camarades, Denieul nommément et Jouannin sous leurs noms de guerre, ce qui ne compromet personne. Denieul, comme tous ceux qui avaient compromis les autres par leurs révélations sera renié et maltraité par les chouans et deviendra au dépens de tout le monde un des fameux brigands de la région. En face de ces lâches abandons, citons ce trait rapporté par Muret : « A Irodouer, l'une des meilleures paroisses de la division de Bécherel, deux jeunes filles se sacrifièrent avec une constance héroïque. Six cents balles de fusil étaient cachées chez elles. Les Bleus instruits que cette maison recélait quelques munitions, vinrent pour s'en saisir mais ils les cherchèrent en vain. Les deux jeunes paysannes résistèrent à tous les interrogatoires, à toutes les menaces : enfin la rage des Bleus ne connaissant plus de bornes, elles se laissèrent successivement fusiller devant leur porte, plutôt que de révéler ce mince dépôt. »

Les Bleus, par contre ne chôment pas. Sachant les chefs chouans assez démunis de troupe, ils essaient de s'en emparer par tous les moyens et de disperser leurs gardes. Vers le milieu d'octobre, une colonne républicaine, équipée en chouans avec des uniformes rouges pris à Quiberon, passe à la Grand-Ville en Médréac chez Julien Gaudin et le dévalise parce que il ne veut donner aucun renseignement à ces soi-disant chouans qui laissent percer le bout de l'oreille ! Cette colonne s'en retourne par la Chapelle-du-Loû et revient huit jours plus tard avec la garnison de Romillé et fait une descente à Irodouer où elle commet divers vols et arrête Joseph Chenefront de la Chapelle-du-Loû, qui huit jours plus tôt avait eu le tort de la bien recevoir. Ce Chenefront est remis en liberté le 25 novembre, « n'étant pas juste, dit l'accusateur public, de retenir aussi longtemps des individus contre lesquels il ne se trouve pas de preuve acquise ».

La municipalité d'Irodouer se plaint amèrement des excès de la troupe les 23 et 24 octobre. « Il se trouve

dans cette commune, comme ailleurs, des brigands, chouans et mal voulants... Mais après tout, est-il juste que tant d'innocents soient punis pour des scélérats dont nous désirons nous-même la destruction entière. » Le département tout en regrettant que la surveillance de la municipalité n'ait pas été plus active par le passé promet de faire punir « les lâches qui se sont assimilés par le pillage aux brigands qui parcourent la contrée ». La troupe au moins frappa plus justement le 30 octobre. Ayant surpris un nid de chouans dans une maison de Miniac, elle en tua trois, dont Thomas Guillot capitaine de la chasse en Irodouer, et en blessa quelques autres dont Fiacre Piron, de la même paroisse, qui réussit cependant à se sauver.

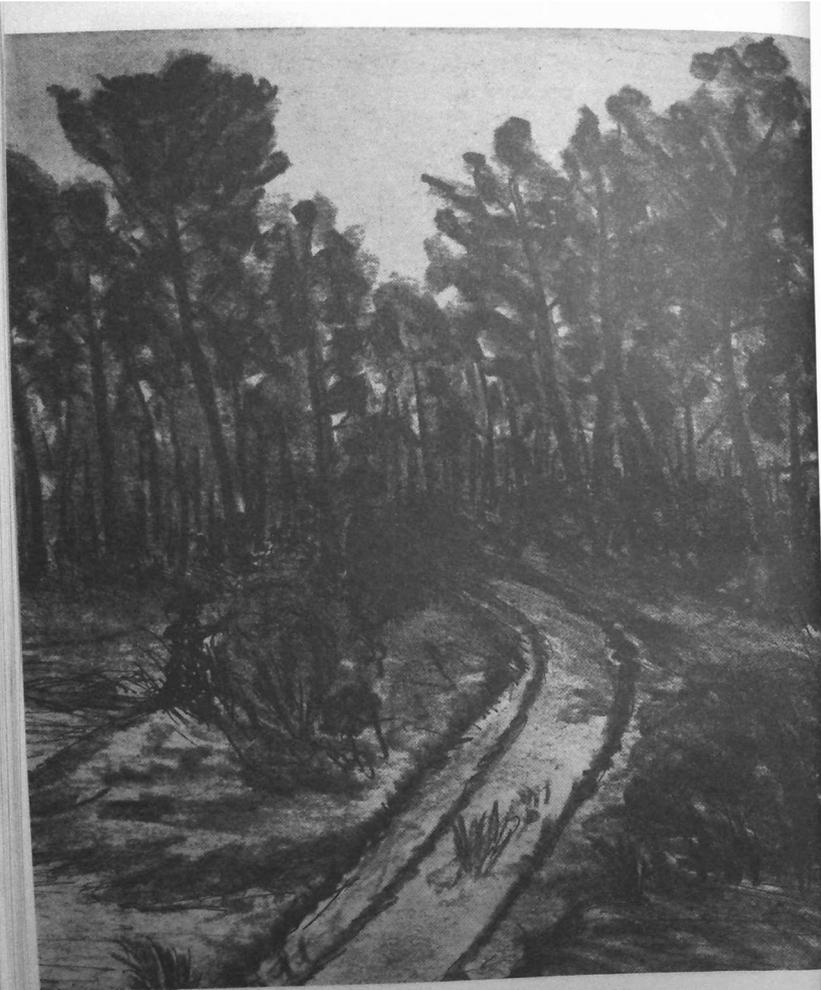
Une petite affaire eut lieu à Montauban au mois de décembre. Le 15 de ce mois la malle de Brest, malgré une escorte fournie par le cantonnement de Montauban, fut attaquée près le moulin à vent de Brambuan par une bande de chouans. De Montauban alerté, part immédiatement un renfort qui se rencontre auprès de la malle avec un détachement de Saint-Jouan qui la prend sous sa garde et part avec elle. Les deux troupes de Montauban, escorte et renfort, se divisent en plusieurs groupes et se jettent à la poursuite des chouans. L'un de ces groupes sous les ordres du sergent Picq, guidé par des pas qui se dirigent vers la maison isolée de Joseph Houitte, cordonnier au Bois-Gentil, s'apprêtent à la cerner lorsque trois hommes en sortent. Les soldats font feu aussitôt et un des trois hommes tombe ; c'était Joseph Chantrel, ex-soldat républicain passé récemment au service des chouans, celui-là même, que nous avons trouvé au soir de la foire de Bédée avec Lambert ! Atteint d'un coup de feu sous l'aisselle gauche, Chantrel lève sur le sergent Picq des yeux suppliants : « Mon ami Picq, ne me faites pas de mal ; je vous connais, je suis Chantrel. » « Tu est Chantrel ! Je vais te donner du Chantrel ! » et Picq lève son sabre. Instinctivement le blessé veut se protéger de la main droite et ses doigts coupés tombent à côté de lui. Féroce, Picq lui assène plusieurs coups sur les bras et sur la tête, tandis que le caporal Desvaux, plus humain sans doute, appuie le canon de son fusil sur le côté droit de sa poitrine et met fin à ses souffrances ! Les



Le Château de la Costardais en Médéac



Blason des Glé



Embuscade

soldats le dépouillent alors et emportent ses vêtements maculés de sang. Nous regrettons d'avoir à finir sur une telle scène l'année 1795 !

L'année 1796 fut marquée en février par une affaire qui débuta au Crouais et se termina le lendemain à Médréac. Entre des dates qui varient de quelques jours à un mois, nous nous arrêtons à celle des 22 et 23 février. En dehors de deux documents officiels, très laconiques mais substantiels, nous utilisons pour cette affaire le travail de Muret déjà plusieurs fois mentionné.

Le 22 février, à cause de la présence de Puisaye et de son état-major revenu du Morbihan, Joseph Renaud du Crouais, un des capitaines de la division de Médréac, avait invité la plupart des officiers de cette division et plusieurs dames à sa maison de la Reignerai. Au nombre des invités se trouvait un déserteur nommé Jean Legrain que Saint-Regeaut, chef de la division de Saint-Méen, avait fait prisonnier quelques jours auparavant au Loscouët et avait envoyé dans la division de Médréac : il s'y était bien comporté et avait gagné la confiance des chouans. Au moment de se mettre à table, on remarqua que Legrain était absent, mais cette absence n'éveilla aucun soupçon... et les fourchettes et les langues marchèrent bon train !

Soudain un coup de feu éclate ! Il vient d'être tiré par un invité heureusement en retard qui aperçoit à trois cents pas de la maison une colonne républicaine et donne ainsi l'alarme : c'est le cantonnement de Saint-Méen, au nombre d'une centaine d'hommes que Legrain est allé prévenir et qui pense s'emparer des chefs chouans, ainsi qu'en une souricière ! Renaud sort le premier de sa maison suivi des autres royalistes tandis que les dames filent sur Quédillac. Les chouans s'embusquent derrière une haie et les Bleus se mettent à l'abri d'un talus ; pendant deux heures, dit Muret, on tirailla. Mais les chouans à bout de munitions diminuent puis cessent leur feu et battent en retraite tout en combattant. Pendant l'action ou durant la retraite, de Boisencour de Rennes officier supérieur et Mérel de Caulnes lieutenant, furent frappés à mort ; Joseph Bougault, capitaine de Quédillac et Joseph Renaud furent grièvement bles-

sés ; atteint d'un coup de feu, un jeune officier de Dinan Tanneguy Duchastel, eut encore la force de franchir le talus d'un champ pour se cacher dans une pièce d'ajoncs, il y fut découvert et achevé sans pitié. De Cibon de Rennes, ancien officier d'artillerie, était resté sur le terrain entièrement dépouillé avec dix sept coups de baïonnette et plusieurs coups de crosse ; laissé pour mort il reprit connaissance le soir et parvint à gagner un village où, dit-on, une femme le reconnut lui donna une chemise et le cacha dans son four où ses camarades vinrent le chercher le lendemain : il se rétablit et resta seulement estropié du bras gauche, nous le retrouverons d'ailleurs à la seconde chouannerie en 1799. La poursuite dut s'arrêter à la forêt de Montauban où les Bleus évitaient de s'engager sans nécessité. Heureux du travail accompli, les soldats regagnèrent leur cantonnement de Saint-Méen. emmenant et fêtant Le-grain dont nous laissons à d'autres le soin d'apprécier la conduite !

Le fuyitifs s'étaient retirés en Médréac, mais ils n'y restèrent pas longtemps tranquilles. Dès le lendemain en effet le 2^e bataillon de l'Ain, cantonné à Broons se portait à Médréac, sous la conduite du capitaine Bal pour achever l'œuvre du cantonnement de Saint-Méen. Cette colonne arriva au village de la Mignerette où elle fit la rencontre de l'abbé Janvier, de Quédillac, appelé auprès d'un blessé de la veille, que l'abbé Eon dit être Joseph Renaud. Ce prêtre fut égorgé sans pitié et le saint viatique qu'il portait sur lui fut odieusement profané. La troupe continuant sa route, surprit les chouans au Gué-au-Feuvre chez Joseph Piedevache ; un court combat s'engagea et, suivis de près par les Bleus les chouans s'enfuirent par le bourg en direction des vallées du Boisgébret et de Poudouvre où la poursuite devenait à peu près impossible.

Traversant le bourg, la colonne républicaine se saisit de l'abbé Tiengou puis le relacha, tandis que l'abbé Crespel était fusillé dans la cour du Pavillon sur la route de Bécherel et laissé pour mort. L'aide de camp de Puisaye, le baron d'Amphernet de Pont-Bellanger, retardé par une blessure reçue récemment, perdait du terrain et, se voyant sur le

point d'être rejoint, pria son domestique Richard de l'abandonner et d'emporter son sac. Le fidèle serviteur n'en voulut rien faire et tous les deux furent fusillés auprès de la croix de Boutteville, dit la tradition. La poursuite s'arrêta et les soldats surrexcités revinrent au bourg. Des femmes entouraient l'abbé Crespel qui perdait son sang en abondance mais n'était pas mort ; un soldat s'approcha et malgré les supplications des femmes lui fendit la tête d'un coup de sabre. Mis en appétit, les soldats recherchèrent l'abbé Tiengou et le trouvèrent chez un de ses parents à l'hôtel de la Vieille Boule d'Or récitant son bréviaire. Comme ils étaient près du cimetière, ils l'y conduisirent et le masacrèrent malgré ses soixante-huit ans ! Il est bon de remarquer que la liberté du culte était alors proclamée, et que ces deux prêtres, n'ayant jamais été déportés, étaient parfaitement en règle avec la loi, en résidant à Médréac et y exerçant le culte ; ce n'est donc pas en tant que chouans ou rebelles aux lois, mais en tant que prêtres qu'ils furent massacrés !

Les soldats passèrent l'après-midi à violenter et piller les habitants du bourg, notamment François Méal, marchand et aubergiste dont d'ailleurs un fils, Joseph, était parmi les chouans. Espérant peut-être les trouver ralliés à la Tour, les volontaires de l'Ain s'y rendirent et y commirent leur pillage habituel au dépens du jeune de Saint-Pern. C'est alors que le tumulte fini, Vincent Tirel de la Mignerette apporta en terre Sainte le corps de l'abbé Janvier, et les corps des trois prêtres martyrs furent inhumés près la porte du balai vis-à-vis le Roquet.

Les journées des 22 et 23 février avaient été dures pour les chouans de notre région, surtout pour leurs officiers, mais ils n'étaient pas anéantis et cinq jours plus tard, ils participaient avec ceux de Couesbouc et de la Vieuville, à une affaire entre Saint-Domineuc et Pleugueneuc où furent coupés les ponts du Linon sur la route de Rennes à Saint-Malo. La troupe arriva trop tard pour empêcher l'œuvre de destruction, mais assez tôt pour rejoindre les chouans sur le territoire de Saint-Thual (Est-ce ce combat que rappelle la croix érigée près la Tourdalain par la famille Baude de la

Vieuville et qui est dit avoir eu lieu le 4 juin 1796 ?) et leur infliger quelques pertes. Les habitants de la région furent rendus responsables du succès des chouans et, comme toujours, les innocents payèrent pour les coupables, ce dont se plainquirent fort les autorités de Tinténiac.

Puisaye était venu dans notre région pour l'organiser car, disait François Jouannin un de ses chefs en septembre 1795, « la compagnie de Médréac n'est point organisée ». Cette paroisse et celles des environs faisaient partie en principe de la division de Saint-Méen, s'il faut en juger par deux bons de réquisitions donnés à des fermiers de biens nationaux à Landujan et à Saint-Pern en janvier 1796 et ainsi libellés : « division de Saint-Méen, Gabillard, chef de canton. » En créant une « division de Médréac » indépendante, Puisaye désirait sans doute soustraire cette région à l'autorité même nominale de Saint-Régeaut chef de la division de Saint-Méen, un des lieutenant de Georges Cadoudal qui venait de le recevoir si mal dans le Morbihan et avait même parlé de le faire fusiller.

Cette « division » de Médréac, comprit les hommes des paroisses du Boisgervilly, Saint-Onen, Le Crouais, Quédillac, Montauban, Saint-Mervon, Le Loû, La Chapelle-du-Loû, Landujan, Saint-Pern, Médréac, la Chapelle-Blanche, Guitté, Plouasne, Guenroc, Saint-Maden, Tréfumel, Saint-Juvat, et le Quiou. Elle était entourée des divisions de Saint-Méen, de Mordelles, de Saint-Gilles et de Dinan. A l'occasion d'affaires importantes ces divisions se prêtaient main forte.

Le commandement de cette division fut confié à Félicité de Botherel ; né au Plessis-Botherel en la Chapelle-du-Loû le 18 août 1770, il émigra d'abord puis revint en Bretagne en 1795 ; il avait été envoyé pour organiser une division. Il lui arrive en effet une fois de signer « chef de division » n'ayant pas pu ou voulu s'arroger une autorité supérieure à celle de ses camarades, officiers de la première heure. Son nom de guerre était « Félix » et la première signature que nous avons trouvé de lui comme « chef de canton » est du 18 octobre 1795 ; il signe ainsi jusqu'au 29 février 1796, le 15 mars il signe « chef de division » et toujours dans la suite : la division de Médréac était donc organisée. Le 25 mars Puisaye lui annonce de Fougères l'arrivée de

trois émigrés et le prie de leur donner un grade dans sa division. Parmi ces émigrés se trouvait sans doute son jeune frère Constant qui écrit à sa mère le même jour des environs de Fougères : « Je dois partir demain pour rejoindre Félicité qui est à vingt lieues d'ici » Trois jours plus tard leur père écrit à madame réfugiée alors à Jersey : « Tâche de trouver des officiers qui veuillent servir avec mon fils ; il en a un besoin extrême. Ils se trouveront placés par l'organisation qu'on va faire. Il n'en a que quatre, il lui en faudrait plus de trente ! »

Cette lettre de M. de Botherel nous fait toucher un point délicat et qui dans quelques régions, mit la discorde au camp des chouans : la rentrée des émigrés à qui étaient réservés les hauts grades. Les extraits suivants d'une lettre écrite par un de ses officiers au général vendéen Stofflet le 10 décembre 1795 témoignent énergiquement des sentiments des chefs de la première heure à l'égard de ces nouveaux venus... « Je me crois obligé de vous prévenir que tous vos anciens officiers sont mécontents de la manière dont on les traite, du mépris qu'on affecte à leur égard et des préférences marquées qu'on donne à des gens qui se disent nobles émigrés et qui étalent de grands noms sans les avoir peut-être mérités... Général, si on éloigne de vous les officiers dont on méprise la naissance, malgré leur bravoure et l'élévation de leurs sentiments prenez garde au sort qui vous est réservé (Stofflet était de naissance obscure). Les émigrés viennent en foule à votre quartier, parce que vous êtes en paix ; ferez-vous la guerre ? Ils fuiront tous, aucun d'eux ne se procure d'armes et ne se dispose à agir... On délibère, on discute, on règlera aussi j'espère : alors il faudra que nous allions à la distribution des coups de fusil... ! » Ce jeune officier exagérait à peine car voici une lettre d'un émigré qui, après avoir accusé les chefs chouans d'être conduits pour la plupart « par l'ambition et leurs intérêts personnels » ajoute : « Connaisant l'insuffisance de leurs moyens, ils ne peuvent se dissimuler d'être beaucoup au-dessous de leur besogne et doivent redouter dès lors de voir arriver des officiers dont le talent et l'expérience auraient bientôt détruit une réputation qu'ils ne doivent qu'à leur charlatanisme ! » A nos

yeux, cet émigré avait le tort d'oublier qu'il devait au « charlatanisme » des officiers populaires d'avoir pu remettre le pied sur le sol français !

De telles difficultés, qui surgirent près de nous dans la division de Mordelles, ne semblent pas avoir existé dans celle de Médréac. A l'exception peut-être de Picot de Limoëlan, qui disparaît alors de la région sans qu'on puisse retrouver ses traces, les chefs établis reconnurent l'autorité de leur nouveau colonel et conservèrent leurs grades ou même en eurent de supérieurs. D'ailleurs les émigrés y furent peu nombreux, cette division assez faible n'offre pas une protection efficace et ceux qui y vinrent au péril de leur vie, ne se soucièrent que d'être les premiers au feu !

Nous donnerons dans un autre chapitre les noms des hommes qui ont participé à ces guerres de la chouannerie, mais nous pensons qu'il est utile de donner dès maintenant les cadres de cette division de Médréac en utilisant pour cela les mémoires de Pontbriand, corrigés à l'occasion, et en regrettant de ne pas pouvoir garantir l'absolue véracité de ce que nous écrivons, surtout sous le rapport des grades. Félicité de Bothereil, colonel chef de la division, Jean-Julien Gabillard lieutenant colonel de la division, Jean de Saint-Pern major de la division. Chefs de bataillon : Jacques de Mellon chef du canton de Montauban, François de Bédée chef du canton de Landujan, Pierre Maudet de Montauban chef de canton de Plouasne. Capitaines de paroisses : Renault dit la Grenade, Joseph Renaud du Crouais, Joseph Garnier de la Villesbret de Montauban, François Crespel de Médréac, Louis Datin de Médréac, Jean Bourdet, Pierre Renault, François Gaudin et Jean Colombel de Plouasne, Eustache Lecorvaisier de Saint-Maden, Pierre Samson d'Iffendic, Louis le Levroux de Guenroc. Lieutenants : Jacques Gaudin et François Haouisée de Plouasne, Olivier Carillet et Joseph Vannier de Médréac, Joseph Sicot, Pierre Joly de Landujan, Joseph Lecorvaisier de Saint-Juvat, François Leclerc, Jean Quémereuc de St-Maden, Edouard de Vaughan de Dinan, Jean Verger de Quédillac, François Samson de Montauban. Sous-lieutenants : Jean-Baptiste Dartois de Caulnes, Jo-

seph Méal de Médréac, Jean Leforestier de St-Juvat, Jacques Guernon de Plumaugat, Jean-Marie Lecoq de Dinan, Jean Lucas et Jean Lecorvaisier de Plouasne. Tels sont les noms de quelques officiers que nous croyons avoir été en activité en 1796.

Le grand nombre des officiers ne doit pas faire illusion sur celui des chouans : leur effectif était assez restreint. Muret écrit que la division de Médréac pouvait compter trois à quatre cents hommes, celle de Bécherel cinq cents. Ces chiffres s'entendent probablement de l'effectif permanent de la division, formé par ceux qui ne peuvent sans danger rentrer chez eux : émigrés, déserteurs, réfractaires aux lois militaires et aussi mendiants et vagabonds sans domicile. « Mais, s'agit-il d'une expédition, leur force se compose d'une foule d'habitants des campagnes que le mode de recrutement adopté en 1793 et depuis, l'abus des maximums et réquisitions, joint aux excès de l'athéisme pendant 18 mois de tyrannie, ont singulièrement indisposé contre le nom même de république. » Cette citation est empruntée à un Précis de la guerre des chouans, dressé par le département d'Ille-et-Vilaine en septembre 1795 ; nous n'avons rien à y ajouter. L'expédition terminée, les soldats d'occasion reprennent faucille ou charrue, après avoir caché fusils et cartouches dans une haie vive, un chêne creux, une barge de paille ou un tas de fagots, à moins que ce ne soit sous les planches qui recouvrent la terre battue devant le foyer et si d'aventure, ils sont pris, la ressource sera de dire qu'ils n'ont marché que par la force et qu'ils n'ont caché leurs armes que pour les soustraire aux chouans... et bien malin qui pourra leur prouver le contraire !

A ces soldats improvisés, il ne fallait pas demander de bataille rangée ; les actions les plus communes étaient l'embuscade sur le passage d'une troupe, l'attaque d'un convoi, d'une voiture publique ou d'un pont. Leur rôle consistait moins à détruire la partie adverse qu'à l'empêcher de se ravitailler et à gêner ses communications. Leur tactique dans ces coups de main nous est donnée par l'un d'eux. « Quand les Bleus sont en déroute, poursuivis par des gens infiniment plus lestes qu'eux, qui d'ailleurs sont des diables

quand ils sont vainqueurs, et qui ont de plus l'avantage de connaître parfaitement le pays, ils sont perdus, anéantis et massacrés de tous côtés. Si, au contraire ils sont en force et tiennent, ils sont presque toujours victorieux avec des gens qui n'ont point assez de chefs pour diriger leur bravoure et qui se sauvent avec autant de rapidité, quand ils ne croient pas être les plus forts, qu'ils en mettent à la poursuite dans le cas contraire. » En définitive, comme l'écrivit un émigré assez dégoûté de ce genre de vie « pour bien faire ce métier-là, il faut savoir bien courir, bien sauter, savoir se passer de boire, de manger au besoin et surtout ne pas dormir ! ».

Si les chouans au début, firent la guerre par enthousiasme et à leur frais, il fallut vite songer, pour maintenir et augmenter les effectifs à leur donner une solde d'environ 20 sous par jour. Cet argent provenait en partie du gouvernement anglais et en partie des revenus des biens d'Eglise ou d'émigrés que l'Etat avait proclamés « biens nationaux » et dont il s'était emparé, mais que les chefs chouans levaient au profit de leurs troupes. Il arrivait aux fermiers de ces biens de recevoir des billets dans le genre de celui-ci « De part le Roi, le 21 novembre 1795, il est défendu à Joséphine Ruellan (de Miniac) de payer au district de Montfort sous peine d'être obligée de payer deux fois, le conseil de l'armée royale et catholique de Bretagne en retenant le montant de sa ferme pour sa nécessité. Nicolas, chef de canton, « Tête félée » major de la division, Mellet capitaine ». Nous avons relevé, pour Montauban, Quédillac, Landujan, la Chapelle-du-Loû, Saint-Uniac et le Boisgervilly de nombreuses quittances données en 1795 et 1796 par Gabilard et surtout Félix. Celui-ci se trouvait d'ailleurs dans le pays où son père avait de grands domaines séquestrés pour cause d'émigration et les fermiers payaient sans difficultés au fils de leur propriétaire ! Si ces ressources étaient insuffisantes, on les complétait par des contributions levées à main armée sur les patriotes, ou par des contributions mises sur le pays, suivant les besoins.

Sous la direction de Botherel, la division de Médréac se montra plus active, semble-t-il, et entreprit des opérations

plus vastes. Elle eut vers le 20 mars un engagement assez sérieux avec les Bleus. Le comte de Botherel écrivant à sa femme le 28 mars, dit de Félicité : « Il a pris ces jours derniers un convoi escorté par soixante Bleus ; il a eu dix excellents chevaux de tirage et beaucoup d'effets ». C'est sans doute cette affaire que raconte dans ses Mémoires Bernard de la Frégeolière. Ayant débarqué sur nos côtes, dans la nuit du 15 au 16 mars, avec d'autres émigrés, de la Frégeolière arriva « dans une forêt où campait une division de l'armée de Georges (Cadoudal) commandée par M. le comte de Botherel, fils de l'ancien syndic des Etats de Bretagne. Nous avions été fort liés aux Gardes du corps, aussi voulut-il me retenir auprès de lui, mais il faisait la guerre dans son pays, je voulais la faire dans le mien. Nous passâmes huit jours dans cette division, et c'est là que j'appris comment se faisait une guerre chouannique.

« Le surlendemain de notre arrivée, une patrouille vint annoncer à M. de Botherel qu'une colonne de Bleus se dirigeait sur Dinan. Il rassembla aussitôt sa troupe et, soutenus par cent cinquante émigrés, prit position entre Dinan et les républicains. Lorsque ceux-ci furent à bonne portée, il s'écria : Bretons, voilà les Bleus ! L'embuscade fut bientôt debout et l'ordre de bataille rompu. Officiers et soldats courent à l'envie sus aux ennemis, les mirent en pleine déroute jusque sous les murs de la place et firent sept prisonniers. » De la Frégeolière ajoute et nous n'avons pas de raison de suspecter son témoignage que les prisonniers furent condamnés et exécutés. Sur leurs cadavres on déposa un écriteau avec ces mots : par représailles parce que nos ennemis le veulent ainsi ! De la Frégeolière ayant manifesté son étonnement et sa désapprobation, de Botherel lui répondit : « J'ai eu aussi de la peine à m'y faire, mais comment veux-tu organiser et discipliner des troupes qui servent volontairement et sans paie ? Nous sommes obligés de ne pas trop exiger et si nous faisons grâce à nos prisonniers, nous perdrons la confiance de nos hommes car on est sans pitié pour nous ». La forêt dont parle de la Frégeolière semble bien être cette région boisée qui par Lipéran et la Perchais va à Couëllan et se continue par la Haie et Kérouët. En plus de la protection efficace que ces bois donnaient à

ses troupes, ils lui permettaient de surveiller les deux routes de Rennes à Brest et de Saint-Méen à Dinan qui se croisent à Saint-Jouan-de-l'Îlle et de surveiller le cantonnement établi à Saint-Jouan.

Quelques jours plus tard, le 25 mars, une colonne républicaine forte de 250 à 300 hommes, pensant trouver les chouans, fit une descente au château de la Tour en Saint-Pern, et y coucha, non sans y faire de grands dégâts et y mettre le feu. Le même jour à quelques kilomètres de là, de Botherel faisait enlever, aux moulins de Tréguéné et Nobsac en Quédillac, douze sommes de grain que l'administration de Saint-Méen y avait envoyées moudre pour la fourniture de la troupe et les meuniers reçurent en échange deux bons de décharge ! En ces jours, la malle de Brest fut arrêtée et pillée sur le territoire de Quédillac et faute d'avoir pu mettre la main sur les coupables, cette commune fut rendue responsable et condamnée à payer une amende. Le 6 avril, une nouvelle colonne républicaine battait la région et fusillait en Guitté, aux Touches Jean et Mathurin Langlais, et aux environs de la Quémerais l'abbé Jean Gaudin. Sont-ce également des Bleus qui fusillèrent le 23 avril Anne Charlopin de la Ferronnière en Bécherel, comme l'avait été deux mois plus tôt le 22 février, Françoise Charpentier de la Bédoucerie en Montauban ? Faute de preuves nous ne saurions l'affirmer, mais outre que les chouans ne gaspillaient pas leur poudre et sans vouloir leur attribuer le monopole de la vertu, nous savons par le témoignage de leurs chefs eux-mêmes, que les soldats républicains se livraient souvent à des actes condamnés par la morale et, de là, à tuer celles qui refusaient d'assouvir leurs honteuses passions il n'y a qu'un pas. Le 29 avril une petite affaire eut lieu au bourg d'Irodouer et coûta la vie à Michel Lolivier. Une action de plus grande envergure se préparait dirigée contre Saint-Méen.

Au début de mai, les chouans décidèrent de faire une attaque contre le cantonnement républicain de Saint-Méen où ils comptaient semble-t-il de nombreux alliés. De Botherel fit appel à la division de Dinan et reçut quelques hommes et officiers de celle de Saint-Méen. Il avait douze à quinze cents hommes, disent les autorités mévennaises qui avaient

intérêt à grossir le chiffre des assaillants pour expliquer leur défaite ou grandir leur victoire. Le plan de Botherel était de surprendre le cantonnement pendant un de ses exercices dans la grande prairie de l'abbaye et de s'emparer de ses armes. Donc dans l'après-midi du 5 mai les chouans pénétraient par petits paquets dans la ville et de Botherel espérait réaliser son plan, lorsqu'un de ses soldats ayant tiré trop tôt une affaire sérieuse s'engagea. Les Bleus et les hommes de la garde nationale se portèrent « précipitamment au quartier », c'est-à-dire à l'ancienne abbaye devenue depuis lors le petit séminaire, tandis que les femmes et les enfants rentraient et fermaient portes et fenêtres. La garnison résista victorieusement pendant les deux heures que les chouans s'obstinèrent à tirer sur des murs crénelés contre lesquels il aurait fallu du canon ; pour protéger les habitants du pillage et chasser l'envahisseur, les Bleus firent deux sorties qui furent d'ailleurs repoussées, mais de Botherel, ayant déjà perdu deux hommes, tués, et six blessés plus ou moins gravement, jugea inutile de prolonger l'attaque et ordonna la retraite non sans avoir fait fouiller et piller quelques maisons de patriotes. La garnison et les mévennaises n'eurent à déplorer aucune perte de vie humaine, ni aucun blessé à l'exception de la repasseuse Lefranc blessée à l'épaule pendant qu'elle traversait la rue.

Après cet insuccès, de Botherel, raconte de Pontbriand à qui nous empruntons le récit suivant, alla coucher à Trémoré. « Le lendemain il apprit qu'une colonne républicaine assez forte était à la Trinité et devait se rendre le même jour à Ménéac pour y faire des réquisitions de blé. Il résolut de s'opposer à cette opération et se rendit à Ménéac dans l'intention de s'embusquer sur la route que devaient suivre les ennemis. Chemin faisant il rencontra Saint-Régeaut qui n'était pas encore complètement remis de sa blessure et, comme celui-ci connaissait le pays mieux que lui, le consulta sur le choix des positions et le pria de prendre ses dispositions pour le combat. Saint-Régeaut fit placer Baronais, avec ses troupes, dans un petit taillis touchant la grande avenue de l'Hermitage et fit cacher la division de Botherel, toute entière, dans les champs situés à l'extrémité de cette avenue. Ces dernières troupes devaient laisser les

Républicains s'engager dans l'avenue et ne paraître que lorsque Baronnais aurait commencé le feu.

« Ce plan était bien combiné et tout faisait espérer un heureux succès. La troupe de Bothereil ne fut pas découverte par les éclaireurs et déjà les Républicains s'engageaient dans l'avenue quand ils aperçurent Baronnais, avec quelques officiers qui, ennuyés d'attendre si longtemps l'ennemi dans le taillis venaient d'en sortir pour se promener. Ils reçurent une première décharge et se replièrent sur le gros de leurs troupes ; mais Félix Bothereil croyant l'affaire engagée sortit de sa position et se trouva en face des premiers rangs de l'ennemi, perdant ainsi tout son avantage. Baronnais fut forcé de venir se mettre en ligne avec lui pour le soutenir et ils combattirent ensuite pendant quatre heures, sans autre avantage que d'avoir repoussé cette colonne sur la Trinité et préservé Ménéac des réquisitions et du pillage, car dès le lendemain elle évacua la Trinité pour se rendre à Josselin. Il n'y eut dans ce long combat que quelques hommes tués et blessés de part et d'autre et la perte fut à peu près égale des deux côtés ! »

A la suite de ces nombreux coups de main et surtout de l'attaque de Saint-Méen, les administrations patriotes de la région réclament un renfort de troupes. L'autorité militaire, décidée à en finir avec cette interminable guerre des chouans, promet, vers le milieu de mai, « une nouvelle distribution de forces, depuis Montfort et Bédée, jusqu'à Broons ». C'est ainsi qu'Irodouer, Médréac et Guenroc, au milieu du pays chouannisé, reçoivent des cantonnements républicains. Il y aura encore quelques meurtres individuels, comme celui de Geoffroy Cramoul, sourd et faible d'esprit, pris pour un chouan et tué près de Cramoine en Montauban par la troupe le 5 juin, ceux de François Raffray ancien maire et de Louis Levesque ancien officier municipal d'Iffendic, tués par les chouans le 27 mai, et celui de Roland Dolas, de la même commune, massacré le 27 juin ; mais en dehors d'un engagement qui eut lieu à la Petite-Ville en Médréac le 31 mai, où Joseph Vannier trouva la mort et où Pierre Maudet, à la tête d'une poignée de chouans, obligea « 50 Républicains à évacuer un ravin par lequel ils venaient de

Bécherel pour surprendre un poste de l'armée royale », établi selon toute apparence dans les bois voisins, il n'y a plus d'engagements entre les Bleus et les Chouans.

Pourchassés partout et sans répit, fusillés sans remission s'ils sont pris les armes à la main comme Pierre Hamon à Guenroc le 2 juin, les chouans prennent le seul parti qui leur reste pour sauver leur vie : celui de remettre leurs armes et de profiter de l'amnistie proclamée par le général Hoche au nom du gouvernement. Cette remise des armes se fit en grand et partout sur la fin de juin. Guillaume Pelletier de Médréac se rend à Montauban le 26 juin, Charles Vétier et les deux Cintré, de Saint-Brieuc-des-Iffs, à Tinténiac le 28, Robert Levrel de Quédillac à Saint-Méen le 29. Ceux des chefs qui le purent suivirent l'exemple de leurs hommes : De Mellon et Gabillard, de la division de Médréac, et de Couesboc de la division de Bécherel se rendent à Rennes le 7 juillet. Les émigrés, notamment Félicité de Bothereil, à qui le sol français reste interdit, reprennent le chemin de l'exil et l'autorité militaire leur en facilite les moyens. Quelques-uns cependant se cachent au milieu de populations toujours dévouées à la cause des malheureux et, grâce à des certificats de résidence obtenus de municipalités complaisantes, réussissent à bénéficier de l'amnistie, tel est le cas de Saint-Pern qui ne se présenta aux autorités que le 13 août 1797, n'ayant pu le faire auparavant, dit-il, pour cause de maladie et fut amnistié.

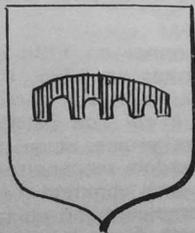
Cette remise des armes en 1796 diffère profondément de la suspension d'armes en 1795. Il n'est plus question de négociations et de traité. Les chouans sont considérés comme des rebelles, à qui l'on pardonne, mais avec qui on ne traite ni ne transige pas, et qui doivent, s'ils veulent se rendre dignes du pardon, reconnaître les lois de la République et vivre sur le droit commun. La chouannerie a-t-elle donc échoué ? Pas complètement, puisque pour sa part elle a valu au pays la liberté des cultes et qu'elle va obliger le gouvernement, s'il veut conserver une paix chèrement achetée, à rapporter bientôt les lois d'exception contre les prêtres réfractaires. « Si la surveillance est nécessaire, écrit Hoche

le 21 septembre 1796 à ses commandants de divisions, la tolérance religieuse ne l'est pas moins... Les bons ministres contribuent même dans les états les plus policés, au maintien de la morale publique ; n'en n'inquiétez donc aucun de quelque secte qu'il soit ! »

Est-ce à dire que le pays est complètement pacifié ? Non ! Mais les troubles ont une autre cause et un autre aspect. Ce n'est plus la guerre ; la grande vraie chouannerie est terminée : le banditisme commence... ou continue !



De La Moussaye
« D'or fretté d'azur de six pièces »



Du Pontavice
« D'argent au pont de quatre arches de gueules »

CHAPITRE III

Les troubles de 1796 à 1799.

« La guerre est finie, j'ose le dire », écrivait Hoche au Directoire le 30 juin 1796. La grande guerre était terminée en effet, mais le pays n'était pas pacifié. Après une crise aussi violente, le calme ne pouvait revenir en quelques jours seulement, alors que les causes, qui avaient provoqué cette crise, subsistaient, au moins partiellement.

En remettant leurs armes et en profitant de l'amnistie les chouans « vaincus et non persuadés » n'avaient cédé qu'à la nécessité. « Le désarmement stipulé, écrit Muret, était à peu près fictif. Il restait aux paysans bien plus d'armes qu'ils n'en déposaient ; ils apportaient les mauvaises et gardaient soigneusement les bonnes. Les poudres, les cartouches demeurèrent pareillement enfouies et cachées. « Un de ces dépôts, formé de six petits barils de poudre et d'une caisse de pierres à fusils, fut découvert par Julien Tiengou des Roueries le 23 septembre 1796, dans un talus du bois de Romillé.

Les chefs continuaient à correspondre avec les représentants des Princes et à leur faire des offres de service. Gabillard qui, quelques jours après sa reddition avait déjà écrit le 16 juillet à Puisaye pour le remercier d'un envoi d'argent et l'assurer de son dévouement et de celui de toute sa division, lui écrivait encore le 26 août : « Je n'ai point reçu la somme indiquée comme je vous l'avais annoncé : les officiers du canton de Plouasne s'en sont emparés comme des voleurs. Il me reste ici quatre déserteurs que je suis obligé d'entretenir de souliers et autres choses, sans avoir le sol. Je vous prie mon cher général de nous prendre en considération. Si je pouvais vous être de quelque utilité, il ne faut pas m'épargner. Les officiers de ce canton-ci

(Médélec) se conduisaient très bien. Ils désirent, comme vous le leur avez promis, des brevets d'officier : il en faudrait à dix. » Les chouans n'ont donc pas dit leur dernier mot, tant s'en faut. Gabillard écrit encore en effet le 28 septembre : « Je vous dirai qu'il passe ici beaucoup de déserteurs ; partie ont leurs armes qui, comme vous le savez, ne demandent pas mieux qu'à les vendre. Voici un bon moment pour réparer les pertes qu'on a essayées. On pourrait tirer des villes des armes et des munitions ; on m'a offert de la poudre, je vous prie de me dire ce que je dois faire à cet égard... L'esprit public dans cette partie est excellent, tout est tranquille ; il n'y a plus de garnison ni à Médélec ni à Guenroc ! »

De son côté Couesbouc, chef de la division de Béchereau, se chargeait en décembre 1796 de remettre à Puisaye une lettre de son père où celui-ci avait écrit : « J'ai chargé mon fils de vous remettre la présente. Il va exprès pour avoir l'honneur de vous voir et de vous assurer du désir que nous avons l'un et l'autre de voir le moment de nous rapprocher de vous et de marcher sous vos ordres. C'est ce que nous attendons avec la plus vive impatience. Nous travaillerons toujours avec la même activité telle que vous avez été à même d'en juger. » et pour agir plus librement et pour égarer les recherches, Couesbouc fils abandonnait son nom de guerre trop connu de « Nicolas » pour prendre celui de « La Landelle ».

Sans vouloir ternir aucune Mémoire ni diminuer aucun mérite, n'est-il pas permis de se demander si ces protestations de dévouement et de fidélité étaient entièrement désintéressées ? Les Anglais et les Princes continuaient de répandre l'argent en France et il était habile de rappeler au souvenir de ceux qui le distribuaient !

Il semble donc certain que les chefs des chouans songeaient encore à la guerre, et, s'y préparaient, pour des jours meilleurs. Mais, pour la préparer librement en trompant la surveillance des autorités, il fallait que la tranquillité régnât dans les campagnes ! Ce plan, trop compliqué, pour des hommes simples, se trouva compromis par une troupe d'enfants perdus qui continuaient pour leur propre compte, cer-



Battage au Pré Régnault



Place du champ de foire à Médélec



Attaque de la malle-poste

tains procédés, et non des meilleurs, de la Chouannerie, soit qu'ils n'aient jamais déposé les armes, soit que le découragement, la misère et l'amour du pillage les aient portés à reprendre leur vie de vagabondage, soit qu'ils n'aient pu supporter les tracasseries dont ils étaient l'objet de la part de l'administration ou même de leurs anciens camarades lorsque, comme Joseph Denieul et François André, ils avaient eu la faiblesse de les dénoncer pour sauver leurs têtes !

Dès le 24 septembre 1796, la municipalité de Saint-Méen dénonce au département l'existence d'une de ces bandes, « qui s'élève déjà à 30 hommes et au-dessus, qui parcourent les communes environnantes et sont bien équipés et bien armés ». Et l'administration cite comme théâtres de leurs exploits « les communes de Miniac, Saint-Launeuc, Merdrignac, Plumaugat, Lanrelas et Médréac. Les administrateurs de Montauban et de Bécherel ne cesseront bientôt de signaler ces rassemblements, toujours de 20 à 30 individus, et d'appeler sur eux l'attention des autorités civiles et militaires.

Avant de parler des brigandages de ces bandes, il est bon d'en présenter les principaux personnages : les autres se présenteront d'eux-mêmes au cours de cette étude. Les chefs passaient pour être Jean Thébault originaire de Rennes et Joseph Lansmann, surnommé à bon droit « l'allemand » car il était né à Innsbruck dans le Tyrol (Autriche), s'était échappé d'un camp de prisonniers et enrôlé dans la division de Bécherel. Avec eux, il faut citer Julien Esnault de Saint-Servan, dit « Petit marin », René Dugué de Dinan, appelé « Ravage » et Jean Glépin, du département de la Marne, connu sous le sobriquet de « vert-vert ». Joseph Denieul ou « Royal carnage », François André, Joseph Héard et plusieurs autres jeunes gens de la paroisse d'Irodouer et des environs se laisseront entraîner par d'aussi tristes sires ou les remplaceront après leur disparition. Si l'on remarque qu'ils étaient pour la plupart étrangers au pays, on comprendra mieux le rôle qu'ils ont joué et les excès qu'ils ont commis. Vivant sur les contributions levées sur les patriotes ou chouans de la région, ils n'ont évidemment pas de domicile fixe ; cependant les villages de la Marre-Roty en Irodouer et de la Haie-Maroc en Bédée semblent avoir été leurs

repaire les plus ordinaires. De là le dicton populaire : « La bande noire d'Irodouer ».

Ces brigands, car les chouans authentiques les qualifiaient eux-mêmes de ce nom, choisissent naturellement leurs victimes parmi les patriotes mais ils n'hésitent pas, le cas échéant, à frapper les chouans dont ils croient avoir à se méfier. Si quelques-uns de leurs méfaits sont connus et rapportés en ces pages, beaucoup d'autres et de plus nombreux encore ne le sont pas, la crainte d'un sort plus malheureux fermant la bouche des victimes. « Bande noire » tristement célèbre !

La série s'ouvre par des vols et des violences chez Jean Demay, au village de Hellan en Irodouer, vers la Tous-saint de 1796. Le 9 novembre, Lansmann, Esnault, Héard et un 4^e larron opèrent en plein midi chez Pichon, au Verger, en Pleumeleuc, et emportent six ou sept louis après lui avoir fait jurer qu'il n'en avait pas d'autres. De là, ils se rendent chez Perrine Lechaux, au Lescouët en Romillé. « Al-lons, disent-ils, vieille g..., vieille b... tu es assez vieille pour mourir ! Donne-nous ton argent ou tu vas mourir ! » Elle refuse et est traînée au jardin où ses bourreaux creusent un trou ; épouvantée Perrine Lechaux leur donne la clef de son armoire où les brigands prennent 24 ou 25 écus. Le 15 du même mois, la même bande ou une autre est sur la route de Montauban à Quédillac, à la hauteur de Brambuan, et pille la malle poste. Seuls les chevaux furent tués, mais l'unique voyageur, le capitaine américain Benjamin Blyth se vit soulager de ses deux montres en or et en argent et de sa valise contenant 1 900 livres en numéraire.

Les autorités militaires, qui ont levé l'état de siège dans l'Ouest dès le 7 août, et supprimé en septembre les cantonnements jugés inutiles comme ceux de Médréac et Guenroc, multiplient les patrouilles faites par les garnisons de Rennes ou des centres importants qui ont conservé leurs cantonnements, comme Montauban et Bécherel. Ces patrouilles sont renforcées et dirigées par d'anciens chouans qui désirent l'arrestation et la punition des malfaiteurs, tout autant que les Bleus. Six hommes de Médréac, dont Jean Barault et Pierre Gaudin, furent ainsi armés et équipés à

l'effet de servir de guides à la colonne mobile de Bécherel, commandée par Mangin.

Dans la nuit du 22 au 23 novembre une sanglante méprise se produisit au bourg des Iffs. Roullier, patrouillant à la tête d'une colonne mobile sortie de Rennes, se reposait avec ses hommes chez la veuve Berthault, lorsque survint un détachement de Bécherel, commandé par le sergent Feint, lui aussi à la poursuite des brigands ! Rencontrant des hommes très probablement déguisés dans cette maison réputée pour donner asile aux malfaiteurs, Feint fit ouvrir le feu et cette fatale méprise coûta la vie à deux soldats de la troupe de Roullier.

Quelques captures intéressantes ont été faites : Julien Esnault et Joseph Héard sont arrêtés et conduits à Rennes le 23 novembre. Ils parviennent à s'échapper de la maison d'arrêt et à dépister longtemps les recherches des colonnes mobiles, notamment celles d'une patrouille sortie de Montfort le 2 décembre et qui fouilla vainement les communes de Pleumeleuc, Romillé, Irodouer, Landujan, le Lou-du-Lac et Montauban. Sur les indications d'un habitant de la Baus-saine, la troupe de Bécherel y arrêta le 12 décembre Jean-Louis Ladoyer, dit « Boit sans soif » et le remit à une colonne de Rennes de passage à Héde. Comme il avait cherché à s'enfuir, le sous-lieutenant Guétré chef de patrouille le fit fusiller le 14 décembre, dans le chemin des Bouillons, en Saint-Symphorien.

L'indicateur de la Baus-saine avait demandé le secret : les habitants de la campagne en effet, malgré leur vif désir d'être débarrassés des voleurs craignaient d'être connus et exposés ainsi à la vengeance de leurs ennemis. Le malheureux sort de François Crespel ne pouvait que leur donner raison :

François Crespel était un ancien capitaine des chouans de la division de Médréac. La guerre finie, il avait épousé le 11 août 1796 Françoise Udin et n'aspirait plus qu'à goûter les douceurs du foyer. Il habitait avec la mère et les deux sœurs de sa femme, dont il s'était ainsi constitué le gardien en cette époque troublée, le village du Bas-Quéhernic en Médréac. C'est sur ses indications que Julien Esnault et

Joseph Héard avaient été arrêtés. Malheureusement ces deux hommes réussirent à s'évader et leur vengeance suivit terrible !

Nous sommes au soir du 13 décembre ; il est dix heures et tout le monde est couché à Quéhernic, lorsqu'une voix se fait entendre dans la cour : « Les Bleus sont-ils par ici ? — Je n'en sais rien ! » répond l'épouse qui sur l'injonction du voyageur nocturne se lève et ouvre la porte. Malheur ! Ils sont quatre : Esnault, Thébault, Dugué et Lansmann, les plus redoutés et les plus redoutables de la bande ! La chandelle allumée, Esnault s'avance vers le lit où repose Crespel. « Nous voulons vous parler, levez-vous ! » Ce à quoi le maître de maison répond qu'ils peuvent bien lui parler dans son lit et refuse de se lever et de sortir. Les quatre hommes l'empoignent alors et l'arrachent du lit ; Prévoyant un malheur, Françoise Udin, éplorée, se jette à leurs genoux et crie grâce pour son mari, mais sous la menace de son pistolet, Esnault la repousse brutalement vers le foyer ainsi que les autres femmes dont les cris et les larmes le laissent de pierre. Le malheureux Crespel traîné dehors est poignardé sur le seuil de sa maison et les assassins poussent la cruauté jusqu'à emporter son corps pour l'enfouir dans quelque coin de bois et laisser croire, en l'absence de toute trace du crime, que Crespel tient la campagne avec eux ! Ainsi périt, pour son amour de la paix et de la justice, un jeune chouan de 25 ans que les détracteurs de la cause catholique et royale continuent d'assimiler aux bandits dont il fut la victime !

La consternation et la terreur furent grandes dans le pays ! Quelques jours plus tard Gabillard écrivait à son correspondant habituel : « Mon général, je vous annonce avec peine la mort d'un de nos braves capitaines du canton-ci assassiné jeudi au soir par une cohorte de brigands sortant de la division Couesbouc ! Ils ont à leur tête un nommé Thébault qui suivait autrefois M. de Vigeac avec un allemand et neuf à dix autres ; ils entraînent beaucoup de jeunes gens, enfin ils dévastent tout notre pays sans que cela soit utile au parti du Roi, tout le contraire : on fait des ennemis. Ils l'ont assassiné pour avoir parlé contre eux pour les vols qu'ils commettent tous les jours ; ils l'ont

tué près de sa femme, une famille qui nous a rendu les plus grands services. Vous pouvez vous attendre que vous apprendrez qu'ils m'en auront fait autant, ainsi qu'à « Simple homme » (surnom de Julien Neveu de Himé) : nous sommes voisins. Je connais les ordres que vous avez donnés à cet égard ; il faudrait que M. de Vigeac vint chercher ou mander ce Thébault et M. de Robien, lieutenant de division de Couesbouc, le grand allemand pour défaire tout le dispersionnement (rassemblement). La troupe croit que nous les soutenons ; ils me poursuivent nuit et jour et ils sont encore venus pour me prendre chez ma sœur cet après-midi. Je suis en un mauvais moment, la divine Providence fera de moi ce qu'il lui plaira. » Non ! Gabillard, ne soutient pas les brigands, mais il ne perd pas de vue la préparation d'une guerre franche et loyale. « Je n'ai point touché, continue-t-il, les 500 livres que vous avez bien voulu m'accorder. J'avais encore trois louis que j'ai donnés à trois braves déserteurs pour se rendre dans leur pays (environs de Paris), plutôt que de les voir brigands. Je suis dans le moment sans le sol. Je suis et serai pour la vie en attendant de vos nouvelles, mon général, votre très humble et obéissant serviteur, Gabillard. P.S. : Excusez-moi, mon général, je vous écris sur mon genou, les Bleus étant partout cette paroisse sur 4 à 5 colonnes. « Simple homme » est à Dinan, peut-être ira-t-il jusqu'à Saint-Malo. »

Privés de timides renseignements que leur donnaient les habitants de la campagne, dont la bouche est décidément fermée par crainte des représailles, les Bleus reviennent généralement bredouilles et, dans leur dépit, menacent et maltraitent les paysans dont ils ne comprennent pas la mentalité et la situation tragique et en font ainsi les complices véritables des bandits qui continuent tranquillement le cours de leurs exploits durant l'hiver où les nuits sont longues et les chemins impraticables.

Thébault et Dugué, conduits à Romillé par Joseph Defeins de la Haie-Maroc, y recrutent des complices et opèrent dans la nuit du 14 au 15 janvier 1797. Ils se rendent d'abord chez Quesnel, à la Motte-Couleurs, et se font ouvrir ; pendant qu'ils cherchent la femme cachée derrière une armoire, Quesnel réussit à sortir et court au bourg ramener du se-

cours : trop tard ! Les brigands sont partis avec ses économies, 160 livres, qu'ils ont obligé sa femme à livrer sous peine de mort ! La bande est alors au Placis-Riffaut, chez Julien Gallais ; la porte est enfoncée mais la maison est vide ! Tandis que la femme s'est cachée sous un lit, Gallais et son fils ont lestement gagné le grenier dont ils ont tiré l'échelle derrière eux ; les voleurs essaient de les atteindre, mais en vain ; repoussés à coups de trique ils se dédommagent en mettant le feu à la paille de l'étable et en y jetant tout ce qui leur tombe sous la main. La nuit suivante, veille de la foire de la mi-janvier, les bandits sont à leur repaire de la Marre-Roty en Irodouer pour un de ces crimes que seuls des cerveaux de brutes peuvent imaginer !

La nuit tombée, cinq hommes arrivent à la Marre-Roty, avec une jeune fille au nom inconnu, dont le rôle est assez mal défini, mais semble bien avoir été d'amuser nos tristes personnages et spécialement Lansmann qui en était fou. La jeune fille, sur le point d'être mère, ne pouvait plus être qu'une gêne et un danger ; en l'absence de Lansmann retenu par une blessure, on résolut de la faire disparaître par des moyens sadiques. Justement, la jeune fille fatiguée, demande à se reposer et trois de ses camarades la conduisent dans l'étable, tandis que les deux autres préparent un « harpon » dont ils redressent les dents avec un couteau... Et alors s'accomplit ce crime ignoble où, après une lutte désespérée et après avoir baïonné leur victime pour étouffer ses cris déchirants, ses bourreaux la scièrent en morceaux !... Détail horrible ! Une jeune fille, dont nous préférons taire le nom, participa à cet atroce forfait ! Nous avons cru jusqu'ici, que les anciens racontant des histoires de jeunes filles harponnées sous la Révolution (et la tradition locale veut que l'une d'elles l'ait été sur un échelier, à la Petite-Ville, en Médréac) cédaient au désir de corser leurs récits ; il n'est plus possible d'en douter maintenant que ces récits sont confirmés par une délibération du jury affirmant, preuves en mains, ce fait comme constant et démontré !

Après un arrêt de quelques semaines où l'on voudrait voir l'effet du remords, mais qui n'est dû qu'à une sérieuse blessure de leur chef Lansmann, les criminels reprennent et, avec une sauvagerie nouvelle, le cours de leurs forfaits. Dans

la nuit du 11 au 12 février, ils retournent chez Julien Gallais et, à défaut d'habitants à molester, car la maison est abandonnée la nuit depuis la première alerte, ils prennent 60 livres oubliées dans un veston et ne pouvant boire tout le cidre défoncent le tonneau !

Du Placis-Riffaut à la Rabinet il n'y a que deux pas ; les bandits y vont rendre visite à Pierre Aubert et, connaissant leur homme, se présentent au nom de la loi. Pierre Aubert et sa femme sont maltraités, blessés et la servante est consignée dans son lit avec prière instante de se taire ! Les voleurs emportent ce qu'ils peuvent et laissent Aubert, étendu par terre, à peu près sans connaissance ; le malheureux mourut le lendemain : il n'avait pas reçu moins de onze coups de baïonnette, sans compter les coups de pied et les coups de crosse !

Mis en appétit, les brigands se rendent à la Ville-Chapelle, mais Jean Coliaux refuse d'ouvrir et se réfugie au grenier avec sa femme et ses enfants. Les portes enfoncées, Coliaux et sa femme sont rejoints et, les bras liés derrière le dos, étendus devant l'âtre où flambe un grand feu. Leurs bourreaux demandent 1 000 livres ; atrocement brûlés, les époux livrent la clef de leur armoire, mais elle ne contient que 500 livres et le supplice continue ! Lorsque les malheureux veulent s'éloigner du feu, ils y sont repoussés avec la baïonnette et le bout du fusil ; et la servante, que le spectacle de ces atrocités écœure, est calmée par la perspective du même traitement. A bout de force, la femme perd connaissance, et les victimes sont retirées du feu. Soudain, les misérables songent aux enfants restés au grenier. « Il faut les y griller » disent-ils, et incontinent mettent le feu ! Les enfants font d'abord un trou dans la toiture en paille pour sauter dans le jardin puis, se ravisant, se laissent glisser par la trappe dans l'étable, détachent les bestiaux et courent chercher du secours au Placis-Riffaut. Quand ils revinrent, leur maison flambait et ils trouvèrent dans le Clos de devant leur pauvre mère, qui avait repris ses sens et avait eu assez d'énergie pour y porter, dans ses bras, son mari, dont la peau des jambes et des cuisses traînait par terre : Jean Coliaux succomba le lendemain à ses atroces brûlures !

Quelques jours plus tard, vers le 15 février, la bande est au Champrond en Irodouer chez Julien Guillard. Après avoir ligoté sa femme, les bandits prennent Guillard qui, de la gerbière du grenier, appelait au secours, lui lient les bras et menacent de le fusiller ou de le brûler s'il ne donne pas son argent. Le malheureux s'exécute, mais les 24 livres qu'il possède ne sont pas suffisantes. On le conduit au jardin on creuse devant lui une fosse, on le jette à genoux « pour demander pardon à Dieu ! » Vaincu, Guillard crie grâce et promet de porter, sous quelques jours, une somme de 300 livres chez Guy Savin, au village de la Hoptière, où les brigands la feront prendre. Guillard se garda bien de le faire, malgré deux rappels à l'ordre, et les bandits le laissèrent tranquille, trop occupés alors de leur propre sécurité !

En ce mois de février la bande d'assassins réussit à arrêter deux volontaires et un hussard, appartenant peut-être au cantonnement de Bécherel et à quelqu'un qui touché de la jeunesse et de la belle mine de l'un de ces jeunes gens, leur demandait ce qu'ils allaient en faire, « les mettre à dormir où il y en avait bien d'autres », lui fut-il répondu. Et le lieu du repos ou plutôt du crime, fut le bois des Chappelles en Irodouer, appelé « le petit Morbihan ! ».

En face de ces débordements, les autorités ne restaient pas inactives. Le pays était constamment traversé par quelques colonnes mobiles ou parcouru par quelques huissiers accompagnés de deux ou trois gendarmes et porteurs d'un mandat d'arrêt en bonne et due forme contre les malfaiteurs ! Le 19 mars la colonne mobile de Bécherel, sous les ordres du caporal Pailhes, capturait Joseph Denieul ; c'était un gibier de choix, mais Denieul profita de la première occasion pour planter là ses limiers et reprendre la clef des champs !

Il était plus facile d'arrêter ou d'inquiéter les gens qui vivaient tranquillement chez eux et qu'on accusait de complicité avec les brigands ! Sur un ordre de Rennes, Alliou, commissaire à Bédée, faisait arrêter François Huet, dit « Doubré », de Romillé, et, rendant compte de sa capture, écrivait le 15 février à son collègue près le Département : « Cet homme est si craint que, si on fait des informations publiques, personne n'osera déposer contre lui ; il a déjà été arrêté et sa famille l'a toujours retiré. Il mérite

au moins d'être détenu jusqu'à la destruction des voleurs ! » Il fut gardé en effet cette fois et transféré, après le coup d'état du 17 fructidor (4 septembre 1797), au château de Saumur, d'où il réussit d'ailleurs à s'évader !

Gabillard, de plus en plus inquiet par la colonne mobile de Bécherel, toujours soucieuse de l'emploi de son temps, finit par craindre pour sa liberté et s'en plaignit au général Rouland, commandant supérieur à Rennes, qui le rassura en ces termes le 30 mars. « Tout citoyen paisible et se conformant aux lois de la République ne doit nullement être inquiet ! Vous pouvez, citoyen, rester tranquille et ne rien appréhender d'après le certificat qui vous a été délivré par la municipalité de Montauban. Comme il est à croire que vos intentions sont pures depuis la reddition des armes, vous n'avez rien à craindre des colonnes mobiles. Soyez sûr que, de mon côté, ce ne seront pas les suggestions des inimitiés personnelles qui me feront agir. Quant à l'enlèvement de la paire de bas de soie et de la chemise que la troupe de la colonne mobile a dû faire chez vous, je vais écrire au citoyen Mangin qui la commande et lui demander d'après quels renseignements il a été informé que ces deux objets provenaient du vol de la malle entre Quédillac et Montauban. Si, comme j'ose le croire, ils étaient mal fondés, soyez persuadés que ces effets vous seront rendus ou que ceux qui les ont volés seront sévèrement punis, s'ils ne peuvent les représenter. »

Les chefs de la « bande noire » vont disparaître les uns après les autres. Lansmann a été blessé à un genou, non pas en fendant du bois comme il le dira dans son interrogatoire, mais lors d'une de ses équipées nocturnes. Se servant de chevaux, prêtés par les paysans de gré ou de force, il continue quelque temps à battre la campagne et à diriger sa troupe. Mais la blessure empire et Lansmann doit s'arrêter. Le 21 mars quatre de ses camarades le portent à la Chapelle-ès-Aubry en Landujan, chez Pierre Briand, qui reçoit l'ordre de le garder et de le soigner jusqu'à leur retour. Ils reviennent quatre jours plus tard et transportent le blessé dans de vieilles masures à Halbodé à l'abri des regards indiscrets ; c'est là cependant que les gendarmes de Mon-

tauban le découvrent le 27 mars au cours d'une patrouille. Son arrestation provoqua dans toute la région un profond soupir de soulagement et les gendarmes se partagèrent pour cette heureuse prise une gratification de 60 livres !

Beugeard, commissaire près le département, annonçait le lendemain cette capture au ministre de la police avec une joie facile à comprendre. « Nous sommes enfin parvenus, citoyen ministre, à découvrir la retraite de ce fameux Lansmann dont j'ai eu tant de fois l'occasion de vous parler. Ce brigand fut amené hier soir à Rennes ; vous ne sauriez croire l'effet qu'a produit son arrestation sur l'esprit des malheureux habitants des campagnes. La terreur qu'il était parvenu à leur inspirer était telle qu'aucun d'eux n'osait se plaindre de ses brigandages. Il ne sera pas difficile d'acquérir la preuve de ses nombreux méfaits: il n'est presque pas de communes dans nos environs où l'on n'ait à gémir sur les atrocités qu'il a commises. Ce monstre a été saisi près Montauban, il n'a opposé aucune résistance ; à la vérité la position dans laquelle il se trouve ne lui permettait pas de se défendre : un coup de feu qu'il a reçu à la rotule, dans l'une de ses expéditions nocturnes, l'avait mis hors de combat. Il paraît que les siens l'avaient abandonné ; il était dans un état de dénuement absolu quand on l'a pris. Son procès va s'instruire ; l'accusateur public, homme actif, patriote et intelligent, suivra cette affaire de près. » L'affaire en effet fut assez vite terminée, car Lansmann mourut, dans sa prison, des suites de sa blessure, le 12 mai 1797.

La position des brigands devient dangereuse : leurs maisons d'asile sont repérées, quelques-uns de leurs complices sont tués, comme Even, ou en prison, comme Lansmann, Collet et Deffeins. Ceux-ci peuvent faire des révélations compromettantes, aussi les autres jugent - ils prudent de changer de quartier ! Mal leur en prend car Pierre-Marie Le Masson, commissaire à Montauban, écrit à Beugeard le 7 mai : « Je vous annoncerai avec une vive satisfaction que « Ravage », « Carnage », « Brise tout » et deux autres complices de Lansmann ont été ces jours derniers arrêtés à Boquily, près de Lamballe, et conduits à Port-Briec (Saint-Briec). Ces scélérats débutèrent par s'emparer de l'argen-

terie de la maison, maltraitèrent deux vieilles citoyennes qui l'habitaient et trouvèrent ensuite, heureusement, plusieurs bouteilles d'une liqueur traîtresse et tellement at- trayante qu'ils en burent avec excès et donnèrent le temps d'avertir et de les cerner. On m'a assuré que malgré les pré- cautions, on a laissé échapper le plus scélérat de tous, Thé- bault, qui depuis la défection de Lansmann avait l'honneur de remplacer un aussi digne chef. Je vais écrire de suite à l'accusateur public du département des Côtes-du-Nord et lui faire passer les détails dont il pourra avoir besoin pour bien connaître ces honnêtes personnages. Pour le bien public, j'espère qu'il aura égard à ma lettre de recommandation ! » Dix jours plus tard, le 17 mai, le tribunal criminel de Saint- Briec condamnait à mort Thébault et Dugué, autrement dit « Ravage » ; l'évadé, s'il y en eut un, ne fut donc pas Thé- bault mais peut-être Esnault, tué quelques semaines plus tard, à Médréac, dans des circonstances inconnues.

La disparition de ces chefs et la poursuite des autres voleurs rendue plus active et plus efficace, grâce aux jours plus longs et aux chemins plus praticables, amenèrent une détente dans les campagnes et diminuèrent le nombre des vols et des crimes. Cependant tous les éléments dangereux n'ont pas disparu et Le Masson écrit à Beugeard le 9 juin. « Depuis longtemps beaucoup d'aventuriers et de gens sans aveu parcourent les campagnes et se font nourrir par les laboureurs qui n'osent les refuser. Aussi les vols sont fré- quents et presque toujours sont commis par ces hommes dangereux. » Il en a fait arrêter quelques uns, dont un Luc Massart, le 30 mai, « évadé » d'un hôpital de Rennes et qui, depuis ce moment, avait erré dans les communes de la Cha- pelle-Chaussée, Irodouer, Guenroc, Médréac et Guitté... où il avait connu et fréquenté plus de trente individus qui étaient sans papiers et s'étaient comme lui, évadés des prisons. »

En 1797, les élections avaient été favorables aux modé- rés. En conséquence la nouvelle majorité établit, avec beau- coup de restrictions, la liberté religieuse. Dans l'été de 1797, les prêtres âgés ou infirmes sortent de leur prison, ceux qui étaient cachés reparaisent au grand jour, ceux qui avaient

été déportés rentrent sur le sol de la patrie, partout les églises, dévastées, se rouvrent, les cloches sonnent, le culte se rétablit : on respire enfin et la joie rayonne sur tous les visages ! Le coup d'état du 18 fructidor rétablit les lois d'exception et de mort contre les bons prêtres. Et alors les prêtres vieux et infirmes sont reconduits en prison comme l'abbé Delaunay, recteur de Médréac, ceux qui sont rentrés en vertu des lois libérales sont entassés sur les pontons de Rochefort ou déportés à Cayenne, comme l'abbé Fournier recteur de Montauban, et les autres, comme l'abbé Eon, vicaire de Montauban, rentrent dans leurs cachettes pour, de là, voler au secours des âmes et parfois à la mort !

Ces nouvelles lois de proscription furent appliquées chez nous. Brindejone, commissaire à Bécherel, rend compte le 15 septembre que « les prêtres insermentés qui exerçaient publiquement leur ministère ont cessé », et Roumain, son collègue de Saint-Méen, écrit qu'il a fait fermer les églises ; mais il ne l'a fait qu'à regret craignant « qu'aussitôt que l'exercice du culte cessera dans les campagnes, il ne s'élève des troubles qu'il ne sera pas en son pouvoir de réprimer. » Ces mesures étaient en effet non seulement injustes et odieuses mais maladroites : elles faisaient le jeu des royalistes et des émigrés en montrant qu'une conciliation était impossible entre la République et la religion et en décidant les habitants des campagnes à conquérir de haute lutte ce droit de vivre et de mourir en chrétiens qu'ils ne pouvaient obtenir par des moyens légaux. Ceux qui ne se sont jamais soumis, et que tout le monde appelait des brigands, vont devenir des héros et avoir la sympathie et l'aide des populations !

Un meurtre, dont les circonstances rappellent celui de François Crespel commis l'année précédente, fut encore commis à Médréac en 1797, Pierre Gaudin vivait avec sa mère à Quéhernic ; c'était un jeune homme de 24 ans, ancien chouan de la première heure, qui depuis avait fait, avec la colonne mobile de Bécherel, la chasse aux brigands. La veille de la Toussaint il s'en alla « filotiser » aux Ouches, chez Olivier Bougeard, dont il courtisait peut être la fille. Il avait à peine eu le temps de s'asseoir au coin du feu et

d'offrir une pipée au père Bougeard, qu'un coup de feu tiré dans la cour faisait sauter le vantail supérieur de la fenêtre. Plus mortes que vives les femmes laissent tomber leurs fuseaux ; les hommes montent précipitamment au grenier reconnaître les assaillants, mais ne voient rien dans la nuit noire. Conscient du danger, Gaudin appelle les voisins au secours : les voisins entendent l'appel comme ils ont entendu le coup de fusil, et soufflant la chandelle gagnent rapidement leurs lits ; chacun pour soi ! Les brigands ont reconnu l'homme à la voix. « Descends, c'est à toi que nous avons affaire ! C'est Navaux qui veut te parler ! » se servant ainsi du nom d'un ami de la colonne mobile pour tromper leur victime. Le piège est grossier mais Gaudin feint d'y tomber. « Ne brisez pas les portes et fenêtres, je vais à vous ! » Il descend en effet mais passe dans l'étable et monte dans le grenier au foin. Il arrache nerveusement les bouchons de paille de la toiture et se jette dans le vide : il est sauvé ! Hélas ! Il s'est brisé une jambe ; la douleur lui arrache un cri et le fait découvrir. Le lendemain matin, une voisine Julienne David trouva son cadavre dans le courtil au pied d'un mulon, le corps horriblement mutilé et la tête en bouillie ! La justice descendit sur les lieux dans la journée, mais ne recueillit aucun témoignage, les spectateurs du drame et les voisins avouant sans rougir qu'ils s'étaient couchés et n'avaient rien vu ni entendu ! En réalité la peur de se compromettre les retenaient... à moins qu'ils n'aient vu dans cette exécution un acte de justice !

Quelques jours plus tard, dans la nuit du 13 au 14 novembre, les voleurs mettent à contribution Joseph Tirel de la Ville-aux-Bouchers, en Saint-M'Hervon, et partent avec ses 74 écus et une partie de son linge. Dans ces mêmes jours, des vols étaient commis dans d'autres communes de la région, et, notamment à Irodouer, chez le percepteur Jean Pasdeloup, dont on avait vidé la caisse. Brindejone, commissaire à Bécherel, en informe Beaugeard, son supérieur hiérarchique, le 6 décembre, et ajoute certaines considérations qui n'ont pas moins de saveur que son style et son orthographe.

« Pour remédier à ces abus, écrit-il, je vous invite citoyen, à recommander au général qu'il donne des ordres

les plus strictes au cantonnement et en particulier au citoyen Mangin commandant la colonne mobile qui depuis onze mois, sont dans le canton de Bécherel, et depuis plus de 6 ce commandant ne fait nulle sortie, s'amuse au jeu et à la chasse. Les volontaires n'étant pas maintenu ce sont fait des connaissances, sont des femmes de mauvaise conduite. Il se fait des fricost, les légumes des habitants de Bécherel se joigne avec quelques volailles et quelque pigeon des communes du canton, et les laboureurs dans les campagnes qui sont républicains se trouve sans protection qu'il désire d'un gouvernement qui les protège. Je doit donc, citoyen, vous prévenir, puisqu'il y a un cantonnement fixe à Bécherel pour protéger l'exécution des lois dans le canton et les environs que la colonne mobile conviendrait mieux d'être stationnée momentanément dans les communes d'Irodouer, Médréac, Landujant et la Chapelle-Chaussée, non dans un lieu où l'agrément empêche le service dont leurs épées doivent et couronnerons nos têtes du fleron de la liberté. »

Sans vouloir prendre trop à la lettre les plaintes de Brindejonc car il y avait à peu près partout opposition entre le pouvoir civil et les autorités militaires. Il est possible cependant que ces dernières, délivrées des audacieux bandits qui avaient infesté la région, se relâchaient quelque peu de leur surveillance et s'amollissaient dans des plaisirs faciles.

En présence de l'activité déployée par les ennemis du régime et des menaces de guerre civile que faisait naître sa politique arbitraire et persécutrice, le Directoire prescrivit « de mettre en état d'arrestation tous les brigands connus pour ourdir de nouvelles trames ! » et le département, par arrêté du 6 décembre, ordonna une battue générale. Elle devait être faite dans tous les cantons le 15 décembre et avait pour but d'arrêter « tous les agents principaux français ou étrangers, tous les émigrés, tous les déportés rentrés, tous les hommes vraiment influents dans le parti royaliste de quelque caste qu'ils soient, ceux surtout qui se sont signalés par leur barbarie et leur soif du sang. Ces instructions laissaient en définitive une grande latitude aux commissaires et chacun les interprètera au gré de ses sentiments, arrêtant qui bon lui semblera.

La fouille eut lieu au jour fixé et l'on avait dressé préalablement les listes des personnes et des maisons suspectes. Elle rapporta 50 fusils dans le canton de Saint-Méen, 32 dans celui de Bécherel, dont 3 à Landujan qui en faisait alors partie, pris chez Jean Gernigon de Léauville, Jean Gernigon de la Ville-Guérin et Pierre Chènefront, et seulement 18 dans le canton de Montauban ; il est vrai que lors d'un désarmement précédent on en avait déjà saisi 15 dans ce canton.

Furent visitées à Montauban, les maisons de Geoffroy du Boishamon à la Lande, de la veuve de Mellon de la Ville-Coterel, de Rose de la Moussaye à Grabusson, de Sicot à la Chevrerie, d'Olivier Ferré à la Thébaudais, de François Rondel à Pélineuc, de Julien Renault à la Ville-ès-Durand, de Pierre Renault à la Ville-ès-Vaidie, de Pierre Moisan au Greffin, de Julien Gillouais à la Pommerais, de Louis Cohiniac à la Gourdonnelais, de Pierre Bulot à la Noë-Ranimé, et des femmes Daniel et Cochu à la Gautrais ; à la Chapelle-du-Loû, celles de Jean Tostivint à Moron, d'Olivier Martin au presbytère, de Martin Lemoine au Plessis-Botherel et de Saget au Plessis-du-Loû ; au Loû-du-Lac, celle de la veuve Leray à la Normandais, de Thérèse Leclavier au château et de Jean-Baptiste Bellebon au Breil ; à Médréac, celles de François Méal, Simon Catenos, Jean Barault, et Jean Lemoine au bourg, de Colombel aux Crossais, de Gabillard à Quérrier, de Sévin à la Costardais, de François Lemaître au Grand-Pré, d'Yves Chenu à Lanjégu et celle des Courcelles.

Malgré le zèle déployé, le résultat était donc maigre, et dans son compte-rendu établi le 18 décembre, Le Masson s'en désola. « J'eus la douleur d'apprendre que toutes les fouilles n'avaient produit aucun heureux résultat relativement à l'arrestation d'émigrés cachés ou prêtres sujets à la déportation et que le désarmement n'avait produit aussi qu'un petit nombre de fusils qui, dans la journée du 17 fut augmenté au moyen de nouveaux renseignements qui me furent donnés. Quant aux hommes influents dans le parti royaliste et aux principaux chefs de chouans, comme je n'en connais point dans le canton, comme parmi ces derniers quelques-uns ont été tués et que les autres, ou étrangers

au pays ou émigrés rentrés ont disparu à la reddition, sans que j'ai pu avoir aucun indice sur leur asile ou la route qu'ils ont tenue, je vous annonce avec peine qu'il ne m'a pas été possible d'en arrêter aucun. »

Les précautions cependant avaient été bien prises et Le Masson donnant ses instructions au gendarme Dupont chargé de la fouille à Médréac avait écrit : « Le même aura soin de diriger les mouvements de la troupe qui lui sera confiée de manière que les lieux qui exigent une prompte fouille soient cernés dans le plus bref délai et que le secret de son opération ne puisse transpirer. Il se fera accompagner, autant qu'il lui sera possible, par l'agent ou l'adjoint de la commune qu'il requerra en conséquence d'après la présente commission et veillera à ce que les personnes et les propriétés soient inviolablement respectées... Dans le cas qu'un militaire ou toute personne employée à cette opération importante se permettrait la moindre insulte ou une dilapidation quelconque, le citoyen Dupont me le dénoncera de suite afin que je le poursuive avec rigueur conformément aux ordres du gouvernement. »

Les autorités se consolèrent de leur insuccès en arrêtant quelques jours ou quelques semaines plus tard un certain nombre d'individus et même de fonctionnaires dénoncés pour incivisme. Parmi ces suspects on peut citer Julien Nouyou d'Irodouer, César Morin d'Iffendic, Maudet juge de paix d'Iffendic, Alexis Trouessard de Montfort, Joseph Coupé de Bédée et Guillaume Michel de Gaël, celui là même que les chouans avaient attaqué en mai 1795 ! Louis Garnier de la Villesbret avait été arrêté chez son oncle en Saint-Gonlay le jour même de la fouille, mais sur un certificat de la municipalité de Montauban qu'il s'était bien conduit depuis la remise des armes et qu'il était incapable de troubler l'ordre, il fut remis en liberté le 28 décembre.

Se moquant de la troupe et des gendarmes, les hommes dangereux, « signalés par leur barbarie et leur soif du sang », courent toujours la campagne ! Dans la nuit du 17 au 18 décembre, Joseph Denieul et François André d'Irodouer et deux autres particuliers pénètrent chez Jean Henry et Jean Ruault à la Ville-Chèze en Landujan. A l'arrivée des malfai-

teurs, Ruault se laisse glisser de son lit derrière les armoires et se sauve, poursuivi par François André. A tout hasard Denieul tire un coup de fusil et... son complice André reçoit la charge dans l'épaule ! André sera arrêté chez son père à Bigon, le 18 janvier 1798, et conduit à Rennes où nous le retrouverons.

Des particuliers avaient pris l'habitude de passer les froides nuits de décembre dans le moulin à vent de Brambuan, mais le propriétaire ferma le refuge en murant portes et fenêtres. Une fouille faite trop tardivement dans la nuit du 11 au 12 janvier avec le concours du cantonnement de Bécherel ne donna aucun résultat : la bande était alors d'un autre côté, car son chef, Joseph Denieul, s'était invité vers le 5 ou 6 janvier à dîner chez Julien Picquet de la Touche en Landujan, et, but principal de sa visite, avait emporté le fusil de son hôte !

Conscients du danger que les bandes reconstituées et encouragées par les paysans poussés à bout par la nouvelle persécution religieuse font courir à la paix publique et à eux-mêmes, les membres des administrations locales s'émeuvent et appellent au secours. Brindejonec écrit le 9 janvier à son collègue du Département : « Il est urgent qu'il y ait un cantonnement à Romillé, Irodouer et Médréac, sans quoi ses habitants sont bien à plaindre ! » L'administration de Montauban lui fait écho le 12 janvier. « Quelques personnes sont venues nous dénoncer le nommé Denieul, ex-chouan, ci-devant « Royal carnage » comme devant être à la tête d'une clique composée d'un grand nombre d'hommes de son espèce. Les nommés Barault, Bellebon, Colombel, de Médréac et des environs, doivent être du nombre, ainsi que Boisguy, Huet, Doubry etc. ex-chouans de Romillé et d'Irodouer. On a même dû voir jusqu'au nombre de 14 de ces brigands réunis, lesquels rôdent fréquemment sur les dites communes. On a dû les voir aussi dans celle du Boisgervilly.

« Nous écrivîmes hier au général divisionnaire à Rennes pour lui demander un renfort à notre cantonnement. Il en faudrait établir un à Médréac et un autre à Irodouer, moyens indispensables pour détruire ces brigands. Veuillez, citoyen

commissaire, appuyer cette demande et nous procurer les moyens pécuniers pour les mesures d'exécution sans quoi, nous sommes obligés de le dire, nous nous voyons à la veille d'essuyer les plus grands malheurs dans les divers points de notre canton. » Le gouvernement n'était pas en état de fournir des renforts ni de l'argent et des autorités locales durent renoncer à l'espoir de trouver dans les campagnes des dénonciateurs et des guides qui, pour un peu d'argent, auraient risqué leur vie.

L'homme le plus craint et le plus recherché maintenant, d'ailleurs sous le coup de plusieurs mandats d'arrêt, était sans contredit Joseph Denieul. Sa tête avait été mise à prix et à lui seul il occupait toutes les administrations. Brindejunc crut pouvoir annoncer la bonne nouvelle de sa capture à son supérieur de Rennes le 7 février. « Je viens d'apprendre que Joseph Denieul, dit « Royal carnage », était arrêté par la troupe de Montfort. C'est le seul qui a soutenu le brigandage dans nos environs depuis que les chouans ont rendu les armes. Je crains que ce que je vous annonce ne soit pas vrai ! » Ce n'était pas vrai, en effet, et Denieul se chargea de le montrer !

Le 13 février, il y avait noces chez Jean Demay, à la Ville-Valaise en Irodoüer. Deux soldats de Bécherel, François Pailhès et Louis Bernard, qui avaient eu maille à partri avec Denieul s'y trouvaient en compagnie d'une quarantaine de personnes. On était encore à table lorsque survint « Royal carnage » avec quelques-uns de ses camarades et, avant qu'aucun des invités n'ait songé à s'interposer ou n'ait eu le temps de le faire, les deux volontaires étaient massacrés. Ce double crime commis dans de pareilles circonstances compromettait les gens de la noce : aussi les heures de Denieul sont-elles comptées.

Dans l'après-midi du lendemain en effet, Briot Champmorin juge de paix à Bécherel, descendit à la Ville-Valaise pour faire la reconnaissance des cadavres. Un des conviés lui indiqua aussitôt la retraite de Denieul caché dans une maison voisine, sans doute à la Mare-Roty et le juge de paix s'y porta de suite avec ses quinze hommes de troupe. Les soldats entrent par la porte de devant et... Denieul sort

par la porte de derrière ! Poursuivi, il fait face crânement, mais deux fois son fusil rate et une balle le renverse mortellement blessé. La troupe emportant le cadavre, rentra triomphalement à Bécherel et Brindejunc put écrire le lendemain avec un profond soupir de soulagement et cette fois avec vérité : « Voilà le plus fameux brigand de nos environs détruit ! » Il n'avait que 23 ans et depuis quatre ans tenait continuellement la campagne !

Le 18 mars 1798, s'ouvrit à Rennes le procès de Joseph Defeins et de François Collet de Bédée, d'Amateur (ou Olivier) Carillet de Médréac, de Jean Glépin de Lamballe, de Mathurine Denieul, sœur de « Royal carnage », et de Marguerite Daguin, de la Barre, en Bécherel. Cette dernière était prévenue de recel et de vente d'objets volés et les autres d'avoir participé aux vols et aux crimes commis pendant l'hiver 1796-1797. Qu'on ne s'étonne pas de la lenteur de la justice ! Car, outre que les prévenus ne furent pas faciles à découvrir, ni l'acte d'accusation à dresser, faute de témoins, on essaya de mettre la main sur toute la bande avant d'entamer le procès. Il dura deux jours et se termina par l'acquiescement d'Amateur Carillet et de Marguerite Daguin, par les galères pour Joseph Defeins et par la peine capitale pour les trois autres. Glépin et Collet furent exécutés le 23 mai ; Mathurine Denieul, qui s'était déclarée enceinte, le fut seulement le 19 août, avec son compatriote François André, condamné à mort le 20 juillet, pour l'attentat de la Ville-Chèze en Landujan.

Au début d'avril, on arrêta par mesure de sûreté générale quelques personnes de la région, entre autres, l'abbé Rouyon, Jean Aubert et Jean Demay d'Irodoüer, ainsi que Jean Julien Gabillard de Médréac. Il furent enfermés à la Tour le Bât, mais le séjour de cette prison n'avait rien de charmant et la sortie en était assez facile ; aussi, Gabillard écroué le 1er avril, s'évada le 10 par une porte ouverte. A l'approche de l'hiver il envoya coup sur coup, le 25 et 30 octobre, deux pétitions au département demandant, non sans désinvolture, sa libération définitive. Nous donnons un extrait de sa dernière pétition parce qu'il nous renseigne sur sa conduite avant et depuis sa chouannerie... » Je n'usais

de l'influence que j'avais pu conserver dans le pays sur quelques individus que pour les défendre des suggestions perfides de quelques brigands qui cherchaient à les inquiéter pour les associer à leurs crimes, ce que je suis à lieu de prouver. Je peux me flatter d'avoir concouru à préserver les uns et à faire punir les autres. Je défie mes accusateurs s'il y en a de prouver que depuis la remise de mes armes, j'ai en aucune manière violé le serment que j'ai fait de vivre soumis aux lois de la République. Jusqu'à ce que cette preuve ne soit administrée, je dois demeurer libre et tranquille, mais si des ennemis secrets n'osent pas se montrer, je consens à prouver que j'ai toujours et religieusement observé le serment que j'ai fait. Je ferai plus si l'on veut retourner en arrière. Je prouverai que tant que j'ai eu les armes à la main jamais je ne frappai ni souffris qu'on frappât des individus isolés que si, malheureusement, j'ai fait couler le sang français ce n'a été que dans les combats... »

En tête de cette pétition les administrateurs écrivirent : « Cet individu est traduit par le tribunal criminel ! » Nous n'avons pas pu trouver dans quelle affaire Gabillard se trouva impliqué, mais cette note indique suffisamment que la liberté ne lui fut pas rendue et qu'il dut passer l'hiver sur le qui-vive fort bien gardé d'ailleurs par des populations qui lui étaient dévouées. Il est fort probable qu'il a couché plusieurs fois dans cette curieuse grotte bâtie de main d'homme et blottie au fond du charmant et sauvage vallon qui sépare les Vaux de la Ville-au-Marchand et que dans le pays on appelle la « Loge au Blinais » ! Faut-il s'étonner dès lors que Gabillard ainsi persécuté ait repris les armes ? Le contraire seul étonnerait !

Le Masson, commissaire du canton de Montauban, donne sa démission, soi-disant à cause de la faiblesse de son traitement, en réalité parce que il ne veut pas se « faire égorger en poursuivant en justice des hommes réduits au désespoir » ; Dreuslin, son successeur, profite d'un vol commis par les bandits au moulin de Néal en Médréac chez Jeanne Colombel, veuve Rochard, pour demander à son tour « l'établissement d'un cantonnement militaire au chef-lieu de la commune de Médréac de 20 ou seulement d'une quinzaine d'hommes ». Et il ajoute, écrivant à Beugeard. « En

grâce, citoyen commissaire, tâchez donc de nous le procurer. Parlez, je vous prie, au général Schilt à cet égard, sitôt ma lettre reçue. Tâchons de détruire dès son principe le noyau d'une horde scélérate que nous avons tout lieu de craindre de voir se grossir, seul objet d'alarmes qui soit dans notre canton et que je suis certain d'arrêter si vous pouvez m'obtenir l'établissement du dit cantonnement à Médréac. » Médréac eût enfin son cantonnement logé dans la maison de l'abbé Aubry à l'est de l'église ; mais les voleurs ne s'en portèrent pas plus mal. D'ailleurs Montauban avait son cantonnement depuis toujours, ce qui n'empêcha pas un crime atroce de s'y commettre à deux portées de fusil du corps de garde !

Perrine Clouet, veuve de Mellon, dont le fils avait été major de la division de Médréac, habitait sa terre de la Ville-Coterel qu'elle exploitait à l'aide de deux domestiques et de deux servantes. Dans la nuit du 23 au 24 juillet, vers une heure du matin, la maison fut envahie par cinq ou six individus qui ligotèrent d'abord les domestiques en déclarant, pensant se faire passer pour des Bleus, qu'ils venaient chercher les prêtres et les émigrés et qu'ils tueraient tout le monde s'ils en trouvaient. Ils pénétrèrent ensuite dans la chambre de la propriétaire et sans doute sur son refus de donner son argent, l'assommèrent. Après une visite assez rapide des appartements ils chargèrent leur butin sur les trois chevaux qu'ils emmenèrent avec eux. Le tumulte fini, et les voleurs partis les domestiques eurent alors assez d'énergie pour se dégager de leurs liens et porter secours à leur maîtresse. Ils la trouvèrent étendue sur le plancher sans connaissance et baignant dans son sang ; elle mourait quelques heures plus tard.

Faut-il voir dans ces bandits les restes de ceux qui ont trop longtemps terrorisé les campagnes ? Peut-être ! Peut-être aussi ce crime est-il l'œuvre de ces hommes flétris que le gouvernement prenait à sa solde sous le nom de contre-chouans en leur demandant de discréditer les vrais chouans par leurs excès ? Car la chouannerie se réorganise à peu près partout ; les cadres se reforment, les émigrés reviennent les recrues donnent leurs noms, les armes et les poudres

sont tenues prêtes. Le gouvernement le sait et se sent impuissant devant cette nouvelle levée d'armes que ses mesures maladroites et ses arrestations arbitraires ont tout fait pour provoquer.

Une nouvelle fouille générale fut ordonnée dans le département pour le 8 août. Dreuslin en fut chargé dans les cantons de Montauban et Saint-Méen, et se réserva la visite du canton de Saint-Méen d'où il revient bredouille. Il avait délégué trois commissaires pour celui de Montauban et Saint-Uniac ; il visita les maisons de la Villesbret à Grabusson, de Marie Denieul, Jacques Even et Joseph Texier à la Gautrais, de Moisan au Greffin et de Geoffroy de Boishamon à la Lande et c'est là, qu'il trouva seulement deux fusils. Marc Tiengou, juge de paix, eut à visiter le Loû où il se rendit au château chez la veuve Aubert et à la Normandais chez Marguerite Cramoul, et la Chapelle-du Loû où il se transporta chez Olivier Martin au bourg, Sébastien André à la Fortinais et la veuve Demay au Val, et partout en pure perte. Jean-Marie Tiengou, notaire public à Médréac, fut chargé de la fouille dans cette commune et celle de Saint-M'Hervon. Il la fit au petit jour accompagné de Julien Sévin, agent municipal et de dix hommes et un caporal du cantonnement de Médréac. Mais sa visite avait été éventée et lorsqu'il cerna la maison de Jean Barault au bourg, il n'y trouva que son épouse, qui naturellement ignorait où se trouvait son mari ; Tiengou crût le trouver chez son père à la Potinais, et le père ignorait où se trouvait le fils. De guerre lasse, nos limiers reviennent au bourg visiter une seconde maison que Barault y possédait et naturellement la maison était vide ! La troupe prend la direction de Saint-M'Hervon où tout est parfaitement en règle. Elle rentre enfin à Médréac et enfin trouve quelque chose chez Lemarchand, fermier, à Coterel : un fusil dont Tiengou s'empare sans oser faire arrêter le délinquant qui « a toujours eu la réputation d'homme paisible ».

Lors de cette fouille générale le cantonnement de Bécherel arrêta, à Irodouer, Joseph Héard, vainement recherché depuis plus d'un an qu'il s'était évadé des prisons de Rennes. La prise était bonne, aussi Héard fut-il ramené à

Bécherel et mis dans une chambre, sous la garde de trois hommes et d'un caporal. Il y resta deux jours, mais dans la nuit du 10 au 11 août repoussant très doucement le penne de la serrure pour ne pas interrompre le sommeil de ses gardiens exténués de fatigue, il reprit la clef des champs. Onques depuis les soldats ne le revirent !

Pour ôter tout prétexte à un rassemblement, la foire du 16 octobre à Médréac fut supprimée. Des détachements de Montauban et Bécherel vinrent renforcer le cantonnement de Médréac et obliger ceux qui avaient déjà déballé leurs marchandises à plier bagages, tandis que les nouveaux arrivants étaient invités à faire demi-tour ou à prendre le chemin de Montauban où devait se tenir la foire ! Cette mesure ne fut naturellement pas du goût des aubergistes et des marchands du bourg, mais, s'il y eut beaucoup de murmures, il n'y eut pas désordres !

Le 27 janvier 1799, la malle de Brest est pillée entre Bédée et Saint-Gilles, proche le village de la Besnerais. Le lendemain, les auteurs de ce coup de main passent au Boisgervilly chez Lory et se rendent à Iffendic où ils mettent à contribution le percepteur Odie ; le 30, ils sont à Montfort et massacrent, sur le pas de sa porte, l'enregistreur Pontalier. Au surplus les campagnes sont fort démunies de troupes : Montfort et Médréac n'ont plus de cantonnement, et ces actions ne sont plus l'oeuvre d'une bande de brigands, mais d'un parti de chouans réorganisé par César Morin d'Iffendic.

Les autorités désemparées prennent ça et là des mesures qui ne peuvent qu'accroître le mécontentement et faciliter la reprise des armes. Jean Barault de Médréac est arrêté puis relâché à condition de se représenter sur simple invitation, ce qu'il fait alors qu'il était si facile de rester introuvable, et finalement est écroué à Rennes. Le 3 avril Pierre Garnier de la Villesbret, chassant les corbeaux à Grabusson près de la forêt est désarmé par les gendarmes. Le fusil reste confisqué, quoiqu'on n'ait rien à reprocher au jeune homme ni dans le présent ni dans le passé, mais « attendu sa qualité de fils d'émigré et celle d'ex-chouan dans la personne de son frère », attendu qui ne manque pas

d'originalité ! Marie-Joseph du Boishamon est arrêté le 22 avril par ordre du ministre de la police, conduit à Paris et renvoyé à Rennes, où il est gardé en prison simplement parce que sa « sortie dans le moment actuel pourrait compromettre la tranquillité publique ». D'autres individus sont également arrêtés, tels Pierre Bodinier, Augustin Ronsin et Félix Fougeray de Saint-Méen et Guy Verger de Bédée, sous le prétexte qu'ils prennent part au renouvellement de la chouannerie ; et c'était vrai : c'est pourquoi nous ferons ce chapitre des troubles, pour ouvrir celui de la Seconde Chouannerie.



Thierry de la Prévalaye

« D'azur à trois têtes de lévriers d'argent coupées de gueules, accolées de gueules, bouclées et clouées d'or. »

(N.B : — coupées de gueules : la coupure du cou est rouge.
— accolées de gueules : elles ont un collier rouge.
— bouclées et clouées d'or : leur collier est garni d'une boucle et de clous d'or).

CHAPITRE IV

La Seconde Chouannerie

Tandis que certaines régions du département, notamment celle de Fougères, ont déjà repris ouvertement les armes, la nôtre en est encore à la période de préparation, préparation poussée d'ailleurs très activement et que favorisent par leurs mesures maladroites et arbitraires les autorités énervées et impuissantes.

Le gouvernement a cru trouver dans la loi du 12 juillet 1799, dite « loi des otages », le moyen d'empêcher ou d'apaiser les soulèvements, en rendant responsables et en faisant arrêter les parents des émigrés ou des individus connus pour faire partie des chouans ! La liste de ces otages doit être dressée et pour son honneur l'administration municipale de Montauban répugne à le faire mais le département insiste et Dreuslin explique, le 20 août, à son chef de Rennes, que si les administrateurs ne l'ont pas fait, c'est parce que le « canton jouit toujours de la plus grande tranquillité et qu'ils sont obligés de convenir n'avoir aucune plainte particulière à articuler contre les individus dans le cas d'être portés sur la dite liste. « Raisons inadmissibles ! » Il faut exécuter la loi, est-il répondu !

Au début du mois d'août, le commissaire de Montauban, où le cantonnement républicain, supprimé pendant quelques jours, avait été rétabli le 24 juillet, décida une battue au reçu d'un itinéraire destiné aux déserteurs et aux forçats qui voulaient s'enrôler parmi les chouans et fouilla « avec le plus grand soin notamment l'aile droite de la grande route en revenant de Brest, même l'aile gauche, principalement le long de la forêt qui sépare la commune de Montauban de celles de Médréac et de Landujan », et ne

trouva personne à l'exception d'un jeune homme qui parvint à s'échapper à la faveur de la nuit. Dans la seconde partie du mois, deux colonnes mobiles sortent de Saint-Méen et parcourent toutes les communes de la région sans pouvoir surprendre, durant leur mission de trois jours, aucun rassemblement.

Ces rassemblements, pourtant existent et Cariguel, commissaire du canton de Tréfumel, écrit le 31 août à son collègue de Montauban : « J'ai la certitude que des étrangers, bien armés et cousus d'or et d'argent, viennent de passer dans nos cantons. Le village de la Reculais, partie en Guitté partie en Médréac, est dit-on, le repaire de tous les mécontents qui passent dans ce pays. » Sur quoi Dreuslin répond à son collègue qu'il expédie de suite une colonne « de 50 braves républicains tant de troupes de ligne que de gardes mobiles pour surveiller la commune de Médréac et notamment le hameau de la Reculais et environs « et qu'il continuera de faire » dans les mêmes parages de la communes de Médréac des battues journalières jusqu'à avis ultérieur, « et termine en écrivant : « Ne doutez point de notre zèle ; nous connaissons le danger comme vous, cher collègue, nous périrons ou plutôt nous vaincrons avec vous ! »

Il n'était pas encore question de périr, car Dreuslin écrivait lui-même le 17 septembre que son canton était calme, mais il ajoutait : « Nous sommes toujours sur le qui-vive ! » Il avait raison car une grave décision venait d'être prise lors d'une réunion des chefs chouans, tenue les 14 et 15 septembre au château de la Jonchère sur les confins de la Bretagne et de l'Anjou. D'une voix à peu près unanime la reprise des armes y fut décidée et fixée au 15 octobre.

Pour assurer la police dans l'ouest et compenser le petit nombre de troupes, le ministre de la guerre avait décrété au début de 1799 la formation de gardes nationales mobiles dans les départements exemptes de la conscription. Ces gardes mobiles fixées à 50 hommes pour Bécherel et à 12 seulement pour Montauban qui possédait un cantonnement, soulevèrent d'abord quelques difficultés vite

aplanies quand on sut que les hommes ne devaient pas quitter leur domicile pour longtemps et n'étaient pas astreints à porter l'uniforme militaire, le fameux uniforme bleu ! Mais lorsque le gouvernement décida, pour remplacer la troupe de ligne envoyée presque toutes aux frontières, d'utiliser ces gardes mobiles dans la poursuite des chouans en leur imposant l'uniforme et en les embrigadant sous le nom de compagnies franches, ce fut une toute autre affaire ! Après de longues hésitations le canton de Montauban, le premier des environs, s'enhardit à former sa liste par voie de tirage au sort le 25 octobre et Dreuslin écrit, avec une visible satisfaction, que la chose s'est passée « pas tout à fait sans mécontentement, mais néanmoins sans tapage ni révolte ». D'ailleurs dresser la liste était une chose, faire rejoindre les inscrits en était une autre, d'autant que patriotes y voisinaient avec des chouans authentiques. Le canton de Bécherel dut y renoncer après deux essais infructueux et le 5 décembre sa compagnie franche n'était pas encore formée ! Déjà le pays était soulevé et puisqu'il leur fallait se battre, les jeunes gens avaient encore préféré le faire pour leur Dieu et pour le roi.

La guerre sera courte, coupée de négociations et offre peu d'intérêt dans notre région. Saint-Méen qui ne possédait alors que quinze hommes de troupe se crut attaqué par les chouans le 21 octobre et appela Montauban à son aide. La troupe de Montauban y courut, y coucha et revint le lendemain : fausse alerte ! tout était tranquille. « Mais il n'en était pas de même ici, écrit Dreuslin avec quelques hablerie ; tous les fonctionnaires publics et patriotes qu'on a pu réunir se sont rassemblés sitôt le départ de la troupe pour garder le retranchement. On a multiplié les sentinelles, les patrouilles et nous avons en conséquence resté en surveillance toute la nuit... Comme vous voyez, nous ne nous endormons pas sur les dangers de la Patrie, ni sur ceux de nos frères que nous secourons toujours autant qu'il sera en nous ! »

Pour ne pas exposer la faible garnison de Saint-Méen au risque d'être prise et désarmée par les chouans, on lui prescrivit, le 31 octobre, ainsi qu'à la garde nationale mo-

bile, de se retirer à Montfort. Cette mesure désarmait les autorités locales qui écrivirent timidement le même jour aux administrateurs du département. « Si vous croyez que nous ne soyons pas utiles pour les autres objets d'administration, nous prendrons le parti de nous retirer nous-mêmes. Faites-nous part de votre avis. » La réponse fut sans doute qu'un vrai patriote reste à son poste et sait mourir au besoin, car l'administration se trouvait encore à Saint-Méen le 21 novembre. Elle ne semble pas avoir souffert personnellement des incursions que les chouans, appelés alors « mécontents » y firent dans la nuit du 7 au 8 novembre où fut pillée la caisse de l'enregistreur Cavey et dans celle du 13 au 14 !

Le 24 octobre Jégu, notaire public à Montauban, revenait dans la soirée de faire une vente à Saint-Maurice, lorsque à la sortie du village il fut arrêté par un homme armé à qui il dut remettre sa recette, environ 400 livres. Vers la Toussaint, Pierre Lechevalier du bourg du Boisgervilly et Jean Glotin de la Ville Théaudin, même commune, furent mis à contribution par les mécontents. A ces menus faits où il n'y a plus de sang versé, se réduit en l'état actuel de nos recherches, la première partie de cette seconde chouannerie. Un armistice fut en effet signé le 24 novembre entre le général Hédouville et les principaux chefs chouans, et suspendit les hostilités jusqu'au 15 janvier.

Quelle était alors l'organisation des chouans ? A peu près la même qu'à la première guerre ! La division de Bécherel privée de son chef Benjamin de Couesbouc alors en prison était rattachée à celle de Médréac et les deux formaient maintenant la 6^e légion d'Ille-et-Vilaine ; les « cantons » avaient fait eux-mêmes place aux « bataillons » avec une simple désignation numérique. La 6^e légion était placée sous les ordres de Félicité de Botherel revenu d'exil et connu sous le nom « d'Alberti » ; son frère Constant, surnommé « Alfred » le secondait ainsi que la plupart des officiers de la première guerre.

Pendant l'armistice les chouans continuèrent de se préparer à la guerre comme les Républicains continuèrent à fai-

re venir des troupes. Ils se procurèrent de l'argent en mettant à contribution les propriétaires et les fermiers des biens nationaux : c'est ainsi qu'Eugénie Lamour de Lanjégu en Médréac versa à Gabillard le 10 janvier une somme de 100 francs pour un petit bien qu'elle tenait de l'état. Pour se procurer des armes ils s'attaquent aux soldats isolés : deux de ceux-ci sont arrêtés et désarmés, auprès de la Barrette en Quédillac par un groupe de chouans et sur leur remarque que c'est la pacification qu'on doit les laisser tranquilles ! Quelle f... pacification ! répondent les chouans lorsqu'on continue de nous égorger et que la colonne mobile de Dinan a encore tué avant-hier un de nos camarades auprès de Saint-Jouan ! « Quelques instants plus tard la malle arrivait sans escorte et était pillée ! La veille, un voyageur allant à Rennes était arrêté sur la route entre le Lou et Bédée et soulagé de son avoir à l'exception d'une montre et d'un louis qu'on lui rendit pour continuer sa route !

Cependant, dans le but de conclure une paix définitive, des conférences s'étaient ouvertes à Pouancé entre les chouans et les représentants de Bonaparte. Plus près de nous des négociations eurent lieu le 24 décembre au château du Chesne en Saint-Carné entre Mattat commandant la place de Dinan, Mangin commandant à Bécherel et Bois-paboul commissaire du Consulat d'une part, et d'autre part de Cibon, déclaré pour la circonstance chef de la 6^e légion, accompagné de Trécesson et de Gabillard. On ne s'entendit pas plus au Chesne-Ferron qu'à Pouancé et la guerre reprit courte mais acharnée.

Le pays comme il a été dit, était dégarni de troupes et c'était voulu. Au lieu de maintenir des petits postes dispersés dans les campagnes que leur faiblesse numérique exposait au risque de se faire battre et désarmer par les chouans, les généraux concentrèrent leurs forces dans quelques centres importants, abandonnant momentanément les petites villes et les campagnes pour y revenir par des opérations menées vigoureusement avec des forces imposantes devant lesquelles les chouans devront fuir ou se soumettre.

Les 50 hommes de la garde mobile de Bécherel furent envoyés à Hédé le 18 janvier ; ils y furent suivis par le

commissaire Gagnet qui ne tenait pas à l'honneur de se faire tuer inutilement par les chouans. L'administration municipale de Saint-Méen, dont le commissaire Roumain, particulièrement menacé, s'était réfugié à Rennes dès le 10 décembre, se retira à Dinan « sous la protection de la force armée ». Il était prudent en effet de se mettre à l'abri car les chouans exaspérés pouvaient se porter à de regrettables excès et, s'il n'y en eu pas ou fort peu dans notre région, c'est que les patriotes avaient abandonné les campagnes : 79 s'étaient réfugiés à Montfort où, pour « se rendre utiles dans leur retraite », ils se joignirent à la colonne mobile de cette ville.

Montauban reçoit le 20 janvier, un renfort de 36 hommes; ce qui ajoute aux 37 qu'il possédait déjà, lui fait une force de 73 soldats. Dreuslin juge cette troupe insuffisante et demande un cantonnement de 100 hommes. Gency, commandant en Ille-et-Vilaine, ne pouvant faire plus, ordonne de prélever sur la garde nationale mobile dix hommes dont un sergent et un caporal pour faire le service avec la garnison.

Trois jours plus tard, cette garnison eut l'occasion de faire en Médréac une bonne opération dont Dreuslin rendait compte le 24 janvier à son supérieur du Département. « Je vous donne avis d'une expédition qui vient de se faire dans notre canton. Hier matin, environ midi, nous fûmes instruits qu'un convoi d'armes et de munitions, venant du Morbihan et passant sur l'extrémité de la commune de Médréac, avait été déposé dans une ferme extrêmement isolée, nommée Faisne, située aux abords de celle de Quédillac. Notre troupe de ligne et garde nationale partit de suite, et rapporta le soir 16 fusils de provenance anglaise, qu'ils y trouvèrent cachés au grenier dans un monceau de blé. La troupe a retourné le lendemain, a pris dans cette ferme environ 50 boisseaux de froment et amené 4 vaches pour la subsistance de la troupe ; mais les vaches sont malheureusement pleines ce qui a porté le commandant de la place à écrire au général pour savoir si on les pourra tuer. On attend la décision ! Cette lettre n'arriva à sa destination que le 17 février ! Espérons que le général reçut la sienne plus tôt et put tirer

la troupe d'embarras ! Ces fusils faisaient partie d'un convoi composé de 7 voitures qui passèrent le même jour à Saint-Pern escortées par cinquante chouans.

Gagnet, commissaire de Bécherel réfugié à Hédé écrit de là, le 4 Février, que les chouans ont coupé l'arbre de la liberté de Bécherel le 31 janvier et qu'ils passent journellement par l'endroit, se recrutent dans le canton et enlèvent de vive force les jeunes gens qui refusent de marcher avec eux et mettent à contribution les fermiers des domaines nationaux... Ils sont encore en petit nombre continua-t-il, je suis certain qu'ils ne sont pas plus de quatre cents à trois lieues à la ronde, dont la majeure partie y est de force. ». Et il termine en demandant pour Bécherel un cantonnement d'une centaine d'hommes. Il obtint gain de cause et le général Beyssac donna l'ordre quelques jours plus tard à trente hommes de ligne de se joindre à la garde nationale et de se fixer à Bécherel; mais la guerre était à peu près terminée et les chouans remettaient déjà leurs armes.

Des forces considérables étaient dirigées sur l'ouest. Jugeant la situation désespérée, les chefs chouans se décidèrent à la paix pour ne pas faire exterminer les hommes qui les avaient suivis. Le Général La Barolière écrivait au département le 2 février que la Préalaye, commandant en chef des chouans de la division de Rennes, dont dépendait la 6^e légion, commençait le licenciement le jour même dans les environs. De Pontbriand, chef de la division de Dinan, venu aux renseignements à Guenroc le 30 ou 31 janvier, y reçut copie de l'ordre de licenciement et le jour même rencontra au château de la Roche Félicité de Botherel accompagné de quelques officiers et d'une petite partie de sa légion, car il avait déjà licencié la plupart de ses soldats et leur avait permis de rentrer chez eux.

De Pontbriand ne pouvait se résoudre à poser les armes. « Cependant, écrit-il, j'étais fort inquiet de ma position et de celle de mes camarades; je ne recevais d'ordres de personne; le pays de Dinan était couvert de troupes; je me décidai à me jeter dans celui de Bécherel qui avait fait la paix. Une compagnie de la légion de M. de Botherel se

réunit à moi, résolue à partager mon sort. Presque tous les soldats voulaient me rejoindre, mais je n'avais point d'argent et ne voulant pas être trop à la charge au pays, je ne conservai que mes troupes et cette compagnie. J'allai m'établir au château de la Tour, où les paysans s'empresèrent de m'apporter des vivres ; j'y restai jusqu'au 9 février. J'appris que quelques uns de mes soldats isolés dans le pays de Plancoët avaient été pris et impitoyablement massacrés, qu'on mettait le pays à contribution. Alors pour éviter de plus grands malheurs, et voyant que toute résistance était inutile, informé d'ailleurs que le général La Barolière partait de Rennes avec huit ou neuf cents hommes de renfort je me résignai à envoyer demander à Dinan un sauf conduit pour traiter de la paix pour ma légion et je me rendis au château du Chesne Ferron près Dinan dans la nuit du 9 au 10 février. Mattat, commandant alors la place de Dinan était alors à Plancoët. De Pontbriand s'y rendit et, le 11 signa la paix selon une convention particulière qu'approuva le général La Barolière ; mais parce que Mattat, croyant bien faire avait, en communiquant avec les rebelles et en signant avec eux un traité particulier, enfreint l'arrêté des consuls du 11 janvier, il fut puni de quinze jours d'arrêt; ce qui montre que la France avait enfin un gouvernement !

Pour rassurer les chouans et hâter la pacification générale, La Barolière avait fait le 8 février les promesses suivantes à ceux qui avaient trempé dans la chouannerie. « Le général commandant déclare authentiquement, d'après les instructions qu'il a reçues, que les événements passés devant être regardés comme non venus, les insurgés ne peuvent être inquiétés pour ce en rien; qu'ils seront assimilés à tous autres habitants du moment où chacun d'eux sera rentré à son domicile et à ses anciens travaux, sans que leurs communes puissent leur refuser des passeports sous la même forme que ceux des autres citoyens, quand ils en auront besoin pour vaquer à leurs affaires. Mais le général en les rassurant sur les craintes qu'ils pourraient avoir doit aussi les prévenir que leur tranquillité absolue dépend uniquement de leur exactitude à rester paisible et à ne jamais paraître avec des armes. »



Foëne, intérieur de la maison



Entrée de la maison



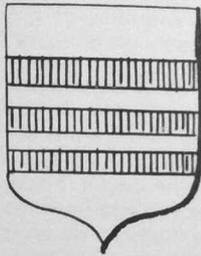
Arbre de la Liberté

Désormais sans espoir de faire triompher leur cause par la force les chouans prennent le seul parti raisonnable : rentrer et rendre les armes. Roumain, revenu dans la ville de Saint Méen, écrit le 12 février que le 9 « tous les jeunes gens de Saint Méen, enlevés par les chouans depuis un mois, sont rentrés et ont déposé leurs armes. Les chouans de la commune de Plumaugat, ayant leurs officiers ou chefs avec eux, ont déposé leurs armes le 10. Plusieurs autres viennent successivement et il faut espérer que dans peu nos environs seront tranquilles et qu'il ne restera plus que quelques voleurs auxquels on donnera la chasse. »

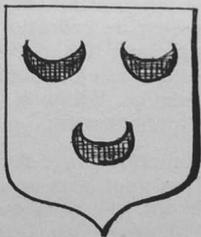
Gabillard et ses fidèles compagnons avaient sans doute suivi de Pontbriand au château de la Tour ; ils tardèrent un peu à se rendre. Ils le firent enfin et Dreuslin put écrire le 19 février à Besmé, son chef de Rennes. « Il me tardait de vous convaincre de l'heureuse nouvelle, qui se confirme non pas seulement de la reddition des insurgés, mais de la remise qu'il font actuellement de leurs armes. Hier, le chef Gabillard avec huit de ses camarades de Médréac, aujourd'hui cinq autres sont venus déposer leurs armes entre les mains du commandant de notre place en annonçant que le reste, qui est le petit nombre allait faire de même. Je vous fais, dis je, part avec grand plaisir de cette grande nouvelle, citoyen commissaire, persuadé que la suite répondra à l'annonce du dit Gabillard. Je ne crois pas qu'il veuille se démentir, mais s'il cherche à le faire ou qu'il veuille se rendre inconséquent, nous y pourrions et je vous en instruirai de suite. ». Le mouvement de reddition continua en effet et les jours suivants la plupart des chouans de notre région, suivant l'exemple de leur chef, déposèrent leurs armes à Montauban, Saint Méen ou Bécherel, entre les mains des commandants de la force armée.

Gabillard ne se démentit pas : sur un rapport de police on lit en effet « qu'il ne veut plus se mêler de rien ». Pour mieux montrer ses intentions pacifiques, il prit femme et épousa à 32 ans, le 11 novembre 1800, Emilie de Bénazé, de la Roche en Guenroc. Ce n'est pas le moment d'étudier si la jeune fille, elle avait aussi 32 ans !, se maria du consentement de ses parents ou si, comme veut la tradition,

elle se fit enlever dans un de ces coups de main où son amant était passé maître, mais où furent répandues plus de larmes de joie que de sang ! Là encore, son exemple fut suivi par nombre de ses compagnons qui fondèrent un foyer, ce qui était de bonne augure pour la paix publique car chacun sait que si les hommes mariés font quelquefois la guerre au foyer, ils n'aiment pas la faire au dehors !



De Boulainvilliers
« D'argent à trois fasces de gueules »



De Bénazé
« D'argent à trois croissants de sable. »

CHAPITRE V

Nouveaux Troubles

Après la pacification de février 1800, le pays connut encore une période de troubles avant de retrouver son assiette normale. Mais, tandis qu'entre les deux chouanneries les brigands tinrent longtemps la campagne et, par la faute d'un gouvernement faible et persécuteur, y trouvèrent des approbations et même des complicités, les nouveaux fauteurs de désordre disparaîtront assez vite, pourchassés sans relâche et rondement expédiés par un gouvernement fort qui veut donner la paix au pays et qui enlève aux populations, en leur promettant et en leur donnant enfin la liberté religieuse, tout prétexte et toute envie de soutenir les rebelles.

Est-ce à dire que les habitants de notre région se prononcèrent dès l'abord pour le nouveau régime au point de dénoncer la marche et les refuges des brigands ! Cela ne paraît pas probable si l'on remarque surtout que, le gouvernement nouveau demandant en janvier aux électeurs de se prononcer par plébiscite, l'arrondissement de Montfort se réfugia dans une abstention presque générale et ne donna que 71 « oui » contre 12 « non » dont 11 à Médréac et 1 à la Chapelle du Loû sur les 38 pour tout le département. Mais le gouvernement s'entêtant à durer et à doter le pays d'une bonne administration, les gens s'y rallièrent et, lorsque la peur des représailles eut disparu, l'aidèrent dans la poursuite des derniers brigands. Ce n'est peut-être pas très beau, mais c'est très humain !

Si l'on excepte une mort causée indirectement par les brigands, la région ne connut alors que des attentats contre la propriété, mais ils furent nombreux; il serait fastidieux

et sans intérêt de les rapporter en détail, et ce serait donner trop d'importance à leurs auteurs. On se contentera donc de les indiquer en mentionnant les circonstances qui pourraient avoir quelque intérêt pour le lecteur.

Dans le mois de février 1800, les voleurs rendirent visite à Louise Chantrel de la Ville-Codet en Montauban, à Raoul Saillard de la Vigne en Iffendic, à Boniface Fourier de la Croix-Arribart en Montauban, à Joseph Dubez du Rosais en Saint Onen et à Michel Tual de Campenot en Montauban. A la fin du mois ils attaquèrent au nombre de six, près du bois Picard au Boisgervilly, trois hussards qui précédaient et éclairaient une forte colonne se rendant à Saint Meen, mais battirent prudemment en retraite.

Le mois de mars semble avoir été plus calme. Cependant trois rouliers furent attaqués à la Ville Bizette en Montauban et ne dûrent d'être indemne qu'à l'intervention de quelques individus attablés au cabaret de Jean Demay. Dans la nuit du 30 au 31 Jeanne Leduc, veuve Gillet, du Haut Plessis en Saint Onen, reçut la visite des malfaiteurs qui emportèrent son argent et une partie de son linge.

Le 4 avril les voleurs mirent Iffendic en coupe réglée ! Le matin ils étaient chez Thomas Argentais à la Barre : dans l'après-midi, chez Pierre Potier à la Filais, puis à la Grigois chez Trottemenu où ils firent de telles menaces que sa femme à peine remise de ses couches mourut le lendemain ; à la tombée de la nuit, ils se rendirent chez Toussaint Jehannin à Boutavent, puis chez son frère François à Saint Barthélémy. Comme ce dernier n'avait pas la somme exigée deux d'entre eux accompagnèrent son domestique emprunter quelque argent chez des voisins, ce qui leur permit de soulager de deux cent francs Mathurin Oresve de Boutavent, rencontré au passage. A leur retour, ils trouvèrent leurs camarades aux prises avec quelques hommes énergiques décidés à arrêter le cours de leurs exploits, mais réussirent à les dégager sous la menace de leurs fusils: c'était une indication et les brigands en restèrent là pour la nuit! Quelques jours plus tard, ils mettaient à contribution Olivier Genestay de Launette en Montauban et le 12 avril attaquaient et désar-

maient deux soldats qui avaient passé la nuit à Tréguenot, même commune.

En présence de ces attentats les autorités stimulées sans cesse par un gouvernement qui voulait à tout prix rétablir et maintenir l'ordre, ne restaient pas inactives. Elles songeaient même à utiliser les prêtres pour découvrir la retraite des brigands, témoin ces quelques lignes d'un rapport dressé par le général Beyssac sur la fin de mai. « On a cherché à engager les prêtres de faire avertir les cantonnements voisins lorsqu'il passerait des brigands dans les communes qu'ils habitent, mais tous répondent qu'ils ne peuvent être dénonciateurs. Néanmoins, on doit leur savoir gré de la tranquillité actuelle des campagnes. Ils prêchent contre l'insurrection et le brigandage; ils engagent les habitants à payer leurs contributions, mais il est difficile de les porter à faire autre chose de plus. »

Voilà un rapport qui venge les prêtres des calomnies qui ont été dites et écrites sur leur compte. Des amis de la paix dans la justice ? Oui ! Des dénonciateurs ? Non ! Ils laissent ce vil métier aux dévots de la Révolution ! Et cependant leur conduite pacificatrice les expose aux coups des brigands. Un prêtre de Montauban, peut-être l'abbé Eon ou l'abbé Lebreton son émule en héroïsme, allait voir un malade pendant une nuit d'avril lorsqu'il rencontra dans la forêt de Montauban « trois grands lurons bien armés » qui lui firent grand peur et lui dirent quand il se fut un peu éloigné : « Longtemps les églises, volées aux bons prêtres, avaient été réservées aux prêtres jureurs et aux patriotes », y rentrer et y rétablir le culte était regardé par les intransigeants comme une trahison et une adhésion aux principes de la Révolution !

Les recherches n'avaient pas été vaines et Maudet, sous-préfet de Montfort, écrivait le 12 mai au préfet de Rennes : « Je vous annonce avec plaisir que la plupart des voleurs, de ces hommes qui pour la plus grande partie avaient déposé les armes et reprises pour piller et enfoncer les portes la nuit sont arrêtés ; il y en a au moins une dizaine. Le seul qui fut connu dans mon canton est ici en prison ; il m'a coûté près

de deux louis que je ne regretterai jamais ». Quelques jours plus tard, le 18 mai, il annonçait encore que huit individus avaient été arrêtés dont quatre dans le canton de Montauban et les quatre autres dans celui de Bédée. Cette dizaine de prisonniers comprenait Noël Lollier, dit « l'intrépide », Pierre Corvaisier et Félix Lostellier, résidant ordinairement tous les trois à Médréac, Joseph Deniel de la Guiguenais, François Haré de la Ville Lavardin et Pierre Pollet dit « Rude aux Bleux » de la Ville Etienne en Montauban, Guy Rigourg, Joseph Chevallier et Charles Even surnommé « Fleur d'épine » de la Férardais en Saint Onen et Pierre Gaudin des Portes au Crouais.

Quel que dût être le sort de ces hommes, il était préférable à celui d'Augustin Durand de Clayes et d'un autre jeune homme de Talensac, tués l'un par la troupe de Bédée et l'autre par celle de Montfort sous le fallacieux prétexte qu'ils avaient voulu fuir. Il est juste d'ajouter que les autorités stigmatisèrent, comme il convenait, cette double exécution sommaire et demandèrent des sanctions sévères contre ses auteurs.

Il était cependant trois hommes qu'on soupçonnait fort d'être chefs de bande et sur lesquels on tenta vainement de mettre la main : deux de Romillé, Gernigon et Huet dit « Doubri » et César Morin d'Ifendic. Ils avaient dû passer dans les arrondissements voisins, ce qui permit à Maudet d'écrire pendant les mois suivants que l'arrondissement de Montfort était parfaitement tranquille ; tranquillité plus relative que parfaite, car les registres d'écrou des prisons de Rennes mentionnent encore quelques arrestations et le sous-préfet de Montfort avoue lui-même dans une lettre du 29 août qu'il se commet encore quelques petits vols dont il n'a connaissance que « par oui dire » tels peut être ceux qui eurent lieu à Médréac à des dates et par des auteurs inconnus chez Lemarchand à Cotterel, Burel à la Costardais, la veuve Regnault à la Ville ès Chevriers.

Lollier, Corvaisier et Lostellier comparurent devant un conseil de guerre et furent condamnés à mort le 2 juin 1800 à l'exception de Lostellier acquitté et remis en liberté. Pour une erreur de compétence sans doute, les 2 condamnés à

mort obtinrent d'être renvoyés devant le tribunal criminel et jugés de nouveau avec leurs camarades, les 12, 13, et 14 janvier 1801. Ils ne purent que s'en féliciter car Lallier s'en tira avec 22 ans de fers et Corvaisier avec seulement deux ans de prison. Leurs camarades ne furent pas traités aussi doucement : Haré seul fut acquitté, les six autres, c'est à dire Deniel, Pollet, Rigourd, Chevallier, Even et Gaudin furent condamnés à mort et exécutés le 12 mars suivant.

Mais déjà de nouveaux pillages avaient eu lieu, signe évident que la bande n'était pas entièrement détruite ou se reconstituait. La voiture publique avait été arrêtée et pillée dans la traversée de Quédillac, vers le milieu de juillet 1800; elle le fut de nouveau le 8 octobre auprès de la Suais en Bédée et Gabillard qui était allé à Saint Meen faire ses emplettes de noces, soupçonné d'avoir fait le coup, y fut arrêté le 10, mais n'eut pas de peine à se disculper et fut renvoyé. Nouvelle attaque le 28 janvier 1801 auprès du village de l'Hôpital, entre Montauban et Quédillac. Cette fois, les gendarmes furent plus heureux : le préfet de Rennes écrivait en effet au ministre de la police le 4 février, que deux des brigands avaient été « arrêtés dans un grenier de foin de la commune de Médréac. On y a trouvé fusils, sabres baïonnettes. L'un de ces détenus se nomme Jean Datin de la Maisonneuve et l'autre, ancien chouan et qui était chef de bande redouté, est le nommé Guillaume Pelletier âgé de 26 ans, natif et domicilié de cette commune de Médréac. Je suis persuadé que leur arrestation va effrayer leurs complices. J'ai fait désarmer plusieurs mauvais sujets de cete commune de Médréac. »

Guillaume Pelletier avait été arrêté en effet à la Mauvaisinière où il était domestique, dans la nuit du 30 au 31 janvier et l'on avait trouvé son fusil ainsi que de nombreux objets volés cachés ça et là dans les tas de fagots et les barges de paille. Son arrestation ne fut pas la seule. Les trois frères Guillaume, Olivier et Pierre Pellouais, Jean Barault et Jean Grison de Médréac, François Chènefront, Michel Marchand et Mathurin Mahé de Montauban, Julien Delahaye de Saint Pern, Victor Lamandé et Jean Piedevache, allèrent le rejoindre en prison, puis ce fut le tour

de Vincent Clément, Jean Gabillard et Michel Grignard de Médréac. Ces derniers avaient été arrêtés sur la dénonciation d'un des détenus, Mathurin Mahé, agissant par vengeance ou plutôt pour sauver sa tête qu'il croyait menacée (il n'avait que 14 ans !) Il leur fut facile de convaincre de mensonge leur jeune délateur qui, désespéré, accusa les gendarmes et le juge de paix de Montauban de l'avoir fait boire pour lui arracher ces mensonges ! Clément, Datin et Grison bénéficièrent d'un non-lieu sans doute, tandis que leurs camarades furent jugés les 15 et 16 juillet 1801. Seul Pelletier fut convaincu d'avoir participé au pillage de la diligence et à quelques autres vols et condamné à mort : il fut exécuté le lendemain. Les autres furent acquittés et remis en liberté, sauf Mahé, Piedevache et Grignard maintenus provisoirement en prison pour d'autres chefs d'accusation.

Les brigands ne sont pas encore complètement détruits, car le 31 mars, un vol est commis à la Chapelle du Loû et le 11 mai, Sérullas, commandant la garde nationale de Montauban, est arrêté près la Barrette par une quinzaine d'individus et volé de 1500 francs. Le 1^{er} novembre suivant, deux hommes se présentent au château du Loû, porteurs d'un billet ainsi conçu :

« Armée ambulante, conseil de guerre, 5^e escouade. Arrêté du 20 octobre 1801 qui impose madame Loû demeurant paroisse du même nom, la somme de 50 louis 1200 francs dans la taxe secondaire.

« Madame, des hommes proscrits et décidés à s'expatrier indépendamment de tous les événements veulent préalablement se procurer de l'argent et, pour y réussir, emploient un moyen violent qui est l'enlèvement. Déjà vous en seriez atteinte sans la bienveillance d'un homme qui, pour caution de votre commisération pour les malheureux, a compté 100 louis qu'on lui remettra si vous acquittez l'impôt mentionné ci-dessus. C'est par le porteur de la présente qu'il faut que vous soldiez. En le faisant vous recevrez huit jours après une carte de sureté découpée en triangle sur laquelle sera écrit : Grâce au Loup, reçu 50 louis, avec le cachet du signataire. L'exhibition de cette carte vous exemptera à

l'avenir de toutes contributions. Dans le cas où vous refuseriez d'acquitter la dite taxe, votre liberté une fois enlevée, dépendra de 600 livres et, s'il y a impossibilité d'enlèvement, le feu sera mis à toutes vos propriétés pour servir d'exemple. C'est sous les mêmes peines qu'on vous rend responsable de la sûreté de l'exprès. Comme il ignore ce dont il est porteur, il vous est expressément défendu de lui faire ni faire aucune question. »

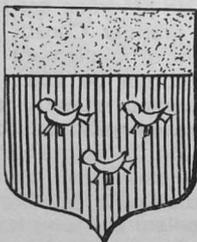
Sans se laisser intimider par le contenu de cette lettre, la propriétaire dépêcha immédiatement un homme à Montauban prévenir les gendarmes et quand ceux-ci arrivèrent les porteurs du billet étaient déjà arrêtés par les sabotiers et gens de l'endroit. C'étaient Jean Bougeard et Pierre Pollet d'Iffendic. Malgré leurs affirmations qu'ils ignoraient le contenu de la lettre et qu'ils ne voulaient que rendre service à César Morin en la remettant à son adresse, ils furent condamnés à mort par le tribunal et exécutés, le 8 décembre 1801.

Pour différents vols, Even et Joseph Delaporte de Montauban et Jean Duval de Saint Onen furent arrêtés et condamnés en 1802 ; mais ces vols entrent dans les crimes ordinaires et le fait d'avoir été commis par d'anciens chouans ne leur donne aucun caractère politique. Les troubles sont terminés et la région de Médréac est pacifiée. Plus que ses gendarmes, l'acte du premier Consul proclamant la liberté des cultes et restaurant officiellement en France la religion catholique par le Concordat de 1801 a causé cette pacification. Elle durera jusqu'au retour inopiné de Napoléon de l'île d'Elbe et au nouvel exil de Louis XVIII, restauré, jusqu'aux Cent-jours !



De Botherel du Plessis

« D'azur au chevron d'argent accompagné de trois croix pattées du même »



Guynot de la Boissière

« De gueules à trois merlettes d'argent, au chef d'or »

CHAPITRE VI

Les Cents Jours

L'établissement du Consulat fut repoussé à Médréac par 11 non contre 6 oui, le Consulat à vie par 272 et l'Empire par 126; c'est dire le grand nombre des abstentions et donc l'indifférence sinon l'hostilité dès le début, et le régime impérial passa plus subi qu'aimé. Les gloires militaires accumulées sur la France coûtaient cher et les noms suivants des Médréciens tués au champ d'honneur, de 1807 à 1814, en témoignent assez éloquemment : Charles Tirel, Simon Charpentier, François Datin, Jean Escolan, Guy Bougault, Augustin Aubry, Pierre Saudrais, Guillaume Quéme-reuc et Pierre Renais. Nombre infime auprès des morts de la Grande Guerre, mais imposant pour cette époque où le service militaire était loin d'être universel.

D'autre part, Napoléon avait entamé la lutte contre le pape, et poussé la témérité jusqu'à le tenir en prison, perdant ainsi le bénéfice du Concordat et de la paix religieuse qu'il avait donnée à la France. Aussi, on ne peut guère douter que dans notre région, dévouée à la cause catholique et royale, sa chute n'ait été regardée comme une délivrance et le retour des Bourbons accueilli par des actions de grâces. Les chouans voyaient enfin triompher complètement la cause pour laquelle ils avaient combattu et versé leur sang.

Eurent-ils à s'en louer ? Certes, ils n'avaient pas lutté par calcul, car l'intérêt personnel n'est pas un ressort assez fort pour accomplir les grandes actions qu'ils réalisèrent, et pour supporter les grandes souffrances qu'ils endurèrent, mais la récompense viendrait naturellement, un prince ne

pouvant qu'être juste et généreux à l'égard de ses fidèles serviteurs ! Il n'en fut rien. Quelques éloges discrets, quelques secours parcimonieusement distribués furent leur seule récompense, la Restauration ne connaissant pas la formule : à nous toutes les places ! et tout de suite ! Ils n'en restèrent pas moins dévoués, et quand le retour de Napoléon, en mars 1815, chassa de nouveau la dynastie légitime, l'Ouest se souleva et reprit « pour Dieu et le roi » des armes que de longues années d'attente avaient rouillées. Cependant, les chefs-lieux de canton et les centres communaux, à l'exception de Landujan et Saint-Onen, avaient reconnu le nouvel ordre des choses et arboré le drapeau tricolore à la date du 8 avril.

Connaissant la fidélité de ses sujets bretons, le roi leur envoya le marquis de La Boissière au début de mai, pour organiser la résistance. Félicité de Bothereil était mort sous l'Empire, probablement en exil. Henry Du Boishamon, de la Lande, en Montauban, officier qui s'était distingué lors de la première Chouannerie dans la division de Vitré, reçut, avec le brevet de colonel, l'ordre de prendre le commandement de la 6^e légion et de la réorganiser. Le 26 mai, jour de cet ordre de réorganiser, la légion comprenait 15 hommes ; elle en comprit 164 le 28 mai, 273 le 1^{er} juin, 436 le 3 juillet, et 729 le 15 août, mais il est juste de dire qu'à cette date tout danger était écarté et qu'il était de bonne politique de se ranger ouvertement sous les drapeaux du roi victorieux ! La plupart de ces hommes rejoignirent spontanément, après avoir reçu un billet dans le genre de celui-ci : « Le commandant de la 6^e légion, connaissant le dévouement de M. Robert Levrel pour la cause du roi, l'invite à se réunir aux fidèles serviteurs de Sa Majesté. »

En plus de Henry Du Boishamon, colonel, les cadres étaient formés de Jean Gabillard, lieutenant-colonel ; Jacques de Mellon, major ; Joseph Du Boishamon, chef du 1^{er} bataillon ; Constant de Bothereil, chef du 2^e bataillon ; L. de Kersauzon, chef du 3^e bataillon ; François de Bédée avait également le grade de chef de bataillon, et Charles Sérullas, percepteur de l'Empire à Montauban, celui de

capitaine aide-major. Avec le grade de capitaines, commandaient d'anciens officiers des premières guerres, tels que Joseph Bougault, Joseph Renault, Joseph Udin, François Berrest, Pierre Regnault, ou des nouveaux, la plupart nobles, qui ne songèrent pas alors à émigrer ; François de Trégomain, Lamour de Lanjégu, Le Levroux, Ferron de La Vairie, de Landeneuf, Le Forestier, de Saint-Genys, Julliot du Plessis. Dans les autres grades de lieutenants ou sous-lieutenants, se trouvaient Guillaume Pellouais, Louis Datin, Jean Demay, Marchand, Haouisée, Mathurin Jouan, François Jouannin, Pierre de La Villesbret, Drouet de Montgermont, de Bénazé, Henri Du Hecquet de Bavielle, de La Forest, Emile de La Monneraye et Gaston de Lanjamet. Quelques autres officiers, jeunes gens de bonnes familles, se présentèrent un peu trop tard, et trouvant les cadres remplis, formèrent avec les élèves du petit séminaire de Saint-Méen une compagnie d'élite sous les ordres, dit-on, de Joseph Renaud, du Crouais.

La 7^e légion, ancienne division de Saint-Gilles, fut incorporée dans la 6^e, avec comme chef de bataillon Louis de La Villesbret, et Bigot comme capitaine. La 6^e légion fut rattachée elle-même à l'armée du Morbihan, placée sous les ordres de Sol de Grisolles, auprès de qui Du Boishamon détacha son frère Joseph et François de Trégomain. Le comte de Saint-Pern, quittant son château de Couellan, en Guitté, pour rejoindre l'armée du Morbihan, fut surpris et tué auprès de la Trinité, le 3 juin et enterré à Mohon.

La troupe de Boishamon était organisée régulièrement et la dépense journalière était de 31 centimes par soldat : 10 centimes pour le pain, 10 pour la viande, 10 pour le cidre (le pinard de ce temps-là !), et 5 pour le tabac. Les fonds provinrent en partie des caisses que l'on vida, sans trop de résistance, chez les percepteurs de Montauban, Boisgervilly, Saint-Méen et Saint-Jouan, et en partie des avances faites par les officiers : Henri Du Boishamon donna 1652,46 francs ; Gabillard, 300 francs ; de Mellon, 500 ; J. Du Boishamon, 500 ; de Kersauzon, 600 ; L. de La Villesbret, 400 ; C. de Bothereil, 500 ; Ch. Sérullas, fonctionnaire de l'Empire, 800 francs, pour faire oublier ses antécédents,

et de Langle de Beaumanoir, d'Evran, 600 francs par sympathie et sans être officier.

« Le premier rendez-vous fut dans la forêt, près de Montauban, écrit Muret. On surprit et désarma la gendarmerie de cette petite ville, ainsi que les patriotes de Bécherel. Des marches rapides tinrent en éveil les garnisons de Montfort, Rennes, Dinan et Loudéac, qui dirigèrent vainement leurs efforts contre ces sept cents à huit cents royalistes. » Cette assertion de Muret contredit quelque peu celle de Charles Du Boishamon, qui a écrit la vie de son père Henri. « On chercha, dit-il, à rencontrer l'ennemi, mais il ne se présenta nulle part. La garnison de Montfort sortit pourtant une fois pour attaquer la division qui se trouvait à Montauban ; mais arrivée à une demi-lieue de cette petite ville, cette garnison rétrograda sans qu'on ait depuis connu le motif de cette reculade. »

Déjà Napoléon avait été battu à Waterloo, le 18 juin, par l'Europe coalisée, et Louis XVIII s'appêtait à rentrer dans la capitale quand se produisit l'engagement le plus sérieux et peut-être le seul de notre région à cette époque, le 3 juillet (d'autres disent le 13 !).

Chacun sait qu'autrefois la route de Rennes à Brest, au lieu de longer comme aujourd'hui le bas du coteau, entre Quédillac et Saint-Jouan, l'escaladait hardiment à la sortie de Quédillac et à la hauteur de la Chapelle-Blanche, dévalait rapidement à la Rance qu'elle traversait en avant de Saint-Jouan, sur un pont assez étroit qui subsiste encore, ainsi que les tronçons de cette route primitive. C'est là qu'eut lieu le combat dont nous puisons les éléments dans Muret et dans Charles Du Boishamon.

Henri Du Boishamon, ayant envoyé la plus grande partie de ses forces dans le Morbihan au-devant d'un convoi considérable d'armes et d'effets destinés à la division de Fougères, avait cantonné le reste de sa légion dans le vaste établissement du séminaire de Saint-Méen. Il fut alors averti qu'un détachement de cent et quelques hommes et dix-sept officiers, appartenant aux 15^e et 86^e de ligne et à l'artillerie de marine, sous les ordres de Poinchevalle,

major du 86^e, se dirigeait de Rennes sur Brest, et qu'à son passage à Montauban il avait quelque peu molesté les habitants qui avaient arboré le drapeau blanc, ou ceux dont les enfants étaient enrôlés dans l'armée royale. Ce détachement devait primitivement coucher à Montauban mais, averti de la présence dans la région d'un corps royaliste, de Poinchevalle résolut de doubler l'étape et d'aller coucher à Broons, où des compagnies du 15^e de ligne tenaient encore pour l'empereur.

Aussitôt informé, Du Boishamon rassembla ce qu'il avait encore de soldats, une centaine, et marcha au pas de course sur le bourg de Saint-Jouan, où il pensait couper la route à l'ennemi. Les impériaux n'étaient pas encore passés, en effet, mais ils approchaient. Du Boishamon envoya en avant-garde un détachement de trente jeunes gens, commandés par Gabillard, prendre position sur le coteau, à la hauteur de la Chapelle-Blanche.

Gabillard venait à peine d'arriver et de prendre ses dispositions de combat, lorsque les impériaux se présentèrent. Quelques coups de feu furent échangés, mais se jugeant trop faible, Gabillard dispersa ses hommes dans les champs et laissa passer l'ennemi qui prit la formation de combat et continua sa route, tandis que derrière lui Gabillard reformait sa troupe.

Les impériaux s'engagèrent dans la vallée et sur le pont, mais s'y trouvèrent bloqués par la troupe de Boishamon qui se découvrit alors en avant de la montée de Saint-Jouan, et par celle de Gabillard qui, descendant la pente de la Chapelle-Blanche, chargeait vigoureusement. Les adversaires se trouvaient si rapprochés et dans un tel désordre que les balles échangées frappaient indifféremment amis et ennemis, si bien qu'un cri général s'éleva : « Cessez le feu ». Gabillard et le capitaine Bigot étaient blessés, tandis que le chirurgien-major Guézil était frappé à mort, probablement par des balles perdues.

De Poinchevalle, incapable de résister et ne voulant pas répandre inutilement du sang français, demanda à capituler. Du Boishamon s'avança, reçut les 17 épées des officiers, fit

désarmer leurs hommes qui durent crier la gorge serrée : « Vive le roi ! » Du Boishamon rendit alors leurs épées aux officiers, et après avoir fait défiler entre les deux haies de ses soldats l'adversaire vaincu et désarmé, lui permit de continuer sa route sur Broons où les impériaux arrivèrent tard dans la soirée, exténués de fatigue et de soif, mais se soulagèrent en passant la nuit à crier : « Vive l'empereur ! » avec leurs camarades du 15^e de ligne.

Après ce combat qu'on ne saurait assez déplorer, car il a fait sans raison couler du sang français, la division de Médréac fut maintenue en activité jusqu'au 10 septembre où elle fut dissoute. Officiers et soldats rentrèrent dans leurs foyers, presque traités en suspects par le gouvernement de Louis XVIII, auquel ils s'étaient dévoués corps et biens. Le 25 février 1816, Du Boishamon, envoyant au général de La Boissière l'état des recettes et dépenses de sa division, écrivait en effet au nom de ses camarades : « Les officiers qui ont fourni la somme de 5252,46 francs relatée ci-dessus, considérant les charges dont le gouvernement est grevé (indemnité de guerre), en font l'abandon entier, heureux de pouvoir joindre ce sacrifice à ceux qu'ils ont déjà faits pour le soutien du trône et de leur souverain légitime. » Il est juste toutefois de reconnaître que la Restauration accorda quelques distinctions honorifiques et fit voter à maintes reprises des crédits destinés à assurer des pensions aux vétérans des guerres de l'Ouest ; mais on y mit tant de formalisme et de parcimonie que ces pensions ressemblèrent plus à une aumône qu'à une récompense ! L'histoire de la Chouannerie dans la région de Médréac est terminée ! Il reste maintenant à présenter dans un dernier chapitre quelques chouans dont la tradition ou les pièces officielles ont conservé les noms.



La Ville au Sénéchal



Château de Montauban (photo Lelièvre)



Le Calvaire : Croix des Sept Loups



Porte de l'Eglise ancienne

CHAPITRE VII

Quelques Chouans

Les pages suivantes constituent une notice non pas sur les officiers que les pages précédentes ont fait connaître, mais sur les hommes placés sous leurs ordres et dont les états de service nous sont connus pour la plupart par leurs demandes de secours sous la Restauration. Nous les donnerons par ordre alphabétique en les rattachant autant que possible à la paroisse de leur naissance ou de leur domicile.

MÉDRÉAC.

Barault Jean, né le 6 mai 1779 au bourg d'Irodouer, de Jean et de Thomasse Legoux, était laboureur à la Potinais, en Médréac, en 1799. Caporal de la Garde nationale, il se fit chouan et déposa ses armes en 1796 entre les mains de Quesnet, commandant alors le cantonnement républicain de Médréac ; se fit guide de la colonne Maugin et fut armé contre les brigands ; accusé lui-même de brigandage, fut arrêté en 1799 et relâché en 1801.

Burel Julien, né à la Costardais le 28 août 1783, de Julien et de Jeanne Quémereuc, ne fut pas chouan, mais demanda une récompense parce que, selon un certificat de Collet, maire, en 1827, sa maison, appelée par les royalistes « la maison du milieu », fut celle où la correspondance des chefs eut d'abord lieu, que sa maison fit de grands sacrifices en donnant asile aux royalistes armés, en les alimentant et servant leurs correspondances et qu'en conséquence elle fut plusieurs fois saccagée par les républicains.

Carillet Olivier-Amateur, né à Maxent, d'Olivier et d'Angélique Bodin, épouse à Médréac, en 1800, Gabrielle Qué-

dillac et est domicilié à Quédillac en 1815 ; estropié de l'index droit, il reçoit un secours de 100 francs et est donné comme lieutenant.

Berrest François, ou Bérée, né peut-être à Caulnes ; tanneur au Val, en Médréac, en 1802, épouse cette année-là Emilie Datin, et demeurait à Querrier en 1829 ; capitaine, reçut un brevet et un fusil d'honneur.

Colombel Joseph, né vers 1767, d'Olivier et de Julienne Corvaisier ; maçon aux Crossais en 1795, arrêté pour chouannage cette année-là et remis en liberté en 1796 ; un de ses frères était également chouan.

Colombel Joseph, né à Caulnes et domicilié à Médréac en 1815, perdit un œil d'un coup de baïonnette et reçut une pension de 50 francs.

Coulombel Julien, né à la Giguais, en Guenroc, en 1772, de Jean et de Françoise Cadet, y demeurait à la révolution ; domicilié à Launay-Gou, en Médréac, en 1824, eut une pension de 50 francs parce que chouan et parce que, dit Gabillard, sa maison de la Giguais « a servi de quartier général à la 6^e légion royale, que par cet effet elle s'est trouvée totalement ruinée par les différentes incursions et pillages faits par les troupes républicaines ».

Crespel François, né vers 1770, de Pierre et de Françoise Delhommeau ; garde national de Médréac en 1793, puis capitaine des chouans, remis ses armes en 1796, et épousa à Quéhernic Françoise Udin ; massacré par les brigands en 1796, sa veuve, domiciliée à Saint-Méen en 1824, avait une pension de 50 francs.

Datin Joseph, né de Julien et de Jeanne Tostivint, au Boisgérault, en 1783 ; capitaine des chouans, instituteur à Saint-Méen en 1821, reçut un brevet d'honneur.

Datin Louis, frère du précédent, né en 1776 ; lieutenant ; perdit un œil et eut un secours en 1814.

Douceré François, marchand à Médréac en 1821 ; sergent ; reçut un brevet et un fusil d'honneur.

Gaudin Charles, né à Launay-Gou en 1754, de Julien et de Marguerite Tostivint ; habitait Poudouvre à l'époque des guerres et en 1827 ; n'a pas été chouan, mais a reçu à Poudouvre les chouans, « servant leur correspondance, leur fournissant tout ce qu'il pouvait leur procurer, tel que logement et aliment ».

Gaudin Jacques, né à la Cohélière en 1776, de Vincent et de Céleste Bunouf ; y habitait encore en 1827 ; chouan, eut une pension de 50 francs, supprimée en 1832 parce que riche.

Gaudin Jean-Baptiste, cultivateur à Médréac ; chouan, pension de 50 francs, supprimée en 1832 parce que « riche et assez mauvaise conduite ».

Gaudin Joseph, né à Launay-Gou en 1763, frère de Charles ci-dessus, demeurant au H.-Boisgebert en 1827 ; chouan et maison pillée par les républicains.

Gaudin Julien, né à Launay-Gou en 1740, frère de Charles et de Joseph ci-dessus ; habitait la Grand-Ville à l'époque des guerres et donna asile aux chouans, fut pillé par les républicains déguisés en faux chouans.

Gaudin Pierre, chouan de Médréac ; reçut en 1818 une pension de 50 francs qu'il touchait encore en 1828 ; sur lui, aucun autre renseignement.

Gaudin Pierre, né probablement à Quéhernic où il demeurait chez sa mère, en 1797, âgé de 24 ans ; domestique chez François Crespel ci-dessus, à Quéhernic, fut lui aussi massacré par les brigands un an après son patron, en 1797, aux Ouches.

Grignard Michel, né au Gros-Chêne en 1772, de François et de Julienne Collet ; chouan, dit « Goule rhabillée » parce qu'il avait une brûlure à la bouche et au visage ; arrêté pour accusation de brigandage en mai 1801 et remis en liberté quelques mois plus tard, non convaincu.

Grignard Pierre, né à la Potinais en 1774, de Mathurin et de Georgine Massé ; chouan surnommé « Moustache ».

Grison Jean, né à Guitté vers 1779, de Jean et de Marguerite Giffard ; fut chouan et demeurait à Médréac en 1800.

Jamin Vincent, né à Trélibeuf en 1760, de Pierre et de Renée Perrotin, domicilié à Quédillac à l'époque des guerres ; toujours chouan et blessé au combat du Bois-gentil, en Montauban, en 1795, reçut une pension de 50 francs.

Jouannin François, né à Bédée en 1774 et domicilié à Médréac en 1800 ; sergent-major, se rendit en 1795 et remit ses armes en 1796, après avoir été malade et fait six mois de prison ; est dit marchand à Médréac et eut un brevet d'honneur en 1821, mais pas de pension car il avait quelques ressources.

Journeaux Jean, du village des Haies, en Médréac ; chouan, arrêté en juin 1799 et remis en liberté quelques semaines plus tard, en juillet.

Labbé François, né en 1773 à la Petite-Ville, de Guillaume et de Jeanne Blanchet ; épousa en 1801 Emilie Udin ; chouan, sa maison servait d'asile aux royalistes.

Lefranc Pierre ; chouan mort le 8 juin 1827 ; avait une pension de 50 francs.

Levacher Thomas, né à Demois en 1774, de Jean et de Perrine Levrel ; chouan et sergent, domicilié à Irodouer en 1825.

Marqué Pierre, né en 1768 à la Roche-Tambel, d'Olivier et de Perrine Ramandé ; chouan dès le début, épouse en 1800 Marie Rochard.

Méal François, né en 1743 à la Chaudrais, en Plouasne, de Charles et de Perrine Pellan ; mort en 1829 ; sans avoir été chouan obtient une pension de 50 francs, parce que sa maison fut mise en pillage lors de l'incursion des Bleus à Médréac, en février 1796.

Méal Joseph, fils aîné de François ci-dessus ; capitaine de la Garde nationale de Médréac, se fit chouan, fut

sergent-major, sauva la vie à un de ses chefs et mourut de maladie avant 1824.

Méal Julien, né en 1775 à Querrier, de Mathurin et d'Angélique Perroguin ; chouan dès le début, sa maison était l'asile des royalistes et Gabillard blessé y fut quelque temps caché et soigné ; touchait une pension de 50 francs.

Méal Mathurin, né en 1771 de Jean et de Françoise Lefeuvre, au Tertre, alors en Médréac, aujourd'hui en Guitté, épousa en 1798 Marie Tirel et demeurait aux Crossais en 1829 ; chouan.

Pain Guy, né en 1756 au Bignon, de Jacques et d'Olive Cholet, domicilié à la Ville-Even, en Guitté, en 1795 ; chouan et accusé de complicité pour le meurtre de Dufrost à la Roche-Tambel, en 1795 ; acquitté en 1797.

Pain François, né en 1777 aux Bois-de-Gourgouhou, de François et de Marie Guichart ; domicilié à Landujan en 1827, chouan.

Pelletier Guillaume, né vers 1775 d'Olivier Pelletier ; demeure à la Mauvaisinière en 1801, caporal de chouans il remit ses armes en 1796, et en 1800, se fit brigand ; fut condamné et exécuté en 1801.

Pellois Guillaume, né vers 1779 de Guillaume et de Françoise Collet ; marchand forain, demeure à Quédillac en 1824, lieutenant de chouans, accusé de brigandage et acquitté en 1801.

Pellois Olivier, né vers 1776 de Guillaume et de Françoise Collet ; frère du ci-dessus, marchand au bourg, chouan, accusé de brigandage et acquitté en 1801.

Pellois Pierre, frère des ci-dessus, chouan, accusé de brigandage en 1801 et relâché ; touche une pension de 50 francs supprimée en 1832, quoique sans fortune, mais à cause de sa mauvaise conduite à l'égard de la Monarchie de Juillet.

Piedevache Joseph, né en 1772 au Gué-au-Feuvre, de Pierre et de Suzanne Gendrot, épouse en 1797 Modeste

Tostivint ; le Gué-au-Feuvre servait d'asile aux royalistes et un combat y eut lieu en février 1796 ; pension de 50 francs supprimée en 1832 parce qu'il est dit « très aisé ».

Quémereuc François, né en 1775 aux Chapelles, de Philippe et de Perrine Gérard ; demeure à Caharel en 1827 ; chouan.

Quémereuc Joseph, né vers 1773 de Guillaume et de Georgine Grignard ; domestique chez Gaudin à Poudouvre et marié en 1798 à Julienne Dartois ; soldat requis et réformé, fut chouan à ses heures.

Quémereuc (ou Commeureuc) Julien, chouan de Médréac depuis le début, puis cordonnier, reçut un brevet et un fusil d'honneur et une pension de 50 francs supprimée en 1832, parce que « mauvaise conduite », comme Pierre Pellois ci-dessus.

Ruellan Charles, né aux Evais en 1768, de Guillaume et de Marie Tostivint ; domicilié à Lauganen en 1824 ; soldat requis mais réfractaire, il se fit chouan et touchait une pension de 50 francs.

Ruellan François, frère du ci-dessus, né vers 1761 ; tisserand et cultivateur aux Evais en 1794, fut chouan à l'occasion et était surnommé « Fricot ».

Udin Joseph, charpentier à Louche en 1793, épousa Marguerite Heurtaud ; capitaine de chouans, reçut un brevet et un fusil d'honneur ; sa veuve touchait une pension de 100 francs en 1831.

Vannier Joseph, né vers 1774 ; lieutenant de chouans, fut tué en juin 1796 entre la Gesmerais et la Josselinais, en Médréac.

LANDUJAN.

Joly Pierre, né à Néant (Morbihan) en 1776 et domicilié à Landujan en 1824 ; soldat requis mais réfractaire et lieutenant des chouans.

Pelé Vincent, de Landujan, chouan dans les deux Chouanneries sous les ordres de Botharel et Gabillard.

MONTAUBAN.

Clément Vincent, né à Montauban vers 1775, de Joseph et de Perrine Delahaye ; demeurant à Gosselin, en Médréac, en 1801, messenger des chouans, surnommé le « Représentant ».

Chantrel Joseph, né à Montauban vers 1770, de Jean et de Julienne Macé ; caporal-fourrier dans les Bleus, déserta lors d'un congé, se fit chouan et fut tué presque aussitôt lors d'un combat au Bois-Gentil, en Montauban, en 1795.

Delaporte Joseph, né à Montauban vers 1770 ; cordonnier et travaillant chez Olivier Even à la Ville-Laisné, en Saint-Onen ; chouan surnommé « Trop jeune » ; condamné pour brigandage en 1802.

Deniel Joseph, né vers 1780 ; laboureur à la Guiguenais en Montauban, rendit ses armes en 1800, fit du brigandage et fut condamné à mort et exécuté en 1801.

Pollet Pierre, né vers 1776, demeurant à la Ville-Etienne, en Montauban, surnommé « Rude aux Bleus » ; rendit ses armes en 1800, fit du brigandage et fut exécuté en 1801.

Ruelloux Jean (ou Reslou), né vers 1780, chouan qui oublia de remettre en 1800 son fusil caché chez sa mère, à la Villain.

Simon Pierre et Joseph, fils de Jean et de Julienne Legault, de Montauban ; Pierre était simple soldat et Joseph sergent chez les chouans ; furent tués dans un combat à Néant, en 1795 ; leur mère eut une pension de 50 francs.

QUÉDILLAC.

Bougault Joseph ; habitait Quédillac en 1824, capitaine dans les chouans, fut blessé au combat du Crouais.

Bougault Raphaël, de Quédillac, guide des Chouans.

Gendrot Joseph, de Quédillac, chouan dans les premières guerres et aux Cent Jours.

Jouan Mathurin, habite Quédillac en 1824, lieutenant des chouans.

Levrel Robert, de Quédillac ; chouan, dépose ses armes en 1796 et en 1800 ; invité à les reprendre en 1805 par un billet ainsi conçu : « Le commandant de la 6^e légion, connaissant le dévouement de M. Robert Levrel pour la cause du roi, l'invite à se réunir aux fidèles serviteurs de Sa Majesté. »

Lhostellier Charles, né vers 1781 à Saint-Ideuc, de Félix et de Jeanne Gouébou ; demeurant chez son père à Launay, à Quédillac, en 1800 ; chouan surnommé « Printemps », rendit ses armes en 1800 puis fit du brigandage.

Lhostellier Félix, frère de Charles ci-dessus, né vers 1780, surnommé « Petit Col » ; servit dans les deux Chouanneries.

Merel Jean (ou Alexis), de Quédillac ; lieutenant ou sergent dans les chouans, fut tué au combat du Crouais, au début de 1796.

Ramaré Julien, né à Quédillac, à la Boulerais, puis domicilié à Saint-Onen ; chouan.

SAINT M'HERVON.

Journeau Laurent, né à Saint-M'hervon en 1782, domicilié à Langan en 1824 et décédé aux Crossais, en Médréac, en 1828, époux de Thérèse Dolivet ; caporal de chouans, fut blessé à une affaire, à Saint-Jouan, en 1800 ; reçut une pension de 50 francs.

SAINT-PERN.

Le Forestier Pierre, né à Saint-Pern, mort à la Baussaine en 1813, surnommé « Dubois » ; probablement chef de canton.

PLOUASNE.

Corvaisier Jean, né en 1766 à la Rodais, en Plouasne, de Julien et de Marie Gérard, et domicilié à Médréac en 1824 ; officier de chouans, fut blessé à une affaire à Bléruais ; reçut une pension de 50 francs.

Haouisée François, né peut-être à Saint-Juvat vers 1769, de Mathurin et de Rose Nicolas ; maire de Plouasne en 1825, officier des chouans, habitait Guenroc en 1795.

Pelé Mathurin, né à Plouasne en 1777 ; chouan.

Pellan Eustache, caporal dans les chouans, habitait Plouasne en 1824.

Regnault Pierre, capitaine chez les chouans, dans la compagnie de Plouasne ; y vivait en 1824.



Picquet du Boisgny

« D'azur à trois chevrons d'or accompagnés de trois fers de lance d'argent »



De Bédée

« D'argent à trois rencontres de cerf de gueules. »



D'Amphernet, 1^r de Pontbellanger

« De sable à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or. »

ANNEXE I

Jean-Julien GABILLARD - 1768-1861

Ces pages ont pour but de sauver de l'oubli et de confier à l'histoire un chef de la Chouannerie connu parmi les plus intrépides et les plus constants de ceux de la région de Médréac.

Nous ne savons pas d'où sa famille est originaire, mais ce n'est pas de Médréac. Le premier que nous trouvons aux registres de Médréac est Pierre Gabillard, qui épouse en 1705 Anne Legault. C'est probablement le même qui épouse à Landujan, en 1720, Marguerite Pain ; il mourut à 80 ans, en 1754, au village de Querrier et fut inhumé dans l'église ; c'est le grand-père de Jean-Julien Gabillard.

Pierre Gabillard habitait probablement la Mauvaisinière où, entre autres enfants de Marguerite Pain, il eut vers 1726 Charles, qui épousa Jeanne Journeaux en 1752 et s'établit à Querrier où il mourut « en sa maison », le 20 juin 1776, à 50 ans.

Charles eut 11 enfants : 5 garçons et 6 filles. Parmi les filles, notons Thomasse, qui épousa Julien Sicot et habita le Clos-Rosel ; Marie-Perrine, épouse d'Alain Gaudin, de Guitté ; et Anne qui, ayant épousé Jean Blanchet, habita la Ville-Orguen. Les garçons semblent n'avoir pas vécu, à l'exception de Jean-Julien dont nous avons à retracer la vie assez mouvementée.

Charles, en mourant, avait laissé à sa femme Jeanne Journeaux de nombreuses bouches à nourrir, mais aussi, pour y subvenir, de grands biens qu'elle était capable de gérer si nous en croyons Julien Sévin, régisseur de la Costardais, qui eut une transaction avec elle au sujet de

l'écoulement des eaux de l'étang de Poudouvre et qui la trouvait violente et entêtée. Entre autres biens, les Gabillard en avaient à la Mauvaisinière, la Ragotière, le Bézier, la Ville-Auvéque, Trégueneuc, le Rotouer, la Ville-Bricaut et Querrier. C'est ici que naîtra, et c'est cette maison de Querrier qu'habitera aux heures tragiques le héros de ces lignes. De cette maison il ne resterait, au milieu et à droite du chemin creux, devenu route, du bas au haut Querrier, qu'un léger pan de mur et une dépression dans le champ qui a conservé le nom de courtil. Devant le bas Querrier, au sud du ruisseau, une fontaine d'eau très claire et toujours courante est appelée populairement « la fontaine à Gabillard », parce que, dit-on, Gabillard, qui a vécu quatre-vingt-quatorze ans, ne voulait boire que de son eau ; mais peut-être aussi parce qu'elle prenait naissance à l'orée de son clos des Romentons, contigu à celui de Poudouvre de même nom.

Jean-Julien Gabillard naquit le 20 avril 1768. Il connut fort peu son père et son éducation fut à peu près l'œuvre unique de sa mère qui paraît avoir été une vaillante femme. Nous ne savons pas quelle instruction elle lui fit donner ; elle l'envoya peut-être à la classe de l'abbé Jean Lucas, qui tenait alors les petites écoles à Médréac ; en tout cas, les écrits que nous avons trouvés de lui, s'ils laissent un peu à désirer sous le rapport de l'orthographe, sont d'une écriture soignée et sa signature a fort belle allure. Elle rêvait sans doute de faire de son Jean un « homme de loi », non pas tant à cause des revenus supplémentaires que du lustre que cette situation procurait à un cultivateur cultivant à l'époque où nous sommes.

A la veille de la Révolution, Jean-Julien était cleric chez Julien Tiengou, au bourg, pour lors notaire et procureur de plusieurs juridictions seigneuriales, et son nom apparaît çà et là comme témoin sur les registres paroissiaux. Il s'inscrivit dans les premiers au rôle de la Garde nationale de Médréac et, le 8 février 1791, signe « lieutenant » aux obsèques de J.-Bte Collet, sieur de la Lande. Avec la disparition des justices seigneuriales et de leur nombreux personnel, Julien Tiengou s'adonna uniquement au grand

commerce à Bécherel, et Gabillard l'y suivit comme commis. Et c'est là que nous le retrouvons, en mars 1793, lors des premiers troubles de grande envergure dans notre région.

Le 22 mars 1793, des gens de la campagne, mécontents des patriotes, s'attroupèrent près du magasin de Julien Tiengou avec des intentions rien moins que pacifiques. A leur arrivée, Gabillard fit comme les autres employés et prit la fuite. Mais les mécontents se changeant en pillards, il revint au bout d'un quart d'heure, leur reprocha leur mauvaise action et fut assez heureux pour récupérer une partie des objets volés à son maître, ce qui ne l'empêcha pas d'être pillé lui-même et de constater la disparition de ses économies et de son linge. Il est assez piquant de remarquer que Jean-Julien Gabillard fut d'abord la victime de ceux qu'il conduira bientôt au feu !

En juin 1793, l'Administration d'Ille-et-Vilaine décide la création d'une « force départementale » pour rétablir les Girondins fort malmenés à Paris, et, tandis que son patron offre « à la Nation un chariot et cinq chevaux de trait tout enharnachés », moyennant finances, Jean Gabillard s'inscrit parmi les volontaires et commande la 3^e compagnie du bataillon fédéral d'Ille-et-Vilaine, qui se joignit aux fédérés de Normandie et se fit piteusement battre le 13 juillet, à Pacy-sur-Eure.

Les Vendéens, dans leur exode vers Granville, menaçant la lisière du département d'Ille-et-Vilaine, la Garde nationale de notre région, formant à peu près la valeur d'une compagnie, est réunie à Montfort le 23 octobre 1793. Gabillard est nommé caporal d'un détachement, mais ne paraît pas avoir marché contre les Vendéens.

Avec l'année 1794 et les suivantes, l'histoire de Gabillard se confond avec celle de la Chouannerie dans la région de Médréac. Pourquoi y est-il entré ? Peut-être, après certaines tracasseries, à cause de son équipée de Pacy-sur-Eure ; plus probablement à cause de ses instincts batailleurs et de son tempérament de chef. Lors de l'organisation par Puisaye de la « division de Médréac », Félix de Botherel

en fut le chef, avec Gabillard comme second, ce qui indique qu'il avait déjà, lui, cultivateur, une autorité incontestée. Lors de la reddition des armes en 1796, Jean-Julien Gabillard remit les siennes à Rennes, le 7 juillet, aux mains du général La Barolière, et vécut à sa maison de Querrier, plus ou moins soumis et plus ou moins tranquille.

Sa soumission était plus apparente que réelle ; quelques lettres de lui, conservées à Londres dans les papiers de Puisaye, en témoignent.

Le 16 juillet 1796, il assure de Puisaye de son dévouement et de celui de toute sa division, et le remercie pour l'annonce d'un envoi d'argent.

Le 26 août, il écrit de nouveau : « Je n'ai point reçu la somme indiquée comme je vous l'avais annoncé. Les officiers du canton de Plouasne s'en sont emparés comme des voleurs. Il me reste ici quatre déserteurs que je suis obligé d'entretenir de souliers et autres choses sans avoir le sol. Je vous prie, mon cher général, de nous prendre en considération. Si je pouvais vous être de quelque utilité, il ne faut pas m'épargner. Les officiers de ce canton, ici se conduisent très bien. Ils désireraient, comme vous leur avez promis, des brevets d'officiers. Il en faudrait à dix. »

Le 28 septembre 1796, il écrit encore : « Je vous disais qu'il passe ici beaucoup de déserteurs. Partie ont leurs armes qui, comme vous savez, ne demandent pas mieux qu'à les vendre. Voici un bon moment pour réparer les pertes qu'on a essuyées. On pourrait tirer des villes des armes et des munitions. On m'a offert de la poudre, je vous prie de me dire ce que je dois faire à cet égard. L'esprit public, dans cette partie, est excellent. Tout est tranquille ; il n'y a plus de garnison ni à Médréac ni à Guenroc. »

Jean-Julien Gabillard est plus ou moins tranquille dans sa retraite, car il a à craindre la méchanceté de ses anciens compagnons d'armes devenus brigands, et les tracasseries soupçonneuses de ses ennemis de toujours, les Bleus.

Vers le 15 décembre 1796, il écrit à de Puisaye : « Mon général, je vous annonce avec peine la mort d'un de vos

braves capitaines du canton, ici assassiné jeudi au soir par une cohorte de brigands sortant de la division Couabouc (il s'agit de François Crespel, tué à Quéhernic dans la soirée du 13 décembre). Ils ont à leur tête un nommé Thébault, qui suivait autrefois M. de Vigeac, avec un Allemand et neuf à dix autres. Ils entraînent beaucoup de jeunes gens. Enfin ils dévastent tout notre pays sans que cela soit utile au parti du roi ; tout le contraire, on fait des ennemis. Ils l'ont assassiné pour avoir parlé contre eux pour les vols qu'ils commettent tous les jours. Ils l'ont tué près de sa femme, une famille qui nous a rendu les plus grands services. Vous pouvez vous attendre que vous apprendrez qu'ils m'en auront fait autant, ainsi qu'à Simple Homme (Neveu) : nous sommes voisins.

« Je connais les ordres que vous avez donnés à cet égard. Il faudrait que M. de Vigeac vînt chercher ou mander ce Thébault et M. de Robien, lieutenant de division de Couébouc, le grand Allemand, pour défaire tout le dispersion. La troupe croit que nous les soutenons. Ils me poursuivent nuit et jour, et ils sont encore venus pour me prendre chez ma sœur cet après-midi. Je suis en un mauvais moment, la Divine Providence fera de moi ce qu'il lui plaira. Je n'ai point touché les 500 francs que vous avez bien voulu m'accorder. J'avais encore trois louis que j'ai donnés à trois braves déserteurs pour se rendre dans leur pays (ils sont des environs de Paris) plutôt que de les voir brigands. Je suis dans le moment sans le sol. Je suis et serai pour la vie, en attendant de vos nouvelles, mon général, votre très humble et obéissant serviteur. *Gabillard*.

« P.S. — Excusez-moi, mon général, je vous écris sur mon genou, les Bleus étant partout cette paroisse sur quatre à cinq colonnes. Simple Homme est à Dinan, peut-être ira-t-il jusqu'à Saint-Malo ? »

A quelque temps de là, inquiété par les Bleus, il écrit ses plaintes au général Roulland, commandant la subdivision d'Ille-et-Vilaine, et celui-ci lui répondit, le 30 mars 1797 : « Tout citoyen paisible et se conformant aux lois de la République ne doit être nullement inquiété. Vous pouvez, citoyen, rester tranquille et ne rien appré-

hender d'après le certificat qui vous a été délivré par la Municipalité de Montauban. Comme il est à croire que vos intentions sont pures depuis la reddition des armes, vous n'avez rien à craindre des colonnes mobiles. Soyez sûr que de mon côté ce ne seront pas les suggestions des inimitiés personnelles qui me feront agir.

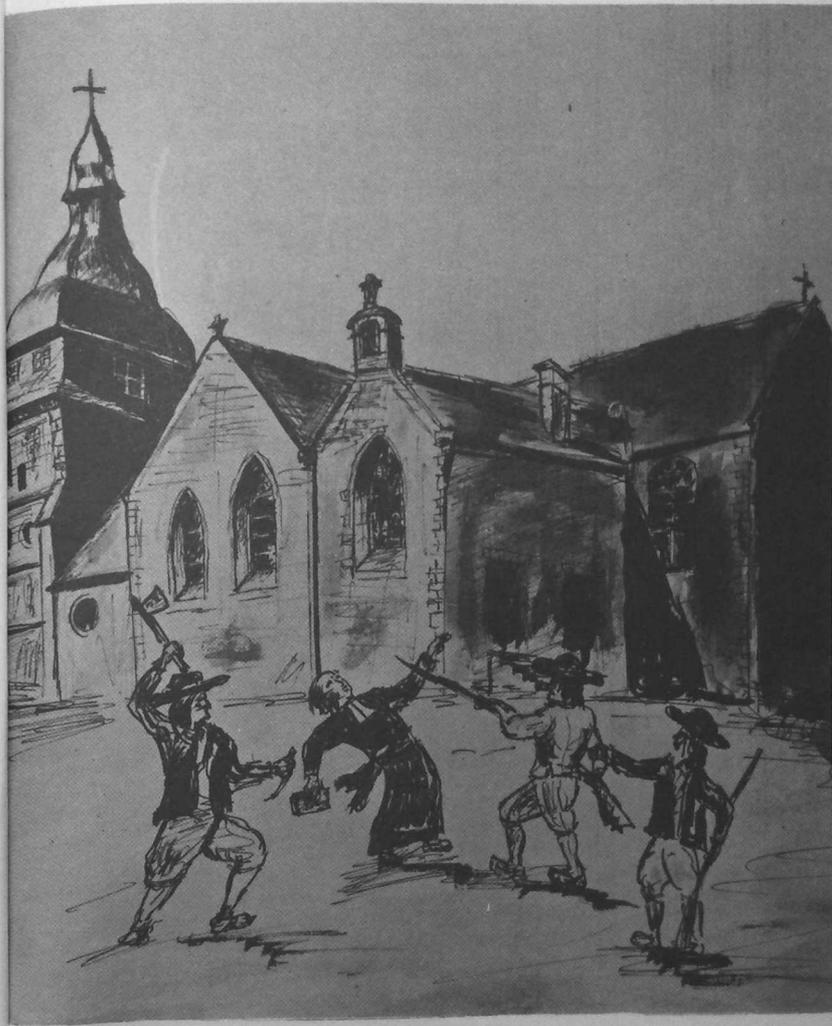
« Quant à l'enlèvement de la paire de bas de soie et de la chemise que la troupe de la colonne mobile a dû faire chez vous, je vais écrire au citoyen Mangin qui la commande et lui demander d'après quels renseignements il a été informé que ces deux objets parvenaient du vol de la malle, entre Quédillac et Montauban. Si, comme je l'ose croire, ils étaient mal fondés, soyez persuadé que ces effets vous seront rendus, ou que ceux qui les ont volés seront sévèrement punis s'ils ne peuvent les représenter. Salut et fraternité. *Roulland.* »

Gabillard réussit à jouir d'un calme relatif ; une perquisition fut encore faite chez lui le 15 décembre 1797, mais ne trouva rien de suspect. Cependant, par mesure de sûreté générale, il fut incarcéré le 1^{er} avril 1798, et voici son écrou : « Il est enjoint au concierge de la maison d'arrêt de la Tour Le Bât de tenir en état d'arrestation, et ce jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le nommé Jean-Julien Gabillard, ex-chouan, prévenu de prendre part aux troubles qui s'organisent dans ces contrées. Rennes, le 12 germinal an VI de la République. *Beugeard.* »

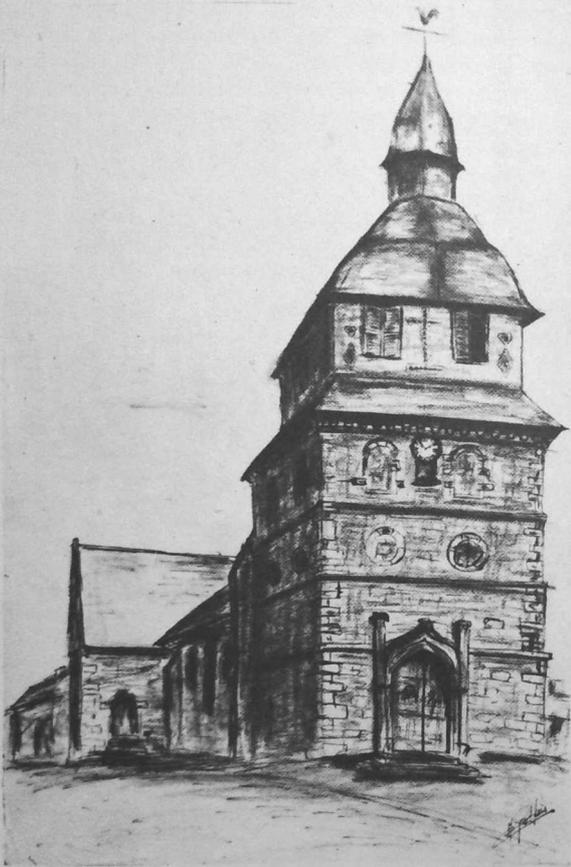
Gabillard ne se plaisait pas à l'ombre et réussit à s'évader dès le 10 avril, et à l'approche de l'hiver va demander, dans deux pétitions consécutives, sa libération officielle aux administrateurs du département.

La première est du 25 octobre 1798 : « Citoyens administrateurs, dans le mois de germinal dernier, prévenu de suspicion, je fus arrêté chez moi et conduit à la maison d'arrêt de la Tour Le Bât à Rennes, où étaient plusieurs citoyens détenus par mesure de sûreté.

« Ce qui occasionna sans doute mon arrestation, c'est que j'avais eu la faiblesse de faire partie des insurgés de



Assassinat de L'abbé Crespel



Ancienne Eglise

ce département ; mais ayant déposé mes armes entre les mains du général La Barolière, à Rennes, dès le mois de messidor de l'an IV, et ayant vécu depuis en citoyen paisible et tranquille, ce que je ferai attester par toutes les autorités constituées de mon canton, s'il en était besoin, je devais jouir de la garantie accordée par le gouvernement à tout individu connu sous le nom de chouan, surtout lorsque depuis la remise des armes, je m'étais absolument conformé aux lois de la République et que, comme citoyen paisible, je m'occupais à l'agriculture.

« Enfin, détenu à la Tour Le Bât, étant un jour à me promener sur le mur des Cordeliers qui fait partie de cette maison, j'aperçus une porte ouverte ; je profitai de cette occasion pour m'évader, sur la fin de germinal dernier.

« Depuis cette époque, citoyens administrateurs, je suis errant dans mon canton, tantôt chez moi, tantôt chez mes parents et amis. Je n'ose me montrer publiquement, parce qu'il n'a pas été prononcé sur mon arrestation et que ma mise en liberté n'a pas été ordonnée à cause de mon évasion de la Tour Le Bât. Mais, citoyens administrateurs, vous pouvez aujourd'hui me rendre la liberté en m'autorisant à rentrer chez moi ; c'est ce que vous avez accordé à différents particuliers qui, comme moi détenus pour cause de suspicion, s'étaient évadés des maisons d'arrêt. Je sollicite auprès de vous la même justice et conclus avec confiance :

« Qu'il vous plaise, citoyens administrateurs, ayant égard à la présente, m'autoriser à rentrer chez moi et exploiter ma terre, sans pouvoir y être inquiété, ni troublé par qui que ce soit, sous la promesse que je répète de me conformer aux lois de mon pays et d'y vivre en citoyen tranquille et paisible. C'est justice. »

Quelques jours plus tard, le 30 octobre, Gabillard envoie une seconde pétition où il s'étend assez longuement sur les motifs et les méthodes de son chouannage. « Je viens de vous présenter, le 4 de ce mois (4 brumaire), une pétition tendant à obtenir ma mise en liberté définitive. Si je ne m'étais réuni au parti connu sous le nom de chouan,

lorsque la France déchirée par les factions n'avait point encore de gouvernement, je ne m'arrêterais point à exposer et à justifier les motifs d'une conduite que j'ai tant regrettée quand j'en ai vu les désastreux résultats. Armé, croyais-je, contre quelques dominateurs ennemis de la liberté publique, je n'eus jamais l'intention de faire la guerre à ma patrie et de résister à la volonté générale ; aussi, lorsque le gouvernement actuel fut établi sur des bases solides et légales, lorsqu'il chercha par des voies de douceur à se rattacher les esprits aliénés, à terminer cette guerre funeste, je m'empressai de profiter des moyens qu'on m'offrait pour déposer en sûreté les armes qu'une erreur m'avait fait prendre et que le désespoir pouvait me faire conserver. Je me rendis à Rennes, je déposai avec plaisir mes armes dans les mains du général La Barolière et fit de bien bonne foi le serment de vivre soumis aux lois de la République.

« Content et heureux de voir la fin des discussions politiques qui avaient trop longtemps divisé et déchiré la France, je m'efforçai d'oublier les malheurs passés et n'usai de l'influence que j'avais pu conserver dans le pays sur quelques individus que pour les défendre des suggestions perfides de quelques brigands qui cherchaient à les inquiéter pour les associer à leurs crimes, ce que je suis à lieu de prouver. Je peux me flatter d'avoir concouru à préserver les uns et à faire punir les autres.

« Je défie mes accusateurs, s'il y en a, de prouver que, depuis la remise de mes armes, je n'ai en aucune manière violé le serment que j'ai fait de vivre soumis aux lois de la République. Jusqu'à ce que cette preuve ne soit administrée, je dois demeurer libre et tranquille ; mais, si des ennemis secrets n'osent pas se montrer, je consens à prouver que j'ai toujours et religieusement observé le serment que j'ai fait. Je ferai plus ; si l'on veut retourner en arrière, je prouverai que tant que j'ai eu les armes à la main, jamais je n'ai frappé, ni souffert qu'on frappât des individus isolés, que si malheureusement j'ai fait couler le sang français, ce n'a été que dans les combats.

« Vous savez, citoyens administrateurs, comme le gouvernement, que les intérêts particuliers, les passions individuelles doivent se taire et se briser devant l'intérêt général. Habitué à voir en grand et à rapporter tout à la Patrie, vous sentez que si vous ne fermez pas l'oreille aux séductions de la vengeance particulière, la parole sacrée du gouvernement serait méconnue, l'inquiétude deviendrait générale et le désespoir rallumerait encore les torches de la guerre civile qui a désolé ces malheureuses contrées.

Vous pouvez compter que si je connaissais quelque individu qui tramerait contre le gouvernement, je serais le premier à le déjouer et à vous en faire part. Je vous prie de vous prononcer sur ma pétition. Par là, j'espère que vous me rendrez la liberté. Salut et respect. Votre concitoyen : *Gabillard.* »

Cette pétition a vraiment de l'allure, mais elle n'eut pas de succès, car en haut nous lisons : « Cet individu est traduit devant le tribunal criminel », et Gabillard dut se cacher et garder le maquis jusqu'à la reprise des armes. Nous ne savons quelle inculpation pesait sur lui, mais c'était un bon prétexte pour ne pas lui rendre sa liberté.

A l'appui de ses dires, Jean-Julien Gabillard présentait des attestations favorables. En voici deux :

La première est du 22 fructidor an VI (8 septembre 1798) : « Je soussigné, Marc Garnier, notaire public, demeurant commune de Plouasne, certifie que le nommé Jean-Julien Gabillard, de Médréac, m'a sauvé la vie et à plusieurs autres, ce qui est à ma connaissance et de tout le public qui sans lui aurait perdu la vie, ce que je suis prêt de répéter en justice au besoin, devant toujours rendre hommage à la vérité sitôt qu'on la réclame. »

La seconde est du 1^{er} brumaire an VII (22 octobre 1798) : « Je soussigné, Julien Lhopital, demeurant dans la ville et chef-lieu de canton de Bécherel, certifie qu'ayant été rencontré dans la commune de Landujan par un attroupement de chouans armés qui me conduisirent, moi et ma fille, à Médréac où, sans le citoyen Gabillard, j'aurais perdu la

vie. Délivré pour servir audit Gabillard au besoin et ce que je suis prêt de répéter en justice au besoin. »

Jean-Julien Gabillard participa à la seconde Chouannerie, en 1799-1800, et derechef déposa ses armes le 18 février 1800, selon cette lettre de Dreuslin, commissaire du canton de Montauban, à Besné, commissaire du Directoire au département à la date du 19 février. « Il me tardait de vous convaincre de l'heureuse nouvelle qui se confirme, non pas seulement de la reddition des insurgés, mais de la remise qu'ils font actuellement de leurs armes. Hier, le chef Gabillard, avec huit de ses camarades de Médréac, aujourd'hui cinquante sont venus déposer leurs armes entre les mains du commandant de notre place, en annonçant que le reste, qui est le petit nombre, allait faire de même. Je vous fais, dis-je, part avec un grand plaisir de cette bonne nouvelle, citoyen commissaire, persuadé que la suite répondra à l'annonce dudit Gabillard. Je ne crois pas qu'il veuille se démentir, mais s'il cherche à le faire ou qu'il veuille se rendre inconséquent, nous y pourrions et je vous en instruirai de suite. »

Gabillard ne se démentit pas : sur un rapport de police de cette époque, on lit en effet « qu'il ne veut plus se mêler de rien ». Pour bien montrer ses intentions pacifiques, il prit femme et épousa, à 32 ans, le 11 novembre 1800, Emilie de Bénazé, du château de La Roche, en Guenroc. Il serait intéressant de savoir si la jeune fille, qui avait elle-même 32 ans, se maria du consentement de ses parents, ou si, comme le veut la tradition, elle fut enlevée ou se fit enlever dans un de ces coups de main où son amant était passé maître, mais où furent répandues plus de larmes joyeuses que de sang.

Nous ne savons rien de Gabillard sous Napoléon, de 1800 (1) à 1814. Mais il est probable que c'est à cette époque que, par gré ou bon conseil administratif, il abandonna sa modeste maison de Querrier, un peu vétuste d'ailleurs, pour transporter ses pénates au Breil Samin, en Langan, antique demeure à l'allure de manoir, plus en rapport avec la situation sociale de sa femme, et c'est là, après le

mouvement royaliste des Cent Jours auquel il participa naturellement, que nous le retrouvons officiellement en 1816.

Nommé chevalier de Saint-Louis, il fut anobli par lettres patentes de 23 mars 1816, avec un règlement d'armoiries qui rappelle son passé dans la Chouannerie : d'argent, à une chouette d'azur, allumée, becquée et membrée de gueules, accostée à dextre d'un lis au naturel et à senestre d'une épée de gueules montée d'or, le lis et l'épée posés en pal, au chef d'hermine.

A Langan habitait aussi un ancien chef de la Chouannerie, Pierre Maudet, né à Montauban en 1769, cleric tonsuré en 1789 et chef du canton de Plouasne, sous les ordres de Gabillard. Il était maire de Langan depuis quelque temps et avait Gabillard comme adjoint. Celui-ci, le trouvant plus jeune que lui, moins élevé en grade et surtout en dignité depuis son récent anoblissement, était humilié de cette prééminence. Profitant de ce que M. Joiseaume, recteur de la paroisse, et Pierre Maudet se dénonçaient réciproquement à l'Administration, il intervint dans la lutte, ce dont témoigne cette lettre confidentielle, envoyée au préfet le 20 juillet 1816 :

« Le maire de Langan, arrondissement de Montfort, vous a servi une plainte ou dénonciation contre monsieur Jossaume, prêtre desservant de cette commune, que je n'ai point signée comme adjoint de l'Administration municipale et que je désapprouve formellement. Il est bon de vous dire la vérité : le curé Jossaume est un homme brusque qui n'a aucune complaisance pour les malades, mais il n'a point de vice ; nous le regardons comme un peu timbré. La com-

(1) La malle fut de nouveau pillée le 8 octobre 1800, auprès de la Suais, en Bédée, et Gabillard, qui était allé à Saint-Méen faire ses emplettes de noces, soupçonné d'avoir fait le coup, y fut arrêté le 10, mais n'eut pas de peine à se disculper et fut renvoyé. Les 15 et 16 juillet 1801, Gabillard, accusé par le jeune Mahé, 14 ans, est jugé avec plusieurs autres, pour avoir attaqué la malle à Lhopital, entre Montauban et Quédillac le 28 janvier 1801. Relâché comme la plupart des accusés. Un Jean Gabillard est inscrit à Lanjégu au recensement de 1800.

mune est mal servie. Je crois de mon devoir de vous prévenir que nous sommes encore plus mal servis en maire, homme sans conduite. Il a encore été mis dehors de chez monsieur Bodin, procureur du roi à Montfort, pour s'y être présenté la semaine dernière par deux fois ivre.

« Il contribua même beaucoup à avancer les jours de l'ancien vicaire, vieillard de 89 ans, homme le plus respectable, par les vexations qu'il lui faisait éprouver.

« Les impositions de cette commune, Dieu sait comme elles sont réparties, et mille autres choses, etc.

« Je souffre de voir une aussi mauvaise Administration. Je suis décidé à quitter la commune à la Saint-Michel prochaine et d'aller demeurer à Rennes. Déjà le plus riche propriétaire a quitté pour la même raison ; cependant je crois y être utile et même au pays. *Gabillard*, chevalier de Saint-Louis. »

Le sous-préfet de Montfort, de Postel, écrit le 23 juillet 1816 au préfet que la plainte de Gabillard est fondée et qu'il le mettra maire quand il aura trouvé un adjoint pour le remplacer. Il en trouve un sans doute, car Gabillard était maire avant la Révolution de 1830 ; mais en 1831, il était remplacé par Pierre Maudet.

Membre de la fabrique de Langan, il en devint président en 1831, quand il dut quitter sa place de maire. Sa dernière signature sur les registres de la fabrique est du 11 avril 1858.

Quelle fut à Langan la vie de Jean-Julien Gabillard ? Nous n'en savons pas grand-chose et encore rien d'officiel. Conscient de son passé chouan et des distinctions reçues, il menait la vie d'un petit seigneur campagnard dans un milieu peu fait pour le comprendre et le respecter. Langan n'est rien moins que légitimiste ; nous nous souvenons y avoir présidé une Fête-Dieu vers 1930, et chacun s'ingéniait à faire des tapis de fleurs reproduisant les trois couleurs de la République. C'était une tradition déjà assez vieille et ce doit encore maintenant être la même chose. Aussi Gabillard était-il peu sympathique dans ce milieu, et l'on

m'a dit qu'on était allé jusqu'à lui couper des plants de jeunes pommiers et que les gamins, sans trop de méchanceté, lui faisaient parfois une plaisante conduite de Grenoble.

Il habitait le vieux manoir du Breil-Samin, dans la partie réservée aux maîtres, qu'on appelle la Salle. Il y avait un fermier, ou un domestique, Derrien, qui au surplus était le patron et qui habitait l'autre partie. Le Breil-Samin a été reconstruit vers 1900 par les propriétaires actuels, les Rayer de Beau-Soleil, et les écussons des anciens seigneurs qui sont aujourd'hui à la porte d'entrée se trouvaient, au temps de Gabillard, au-dessus de la cheminée de la salle.

Gabillard passait à Langan pour avoir caché une barrique d'or dans son jardin ; c'est sans doute cette barrique qu'il est réputé avoir cachée à Médréac, vers Querrier, dans le Clos du Paytrenoux, aujourd'hui à Julien Morin.

Sa femme, Emilie de Bénazé, mourut le 13 septembre 1855 et lui le 21 mai 1861, ayant presque atteint ses 94 ans ; mais ils n'avaient pas eu d'enfants. Il fut inhumé à Langan dans sa concession et la pierre de son tombeau, d'ailleurs très simple, fut achetée par un entrepreneur de monuments funéraires de Romillé, lors de la désaffectation du cimetière de Langan. Que Dieu ait son âme !



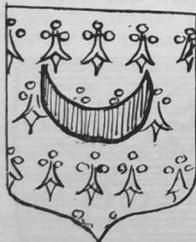
De Mellon

« D'azur à trois croix pattées d'argent »



Robinault de Saint-Régeant

« De sable à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or. »



De Tinténiaç

« D'hermine au croissant de gueules. »

ANNEXE II

François-Gaétan LAMOUR

Les Lamour sont une famille noble que nos recherches nous ont fait retrouver à Médréac, en 1448, à Villeneuve et au Clos-Rosel, puis plus tard à Lanjégu, qui a donné son nom à une branche des Lamour. Un rameau de cette branche se trouvait aussi à Caslou, en Montauban. François-Gaétan, dont nous voulons parler, était le chef de la branche de Lanjégu, au moment de la Révolution. Les armes de cette famille se trouvent encore sculptées dans le granit, sur le manteau de la cheminée du manoir de Lanjégu.

Ecuyer, Mathurin Lamour épousa Marie Bellamarre, de Chérançay, laquelle mourut à 60 ans, à Lanjégu, en 1783. Mathurin, affublé aux registres du nom de « monsieur », décéda aussi à Lanjégu à 68 ans, le 11 juin 1791. Ils avaient eu de nombreux enfants à Rennes, en la paroisse de Saint-Aubin. Parmi ces enfants, cinq vivaient encore au moment de la Révolution, trois filles et deux garçons.

Parmi les filles, deux furent religieuses : Jeanne-Joseph, née en 1760, se fit clarisse à Dinan où elle était encore en 1792, et mourut à Lanjégu en 1834 ; et Marie-Joseph, qui se trouvait à Médréac le 1^{er} décembre 1793 ; Eugénie paraît être restée célibataire et durant la Révolution gérait le petit bien indivis de Lanjégu.

Les garçons furent : Laurent, résidant au Guildo (en Plancoët) en juillet 1793, et François-Gaétan, la raison d'être de ces quelques pages.

François-Gaétan Lamour naquit à Rennes, en 1759 sans doute, car il est dit âgé de 39 ans en 1798. Il épousa à Médréac, en 1784, Françoise Lemercier, originaire de Bruz,

et en eut un fils le 4 juin 1786, Esprit-François, que le jargon révolutionnaire appellera « Anonyme » ! Il émigra en 1791, probablement après le décès de son père survenu le 11 juin, et laissa sa femme et son fils à Lanjégu où les biens de la succession paternelle restèrent indivis. Les deux religieuses ne comptant sans doute pas, la Nation, représentant l'émigré, s'inscrivit comme troisième copartageante, avec Laurent et Eugénie qui affermaient en 1794 175 francs la part de son frère.

François Lamour revint d'Angleterre avec l'expédition de Quiberon et fut fait prisonnier. Condamné à mort le 30 juillet 1795 par la commission militaire siégeant à Auray, il fut fusillé le jour même avec 49 autres au Champ des Martyrs, et son nom figure sur le mausolée de la Chartreuse d'Auray !

Mais il est inutile de rechercher ses ossements dans la crypte ; ils n'y sont pas et pour cause ! « Tombé sans une blessure, il s'était, la nuit venue, dégagé des cadavres entassés et caché pendant quelques jours dans les marais de Tréauray ; gagnant ensuite la forêt de Camors, il avait rallié la loge où vivait dans la forêt de la Nouée son parent Saint-Régent, dit Pierrot, lequel l'envoya à Bosseny ». (G. Lenotre, la Mirlitantouille, p. 155) (*). Il fit le coup de feu avec les chouans jusqu'à la pacification de 1796. A cette époque, au lieu de retourner en Angleterre, il resta dans le pays avec les bandes insoumises. Sa qualité de mort bien

(*) **Révolution et chouannerie** au pays de Redon, par M. le comte de Gaiyon. P. 186 et 187, à propos de Quiberon : « M. Martin Lanzen m'a donné des détails inédits sur l'évasion de M. Lamour de Lanjégu. Quelques heures avant son exécution, le prisonnier était gardé à vue dans la chapelle de la congrégation à Auray. Aucune sortie possible par la porte ; il y avait bien une petite fenêtre, mais elle était haute et difficile à atteindre. M. de Lanjégu, très leste, voulut tenter l'aventure. S'approchant du garde, il lui demanda négligemment la pierre de son fusil pour allumer une dernière pipe. L'homme, sans méfiance, ne pouvait refuser cela, mais à peine aux mains du prisonnier, il reçut un magistral coup de poing qui l'envoya rouler. Lanjégu, profitant de la surprise du garde dont le fusil était désormais inutile, se trouva à la fenêtre et sauta dans le jardin contigu qui appartenait à M. Philippe Kéromel. Des portes complaisantes s'ouvrirent et se refermèrent sur l'évadé qui put gagner l'hospitalier manoir de... ; il était sauvé. »

vivant le rendait assez insouciant, car il était d'humeur constamment riieuse et rimait d'assez jolis vers qu'il chantait volontiers au dessert.

Mais après deux ans de cette vie aventureuse, il fallait déchanter un beau matin de printemps : c'était le 30 avril 1798. Depuis quelque temps, un nommé François Ruomal, dit le Tourneur, à cause du métier de boissier ambulancier qu'il paraissait exercer pour gagner sa vie, était signalé dans la région de Plumelec, entre Vannes et Josselin, et les autorités soupçonnaient fort ce François Ruomal de n'être que l'anagramme de François Lamour, dont on connaissait l'odyssée après Quiberon. Dans la soirée du 29 avril, Lamour s'était « rendu chez le fermier d'un cidevant prieuré où, après s'être fait servir à boire et à manger, avoir pillé les armoires et brisé tous les meubles, ivre il était resté à coucher » (Charsin, p. 154). Prévenu, le poste républicain de Plumelec le saisit au lit, « ayant à son côté un fusil à deux coups et deux paires de pistolets d'arçons chargés »...

... Dirigé immédiatement sur Vannes, le prisonnier fut mis au secret, fers aux pieds, et une commission militaire formée pour lui appliquer la loi sur les émigrés, c'est-à-dire la peine de mort. Face à face avec la mort qu'il a déjà trompée une fois, le malheureux a peur et fait d'abondantes révélations sur ses camarades et sur l'organisation de la nouvelle Chouannerie. A tant parler, il ne gagne rien ; condamné à mort le 16 mai 1798, il est exécuté le jour même au bord d'une fosse creusée à l'avance, disent les documents officiels (Arch. Morb., LA, 287).

Avant de se présenter devant le peloton d'exécution, François Lamour avait fait ses adieux à la vie en six strophes touchantes, dont voici les derniers vers (*id.* LA, 301) :

*Adieu donc, épouse chérie !
Sans regret, je perdrai la vie.
Faites de vos armes l'appât,
Votre bandeau m'est inutile.
Tirez, soldats, me voilà prêt.
Dieu, près mon roi, m'offre un asile.*

Se présenta-t-il devant le peloton d'exécution ? D'une part, contrairement à l'habitude, son nom ne figure pas aux registres des décès de Vannes ; d'autre part, le bruit courut de bonne heure parmi ses compagnons et les habitants des campagnes que ses révélations lui avaient valu la vie sauve, et cela avec une telle insistance que les autorités départementales crurent devoir le démentir par une circulaire du 12 juillet. Le doute subsiste ; il est possible qu'échappant à la mort pour la seconde fois, François Lamour s'enrôla sous un nom supposé dans la police du Directoire.

En février 1801, sa veuve, Françoise Lemercier, demande de pouvoir jouir de ce qui lui revient de la succession de son mari ; mais le conseil de Préfecture, considérant Lamour comme émigré, passe outre à la pétition, quitte aux héritiers à réclamer des secours au gouvernement. François Lamour est rayé de la liste des émigrés en mai 1803 et le préfet donne à sa veuve, à compter du 1^{er} mai, la jouissance des biens non vendus. Leur fils, Esprit Lamour, vivant en 1832, épousa Adélaïde Le Bastard de Villeneuve, morte avant 1832. Ils eurent deux filles, dont Aline Lamour de Lanjégu, qui épousa (vers 1836 ?) Pierre Potiron de Boisfleury, ancêtre des actuels propriétaires de Lanjégu. Sa sœur a dû rester célibataire, et je pense que c'est d'elle qu'il s'agit aux prières nominales au prône de la grand-messe, à Médréac : « pour M^{lle} de Lanjégu ».



Lamour (de Lanjégu et de Caslou)
« D'azur à trois lacs d'amour d'argent »

Fouilles au bois de LIPÉРАН

Le 20 octobre 1793

Nous avons dit ailleurs que l'émeute qui gronda à Médréac le 20 mars 1793, pour se porter ensuite sur Montauban, eut pour cause principale le mécontentement religieux dans nos campagnes et pour occasion la levée de 300 000 jeunes gens. Les opérations du recrutement furent retardées, et eurent lieu le 16 avril pour Médréac, à la faveur de la crainte et de l'angoisse qui avaient envahi la population à la suite de son coup de force. Mais les jeunes gens désignés par le sort ne se hâtèrent pas de rejoindre leurs corps.

En août une nouvelle levée était ordonnée : la levée en masse. Tous les jeunes gens non mariés, de 18 à 25 ans, étaient mis à la disposition de la Nation. Nous avons tout lieu de croire que l'empressement à répondre à ce second appel ne fut pas plus grand qu'au premier.

Les jeunes gens rebelles à la conscription quittèrent le toit paternel ou la ferme du patron, et parcoururent les campagnes, se réfugiant de préférence dans les bois pour échapper aux gardes nationaux de Médréac et aux gendarmes de Montauban lancés à leur poursuite. Nous possédons les noms de quelques-uns d'entre eux : Limou, domestique à Lanjégu ; Jacques Pain ; Jean Clément, domestique aux Communs ; Giffard ; Charles Ruellan, des Evais ; Pierre Morin, de la Ville-au-Marchand ; René Dartois, de la Ville-Fairier (alors de Médréac) ; Guillaume Glénot, de la Bretonnière. Ces jeunes gens, qui seront bientôt groupés, sous des chefs comme Barrault et Gabillard et deviendront des chouans, entretenaient l'agitation dans la paroisse aux dépens des patriotes ralliés à la Révolution.

Les patriotes malmenés ne cessaient de les dénoncer aux autorités impuissantes et de réclamer protection. Ils faisaient naturellement retomber toute la faute sur les prêtres réfractaires qui demeuraient dans la paroisse et y exerçaient publiquement le culte, sous l'œil bienveillant de la Municipalité composée alors de Jean Blanchet, Julien Terra, Julien Gaudin, Julien Douceré, Etienne Douceré, officiers municipaux ; de Le Forestier, procureur de la commune, et de Jean Thomas, secrétaire ; l'ancien maire, Gabriel Sévin, n'avait pas encore été remplacé. Parmi ces patriotes bon teint, nous devons signaler Jean Boisgérault, acquéreur de biens d'église, dont la dénonciation fut envoyée par le district au département avec avis favorable, le 11 juillet 1793 : « Nous vous adressons copie certifiée d'une déclaration du citoyen Boisgérault, de Médréac. Les faits qu'ils citent sont conformes à tous les rapports que nous font journellement depuis quelque temps d'autres citoyens ; il serait donc instant d'apporter remède aux maux que nous prépare une horde de prêtres réfractaires réfugiés dans cette paroisse, ainsi qu'un certain Rayer, ex-noble, chef de brigands. » Ce Julien Rayer, de la Chèze, en Romillé, compromis dans les émeutes de mars, parcourait les campagnes pour organiser la résistance depuis Romillé jusqu'à Saint-Méen, en passant par Guenroc où il demeura quatre jours chez un neveu.

« Il serait nécessaire, ajoute le district, qu'un commissaire du département se rendît à la tête d'un fort détachement dans la paroisse de Médréac, en désarmât tous les habitants, fermât l'église, saisît le prêtre Tiengou qui, quoique vieux et infirme et même très infirme, est très pernicieux dans la paroisse, en ce qu'il favorise les prêtres réfractaires et officie publiquement. Il serait bon, en même temps, que la troupe restât à Médréac quelques jours, jusqu'à ce que les volontaires qui doivent en former le contingent n'aient rejoint, car il est bon de remarquer que ce contingent est incomplet de sept hommes et que vingt-cinq restent dans la commune, malgré la réquisition faite à la Municipalité de les faire rejoindre. Cette Municipalité est en outre privée de maire, et ses membres, surtout le procureur et le secrétaire greffier, ont des principes très

opposés à la Révolution. Il serait possible qu'en adoptant nos vues, la troupe eût une destination secrète, et qu'en la faisant partir de Montauban un samedi soir elle pût troubler et saisir plusieurs prêtres qui confessent et officient dans l'église de Médréac, la veille des fêtes. Au milieu de la nuit, des guides se sont offerts à nous pour cette opération ; nous les engagerions à se trouver à Montauban le jour et à l'heure qui nous seraient par vous indiqués. »

La descente n'eut peut-être pas lieu, mais l'Administration veilla jalousement sur Médréac, dont la Municipalité était si mal notée, et n'hésita pas, lorsqu'une nouvelle dénonciation lui fut faite, à prendre des mesures énergiques « pour repousser le noyau de brigands qui se formait dans la commune ».

Lamour de Lanjégu, sans doute Laurent, dénonçait en octobre des rassemblements de déserteurs dans les bois : c'était le moment où les Vendéens, quittant leur pays, s'en allaient vers Granville, sur les confins de l'Ille-et-Vilaine. Le district s'émut, craignant un soulèvement en masse, et envoya l'ordre aux Gardes nationales de Montfort, Saint-Méen, Iffendic, Bédée, Bécherel, de faire partir des détachements pour renforcer la troupe de Montauban. Mais laissons la plume à Roussan, celui-là même qui avait arrêté Gabriel Sévin.

« Le 18 octobre 1793, nous, Joseph-Xavier Roussen, administrateur du Directoire du district de Montfort, nommé commissaire pour la fouille des bois de Lipéran et autres et de la commune de Médréac, en conséquence d'une dénonciation faite par le citoyen Lanjégu devant le juge de paix de Montauban, qui fait craindre un rassemblement de volontaires déserteurs, nous nous sommes rendu à Montauban pour y recevoir les renforts des détachements auxquels ce lieu est assigné pour point de réunion.

« Le lendemain, samedi 19, les détachements de Saint-Méen et de Montfort y sont arrivés successivement ; j'ai fait préparer leurs logements. J'ai envoyé un exprès à Médréac ; j'ai invité le citoyen Lanjégu à venir me trouver : il a déferé.

« Dans la nuit du samedi au dimanche, j'ai reçu, à une heure après minuit, un courrier du Directoire qui m'a fait part de ses craintes sur une diversion de nos forces ; j'ai répondu dans l'intention de suivre le premier plan ; j'ai invité de me donner un second contre-ordre dans quatre heures et néanmoins j'ai sur-le-champ fait mettre en arrestation le citoyen Lanjégu.

« A 6 heures du matin, le dimanche 20, le second courrier m'a remis la dépêche qui renfermait une proclamation et relaissait à ma prudence le soin de détruire l'attrouplement de Médréac et de revenir, aussitôt l'expédition finie, à Montfort pour conduire les détachements à Rennes. A 6 heures et demie, toute la troupe a manifesté son vœu d'aller à Médréac. Elle a élu pour commandant général le citoyen Morin aîné. A 7 heures, la troupe partant, un courrier du département est arrivé ; ses ordres, lus par le maire, portaient injonction de se transporter à Médréac.

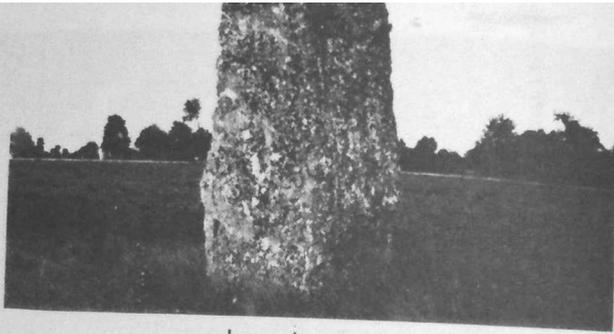
« L'ordre de marche avait été tiré au sort. Montfort avait la tête, Montauban le centre, et Saint-Méen la queue. Un guide indiquait la route. La troupe est arrivée à Quédillac à 9 heures et demie. Elle a demandé à faire halte, les soldats ayant quitté Montauban sans déjeuner. La halte a été accordée pour une demi-heure ; des sentinelles ont été placées à la porte des cabarets. J'ai requis le commandant de Quédillac, connu pour bon républicain, de fournir un détachement : à la minute, douze à quinze hommes de bonne volonté ont suivi la troupe.

« Arrivée aux avenues de Couellan, la cavalerie a fouillé le bourg de la Chapelle-Blanche, s'est portée en avant pour s'emparer des portes du château de Couellan. Une patrouille de dix hommes a été commandée pour suivre la cavalerie et entourer le château ; trois patrouilles ont gagné les hauteurs qui dominaient la route et ont fouillé les bois ; une fouille exacte a été faite au château, les volontaires y ont aperçu des fleurs de lys ; les domestiques en ont témoigné leur surprise et protesté qu'ils allaient les détruire.

« La troupe a pris sa route vers Guitté, toujours par des bois sans cesse fouillés par des tirailleurs. Rendu à



Gabillard rejoint sa grotte



La roche carrée



Entrée de la grotte



Néal

la maison de la Perchais, nous, commissaire, avons entendu Guillaume Tariole, fermier ; il nous a déclaré qu'il y a aujourd'hui huit jours que sept à huit déserteurs ont dû entrer chez le nommé Bellebon, durent y enfoncer la porte et battirent les personnes de la maison. Aussitôt l'affaire finie, le maire et le procureur de la commune de Guitté poursuivirent les malfaiteurs. Le déclarant en vit un courir dans sa cour ; il le vit de la fenêtre de la salle par un carreau de vitre cassé. Il déclare en outre que le jour d'hier, la garde nationale du bourg de Guitté, au nombre de dix-huit à vingt hommes, fit la fouille dans le bois de Lipéran, et lundi ou mardi dernier celle de Médréac avait fait pareille fouille.

« Interpellé, ledit Tariole de déclarer s'il n'a pas logé un déserteur ou homme suspect et quel est ce particulier et s'il peut le représenter, a déclaré avoir eu à journée un particulier nommé Joseph Le Feuvre, de la paroisse de la Chapelle-Blanche, a déclaré ignorer s'il est déserteur et l'avoir pris à journée parce qu'il restait chez Charles Poingnand, son oncle du village de Trabaillac, mais que ce particulier ne réside pas chez lui ; interpellé de déclarer pourquoi il n'aida pas à secourir son voisin, a répondu qu'il était seul homme à la maison.

« Entré ensuite à la métairie neuve de la Perchais, chez Jean Bellebon, nous lui avons demandé si des malfaiteurs n'étaient pas entrés chez lui la nuit et n'avaient pas commis des excès ; a répondu qu'il y aura ce soir huit jours que quatre particuliers frappèrent à sa porte en demandant les sacrés bougres de vendeurs de prêtres et de chair chrétienne. Comme ils frappaient à coups redoublés et que l'huis était déjà cassé, Anne Demée, sa femme, leur ouvrit. Ils entrèrent quatre hommes, le prirent dans son lit, le traînèrent dans sa cour, et à sa porte lui donnèrent deux coups de bâton. L'un d'eux dit : « Il faut le tuer là, comme « ça ! » Ils lâchèrent la main pour lui assener des coups avec les deux mains. Il profita du moment de liberté et se sauva en chemise. Ils entrèrent ensuite dans la maison, accablèrent son épouse de coups de trique, lui cassèrent l'avant-bras gauche et l'épaule droite ; elle reçut également

plusieurs coups à la tête et sur toutes les parties de son corps. Ils donnèrent cinq coups de trique à Pierre Bellebon, fils du déclarant, âgé de 15 ans.

« Ledit Jean Bellebon déclare en outre que ces quatre malfaiteurs finirent leur rage sur les chevaux, qu'un de ces malfaiteurs se nomme René Brard, de Caulnes, échappé deux fois des prisons de Caulnes, pour des propos contre-révolutionnaires ; un autre se nomme Pierre Colombel, volontaire, déserteur du contingent de Caulnes ; il ne connaissait pas les deux autres particuliers. Ladite Demée déclara que René Brard était celui qui lui frappait à la tête et que c'était Colombel qui lui frappait sur les bras et sur le corps, et qu'ils disaient en lui frappant : « nous tuerons « ton sacré bougre d'homme, vendeur de prêtres ! »

« Ledit Bellebon a en outre déclaré que Guillaume Tariolle, étant d'une opinion opposée à la sienne et très aristocrate, ne donna aucun secours, quoiqu'il eut entendu les cris de force, et que Tariolle lui veut du mal parce qu'il fut son concurrent pour la ferme de la Perchais. Ladite Demée déclare que Tariolle est, à sa connaissance, un homme d'autant plus suspect que le long des nuits on voit de la lumière dans les chambres de la maison de la Perchais.

« Sur tout quoi nous, commissaire, en vertu des pouvoirs à nous donnés, qui portent, entre autres termes, que lorsqu'il s'agit de mesures de sûreté, il n'y a point de violation de territoire ; considérant que, quoique ledit Tariolle soit hors des limites du district de Montfort, un grand délit vient d'être constaté par nous ; que, quoiqu'il ne soit pas prouvé que ledit Tariolle en soit l'auteur, il doit être considéré et soupçonné d'avoir favorisé le méfait puisqu'il a déposé que sept à huit déserteurs l'ont commis, tandis que les battus n'en virent que quatre ; qu'il avoue de plus : 1° qu'il observait au travers d'un carreau de vitre, quoique de la maison principale de la Perchais on n'aperçoit pas la Métairie-Neuve ; 2° qu'il vit même un des malfaiteurs fuir quoiqu'il fit nuit ; 3° que lui, proche voisin, ne se mit pas en devoir de défendre Bellebon et sa famille, quoiqu'il eut la constance de voir la Municipalité de Guitté, éloignée d'un

quart de lieue, accourir aux cris des battus ; 4° que sa maison adossée à des bois est éclairée le long des nuits ; reconnaissant ledit Tariolle homme suspect, en avons requis l'arrestation et l'avons consigné à la troupe pour être gardé dans tous les lieux où elle s'arrêterait, et avons levé la consigne du citoyen Lanjégu auquel nous avons déclaré qu'il était dès cet instant en pleine liberté.

« Nous avons requis le départ de la troupe, elle est repartie en bon ordre. Nous avons rentré dans les bois ; le corps de la troupe sur une ligne défilait le charroi, des patrouilles de droite et de gauche faisaient la fouille. Sortis et ralliés hors les bois, nous avons traversé des villages, nous y avons fait des questions à différentes personnes qui toutes nous ont assuré qu'elles ne connaissaient aucun rassemblement dans les environs mais seulement des déserteurs volontaires.

« Arrivés au bourg de Médréac nous avons trouvé un corps de garde occupé de huit hommes ; le prisonnier leur a été consigné. Et pendant que la troupe se rafraîchissait, j'ai requis la Municipalité de s'assembler. J'ai fait consigner sur son registre le contenu en ma commission qui la rend responsable personnellement de son défaut d'activité et de surveillance. J'ai reçu d'elle des déclarations consignées sur un procès-verbal séparé du présent.

« A 7 heures du soir, j'ai fait battre le rappel, nous sommes partis pour Montauban où la troupe est arrivée à 9 heures du soir et a repris ses logements... »

Tariolle fut confié au détachement de Montfort pour être dirigé sur Rennes. Les charges qui pesaient sur lui étaient si faibles qu'après un interrogatoire sommaire et un avertissement sérieux il fut renvoyé à la Perchais.

Un tel déploiement de forces n'avait donc abouti à rien : les oiseaux s'étaient envolés, car les desseins du Gouvernement étaient vite connus et les précautions prises. Mais la Municipalité de Médréac fut avertie par le district « qu'elle était exposée à de graves soupçons, puisque, présumée avoir eu connaissance de ces rassemblements, elle n'avait pris aucun moyen pour les anéantir, en arrêter les

auteurs, ou les dénoncer aux autorités constituées qui auraient pris les mesures nécessaires pour en empêcher les effets ; que, dans pareilles circonstances, l'apathie et le silence des magistrats du peuple étaient un crime digne des plus rigoureux châtiments » ; et qu'elle était responsable des attroupements, à moins de justifier avoir pris les précautions nécessaires. Roussan emporta avec lui cette justification que nous allons reproduire.

« Les officiers municipaux, le procureur de la commune, interpellés de me déclarer s'ils ont eu connaissance de rassemblements dans la commune de Médréac, dans les bois de Lipéran, de la Haye, de Cotterel, de la Perchais et de Lanjégu ; si ces rassemblements étaient formés d'hommes armés ; si les attroupements étaient considérables ; s'il existe dans leur commune des volontaires déserteurs, prêtres réfractaires, ou gens déclarés suspects par la loi ; si, au cas que ces rassemblements aient eu lieu, la Garde nationale de Médréac a été mise en réquisition pour dissiper les attroupements et saisir tous déserteurs, mal-fauteurs et gens suspectés par la loi.

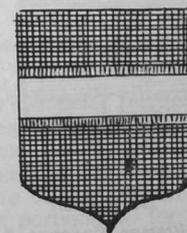
« Les officiers municipaux Jean Blanchet, Julien Terra, Julien Gaudin, Julien Douceré, Etienne Douceré, présent le citoyen Le Forestier procureur de la commune, ont répondu qu'ils ont connaissance par le bruit public que deux déserteurs du contingent de Caulnes ont commis des excès la nuit à la Métairie-Neuve, au bas de l'avenue proche la Perchais, que cet accident donna l'éveil à la Municipalité de Médréac, qu'elle fit courir une forte patrouille qui fouilla tous les bois ci-dessus, que cette fouille eut lieu mardi dernier, deux jours après l'assassinat commis à la Métairie-Neuve ; qu'il est également à leur connaissance que la Municipalité de Guitté a fait fouiller tous les bois depuis huit jours ; qu'il n'existe aucun rassemblement qui ait le caractère d'un noyau de contre-révolution ; qu'ils ne connaissent aucun prêtre réfractaire dans leur commune ; que le prêtre Tiengou, infirme, ayant fait le serment d'allégeance, existe dans leur commune sous leur responsabilité, qu'il ne fait aucune fonction de prêtre ; que s'il existe des gens suspects dans leur commune, le comité de surveillance

qu'ils s'obligent de faire former d'après convocation dans le plus bref délai, sera chargé de les poursuivre. »

Par cette déclaration, légèrement inexacte, la Municipalité se disculpait et écartait de la commune les foudres du Gouvernement. Et Médréac, malgré le comité de surveillance formé le 24 novembre 1793, vit augmenter les forces de l'insurrection et celle-ci éclater en 1794. Nous en reparlerons peut-être.



De la Forest de la Ville au Sénéchal
« D'argent à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent »

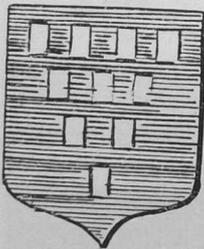


De Bouays de Couesboc
« De sable à la fasce d'argent bordée de gueules »



De Puisaye

« D'azur à deux lions léopardés d'or »



De Robien

« D'azur à dix billettes d'argent, 4 - 3 - 2 - 1 ».

Troubles et fouilles a LIPÉРАН

Délibérations et arrêtés du district

Séance du 6^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II

« Vu une expédition certifiée conforme par les citoyens Tiengou et Trillard, juge et greffier de paix du canton de Montauban, d'une dénonciation par laquelle il est appris que le citoyen Lamour dénonçait audit Tiengou, à la charge d'en instruire les administrateurs du district, qu'il existait un rassemblement de volontaires déserteurs au nombre d'environ quarante ou cinquante dans les bois de Lipéran, de la Haye, de Cotterel, de la Perchaye et de Lanjégu, qu'au nombre des attroupés étaient les nommés Liniou, ci-devant domestique à la métairie de Lanjégu ; Jacques Pain ; Jean Clément, ci-devant domestique aux Communs, chez Le Forestier, procureur de la commune de Médréac ; et deux autres particuliers qui se réfugiaient habituellement au ci-devant château de la Perchaye, en la commune de Guitté, district de Dinan, ainsi que plusieurs particuliers de Caulnes.

« Les administrateurs du district de Montfort, le pr. syndic entendu :

« Considérant qu'il importe infiniment de détruire dans leur racine tous les rassemblements qui pourraient se former sur le territoire de la République, que les troubles qui ravagent la Vendée et les départements circonvoisins doivent faire craindre de voir cet affreux incendie se communiquer à d'autres portions du territoire français.

« Considérant que la commune de Médréac est exposée à de graves soupçons puisque, présumée avoir eu connaissance de ces rassemblements, elle n'a pris aucun moyen

pour les anéantir, en arrêter les auteurs, ou les dénoncer aux autorités constituées qui auraient pris les mesures nécessaires pour en empêcher les effets.

« Considérant que dans pareilles circonstances l'apathie et le silence des magistrats du peuple sont un crime digne des plus rigoureux châtimens.

« Arrêtent :

1° que de suite il sera donné des réquisitions aux brigades de gendarmerie de Montfort, Saint-Méen et Montauban pour que demain elles se trouvent rassemblées à 5 heures du soir en la ville de Montauban, à l'effet d'y recevoir les ordres qui leur seront donnés par le commissaire nommé par le district ;

2° qu'il sera pareillement donné des réquisitoires aux Gardes nationales des mêmes endroits pour qu'elles se rassemblent au même lieu, au même jour et à la même heure ;

3° qu'il sera écrit à l'étapier de Montauban pour qu'il ait à préparer l'étape pour cinquante hommes et pour deux jours ;

4° que les troupes rendues au lieu indiqué recevront les ordres du commissaire envoyé par le district qui, après avoir pris les renseignements nécessaires, leur fera tenir la marche qui paraîtra la plus propre à assurer le succès de l'expédition ;

5° que le commissaire pourra, dans sa tournée, désarmer et faire arrêter les personnes contre lesquelles il existerait des soupçons ou qui seraient prévenues d'avoir recélé les déserteurs, d'avoir excité ou favorisé aucuns attroupemens séditieux ;

6° que, parce qu'il n'y a point de violation de territoire, quand il s'agit de mesures qui intéressent le salut public, le commissaire pourra faire transporter sa troupe partout où il croira devoir le faire sur les communes limitrophes, pour s'assurer de la personne des attroupés en quelque district que lesdites communes soient enclavées ;

7° qu'attendu que la commune de Médréac est soupçonnée d'avoir favorisé ou du moins toléré ce rassemble-

ment, le commissaire, après avoir informé de ces faits, et dans tous les cas, fera assembler la Municipalité dudit lieu ; il lui déclarera qu'on la rend personnellement responsable de tous les attroupemens qui pourraient se former sur son territoire, si elle ne justifiait pas avoir pris toutes les précautions nécessaires pour en empêcher les effets, et il en ordonnera de suite la transcription du présent sur les registres de la Municipalité ;

8° que ledit commissaire pourra, s'il est jugé nécessaire, requérir une force armée plus considérable et dans les communes du ressort qui lui présenteront des ressources à cet égard ;

9° que les personnes arrêtées seront conduites avec les armes prises aux personnes suspectes à Montfort, et que pour cet effet le commissaire est autorisé à requérir les chevaux et voitures dont il pourra avoir besoin ;

10° nomment en conséquence pour commissaire le citoyen Roussan, auquel il sera remis une expédition du présent pour lui valoir et servir de commission, et auquel ils donnent tout pouvoir de faire, au-delà de ce qui est énoncé, tout ce que la prudence et le bien public lui feront croire avantage. »

Signé : *Roussan, J. Lebreton, Alliou, M. Lemarchand.*

N.B. : En gravure,

— *L'or est représenté par un pointillé.*

— *L'argent, par une surface unie.*

— *Le gueules (rouge) par des traits verticaux.*

— *L'azur, par des traits horizontaux.*

— *Le sable (noir) par un quadrillé de traits verticaux et horizontaux.*

Table des Matières

CHAPITRE I

Les débuts de la chouannerie en 1793

ARTICLE PREMIER

Les causes de la chouannerie

Causes religieuses	9
Causes politiques	10
Leur importance	10

ARTICLE 2

Les émeutes de mars 1793

Leurs causes. Levée de 300 000 hommes	11
Emeute à Montauban	12
Intervention de Médréac et Quédillac	14
Emeute à Bécherel	14
Mesures prises par le gouvernement	16
Suites de l'émeute de Montauban	17
Suites de l'émeute de Bécherel	18
Obéissance relative à la loi	19

ARTICLE 3

L'aventure Fédéraliste

Sa raison d'être	20
Sa manifestation et son échec	20

ARTICLE 4

Contre-coup de la guerre de Vendée	21
------------------------------------	----

CHAPITRE II

La grande chouannerie (1794-1796)

ARTICLE PREMIER

Avant la Mabilais (1794 - avril 1795)

Réfractaires et déserteurs	25
Plan de marche de Puisaye	26
Affaire de Beignon	27
Retour et échec	29
Coup de main contre Saint-Méen	30
Désarmement des habitants	31
Réarmement de quelques uns	32
Affaire du Loû-du-Lac	32
Exécutions sommaires à Bédée	34
Affaire du Quengo en Irodcuer	35
Affaire du Bois de Romillé	35
Conspiration de la Cour-Porée	37
Exécutions sommaires	38
Suspension d'armes relative	39
Traité de la Mabilais	42

ARTICLE 2

Après la Mabilais

Le traité n'est pas respecté	43
Les chouans se ravitaillent	44
Les chouans font du racolage	44
D'Amphernet de Pont-Bellanger	45
Reprise des hostilités	46
Aventure de Julien Datin	46
Exécutions sommaires de patriotes	47
Affaires de la Perchais	47
Massacres d'habitants à Guitté et Médréac	48
Les « Bleus » jugés par leurs chefs	49
Les faux chouans	50
Massacres de patriotes à Merdrignac	51
Alerte à Gaël	52
Nouveaux excès	53
Affaire entre Langouet et la Chapelle-Chaussée	54
Attaque de Saint-Méen	55
Affaire d'Yvignac	56
Cantonnements des chouans	57

Affaire de Guillier et de Couélan	58
Les gardes territoriales	59
Affaire en Cardroc	59
Affaire en Landujan	60
Dénonciations du traître Lazerneu	61
Assassinat d'un « bleu » de Montauban	62
Trahison et fidélité	63
Entrée en action de faux chouans	63
Affaire de Miniac	64
Exécution sommaire d'un déserteur à Montauban	64
L'affaire du Crouais	65
Ses suites à Médréac	66
Les ponts du Linon coupés	67
Formation de la « division de Médréac »	68
Chouans contre émigrés	69
Les cadres de la division	70
Le recrutement des chouans	71
La tactique des chouans	71
La source de recettes	72
Affaire aux environs de Saint-Jouan	73
Coup de main sur Saint-Méen	74
Affaire de Ménéac	75
Nouveaux cantonnements républicains	76
Reddition des chouans	77

CHAPITRE III

Les troubles de 1796 à 1799

Désarmement fictif	79
Le brigandage	81
Les principaux brigands	81
Premiers brigandages sans mort	82
Les chouans collaborent avec les Bleus	82
Sanglante méprise aux Iffs	83
Une rafle	83
Meurtre de Crespel à Médréac	83
Emotion de Gabillard	84
Série noire à Romillé	85
Une jeune fille sciée à Irodouer	86
Nouvelles atrocités à Romillé et Irodouer	87
Le « Petit Morbihan »	88
Quelques captures	88
Gabillard se plaint de suspicion	89
Capture de Lansmann	90

Autres captures	91
Conséquences du 18 fructidor	92
Meurtre de Gaudin à Médréac	92
Les soldats de Bécherel jugés par un civil	93
Fouille générale sans résultat	95
Derniers méfaits de Denieul à Landujan	96
Capture et mort de Denieul	98
Procès de quelques brigands	99
Gabillard arrêté et évadé	99
Cantonnement à Médréac	100
Bandits à Montauban	101
Nouvelle fouille générale sans résultat	102

CHAPITRE IV

La seconde chouannerie

La loi des otages	105
Le village de la Reculais mal famé	106
Création des « gardes mobiles »	106
Saint-Méen a peur	107
Armistice du 24 novembre	108
La « division de Médréac » devient « 6 ^e légion »	108
Echec des négociations	109
Suppression de quelques cantonnements	109
Celui de Montauban maintenu	110
Perquisition à Faisne en Médréac	110
Cantonnement rétabli à Bécherel	111
Reddition des chouans	112
Gabillard se rend	113
Gabillard se marie	113

CHAPITRE V

Encore quelques troubles

Comment fut reçu le Consulat à Médréac	115
Les brigands s'en prennent aux propriétés	116
Le rôle des prêtres	117
Un heureux coup de filet	118
La justice en marche	118
Autre coup de filet moins heureux	119
Les brigands au Château-du-Loû	120

CHAPITRE VI

Les Cents jours

Régime impérial plus subi qu'aimé	122
Nouvelle « 6 ^e légion »	123
Les recettes	124
L'affaire de Saint-Jouan	125
La « 6 ^e légion » est dissoute	127

CHAPITRE VII

Quelques chouans

Médréac	129
Landujan	134
Montauban	135
Quédillac	135
Saint-M'Hervon	136
Saint-Pern	136
Plouasne	137

ANNEXE I

Jean-Julien Gabillard	139
-----------------------	-----

ANNEXE II

François Gaëtan Lamour	153
Fouilles à Liperan	157

Table des noms de lieux

A	Champrond 88
Aunais 32	Chapelle-Blanche 9, 14, 18, 26, 68, 125
B	Chapelle-Chaussée 54, 91, 94
Barrette (la) 47, 109, 120	Chapelle-du-Loû 9, 10, 32, 63, 95, 102, 115, 120
Barre (la) 99, 116	Chapelle-ès-Aubry 89
Barricade 32	Chapelles (les) 88
Baulon 27	Chapelle-Thouarault 31
Baussaine 16, 34, 35, 83	Chasse (la) 29
Beaumont 26	Chavagne 26
Bécherel 12, 14, 30, 42, 46, 54, 66, 71, 80, 106, 111, 125	Chaussonnière 45
Bédée 23, 30, 45, 60, 76, 88, 96, 103, 109, 118	Chesne-Ferron 109, 112
Bedoucerie 74	Clayes 37, 118
Beignon 27, 28, 29	Clos-Collet 61
Besnerais 103	Clos-Neuf 58
Besselais 36	Coccinade 26, 27
Boisgeai 35	Coëtlogon 56
Boisgêbert 61, 66	Concoret 29
Boisgentil 64	Costardais 48, 49, 95, 118
Boisgervily	Cotterel 22, 102, 118
Boispicard 116	Couëllan 41, 44, 58, 73, 124
Boquily 90	Cour-Porée 37
Bouexière 26	Cramoine 76
Bourgbarré 30	Crossais 62, 95
Boule-d'Or 67	Crouais 65, 68, 70, 118, 124
Bouteville 67	D
Bouyère 60	Dinan 15
Brambuan	E
Bréal	Evais 19
Brettonnière	Evran 16, 125
Broons 48, 56, 66, 76, 126	F
C	Faisne 110
Cardroc 35, 59	Ferronnière (la) 74
Caulnes 22, 48, 70	Fougères 23, 59, 68, 105, 125
Cesson 26	Fouil 31

G

Gaël 31, 46, 52, 96
 Grabusson 95, 102
 Geslouard 60
 Gesnuais 35
 Gévezé 30, 54, 55
 Ciguais 61
 Gué-au-Feuvre 66
 Guenroc 37, 41, 49, 57, 61, 68,
 76, 80, 91, 111, 113
 Guer 28, 29
 Guiller 58
 Guitté 9, 22, 26, 38, 41, 44,
 48, 56, 62, 68, 74, 91,
 106, 124

H

Hac 36
 Haie (la) 22, 73, 81, 85
 Halbodé 89
 Hédé 83, 109, 111
 Hellan 82
 Hermitage (l') 75
 Hîmé 85
 Hoptière 88

I

Iffendic 12, 22, 29, 31, 38,
 40, 53, 70, 76, 96, 103,
 116, 118, 121
 Iffs (les) 34, 35, 44, 54, 59,
 83
 Illifaut 30
 Irodouer 10, 26, 34, 40, 45,
 55, 58, 63, 74, 81, 86,
 88, 91, 93, 96, 102

J

Jonchère (la) 106
 Jugon 56

K

Kérouet 73

L

Lamballe 99
 Lande 29
 Landujan 12, 18, 26, 32, 36,
 40, 44, 53, 55, 60, 68,
 70, 72, 83, 89, 94, 99,
 105, 123, 134
 Langan 36
 Langouët 54
 Lanjégu 95
 Lanrelas 81
 Lattay 41, 57, 58
 Lavandière 34
 Le Loû 12, 32, 68, 83, 95, 102,
 109, 120
 Lescouet 82
 Liffré 30
 Linon 67
 Lipéran 22, 73
 Loscouët 30, 65
 Loudéac 53, 125

M

Mabilais 25, 42, 45
 Maisonneuve 119
 Marre-Roty 81, 86, 98
 Mauron 53
 Mauvaisinière 31, 119
 Maxent 27, 28, 31
 Médréac 9, 12, 14, 16, 26, 31,
 35, 37, 41, 45, 51, 56,
 58, 61, 63, 65, 70, 76,
 80, 85, 91, 100, 110, 115,
 119, 127, 129
 Ménéac 30, 75, 76
 Merdrignac 30, 51, 52, 53, 84
 Mézière 30, 54
 Mignerette 66, 67
 Miniac 34, 35, 64, 72, 81
 Montauban 9, 12, 16, 18 à 38,
 41, 44, 54, 60 à 77, 81, 89,
 100, 110, 116, 124, 135
 Montfort 10, 12, 17, 19...35,

40...48, 53...59, 72, 76, 83,
 96, 98, 103, 108, 110, 115,
 118, 125
 Montmuran 59
 Montreuil 30
 Mordelles 26, 27, 38, 68, 70
 Motte-Couleurs (la) 85
 Moulin-Tizon 40, 41, 44
 Musse (la) 26

N

Naudières 34
 Néal 100
 Nobsac 74

O

Ouches (les) 92

P

Pacy-sur-Eure 21
 Paimpont 29, 31, 34
 Parvoisin 26, 31
 Perchais 22, 23, 44, 47, 48, 73
 Perronnay 30, 44
 Piré 16
 Placis-Riffaut 86, 87
 Plélan 27, 28, 29, 31, 34, 46
 Plessix 44, 68, 95
 Pleugueneuc 67
 Pleumeleuc 39, 45, 46, 82, 83
 Ploermel 29, 53
 Plouasne 9, 26, 34, 36, 38, 41,
 49, 57, 68, 70, 71, 79
 Plumaudan 40, 58
 Plumaugat 44, 71, 81, 113
 Portail-Saget 34
 Potinais 102
 Poudouvre 61, 66
 Prée (la) 62
 Prévalaye (la) 40

Q

Quédillac 9, 14, 18, 32, 47,
 65, 68, 70, 72, 74, 77,
 82, 89, 109, 116, 119, 125
 Quéhermic 46, 60, 83, 84, 92
 Quengo 35, 36
 Querrier 15, 58, 95
 Quiberon 55, 56, 63
 Quiou (le) 68

R

Rabines 31
 Rabinet 87
 Reculais (la) 38, 106
 Reignerai 65
 Roche 38, 111, 113
 Roche-Tambel 38
 Romillé 17, 23, 30, 35, 37, 42,
 44, 46, 63, 79, 82, 85,
 88, 97
 Foussinière (la) 38
 Rüe (la) 59

S

Saint-Aubin-d'Aubigné 51
 Saint-Aubin-du-Cormier 14
 Saint-Brieuc-des-Iffs 35, 77
 Saint-Carné 109
 Saint-Domineuc 67
 Saint-Germain 30
 Saint-Gilles 37, 56, 68, 103, 124
 Saint-Gonlay 23, 96
 Saint-Hélen 37
 Saint-Jouan 49, 58, 74, 109,
 124, 125, 126
 Saint-Juvat 41, 49, 68, 70
 Saint-Launeuc 81
 Saint-Maden 68, 70
 Saint-Malo 16, 85
 Saint-Malon 29, 31, 34, 40
 Saint-Maurice 108
 Saint-Méen

Saint-M'Hervon 12, 32, 68, 93, 102
 Saint-Onen 18, 37, 53, 55, 68, 116, 121, 123
 Saint-Pern 9, 36, 38, 54, 68, 74, 111, 119
 Saint-Servan 81
 Saint-Symphorien 83
 Saint-Thual 67
 Saint-Thurial 31
 Saint-Uniac 12, 72, 102
 Sept-Angoisses 38
 Suais 62, 119

T

Talensac 18, 23, 38, 46, 47, 118
 Tansot 38
 Tertre 28
 Tinténiac 18, 68, 77
 Touche (la) 45
 Touches (les) 74
 Tour (la) 54, 67, 74, 112, 113
 Tourdelain 67
 Tréfumel 68, 106
 Tréguené 74
 Trémoré 75

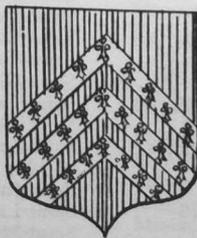
Trinité (la) 75, 76, 124
 Tyrol 81

V

Vaux 100
 Verger 82
 Vern 26
 Verrie 57
 Ville (Basse) 42
 Ville (Grande) 51, 63
 Ville (Petite) 76, 86
 Ville-aux-Marchands 19, 100
 Ville-aux-Bouchers 93
 Ville-Chapelle 87
 Ville-Chèze 96, 99
 Ville-Coterel 95, 101
 Ville-Eon 32
 Ville-ès-Rays 57
 Ville-Even 38
 Ville-Ferrier 13
 Ville-Ginglin 36
 Villeneuve 31
 Villevalaise 98

Y

Yvignac 56, 57



De Trécesson

« De gueules à trois chevrons d'hermines »

Table des noms de personnes

A

Alliou 23, 88
 Amphernet (d') 45, 66
 André 58, 81, 96, 97, 99, 102
 Argentais 116
 Aubert 59, 87, 99, 102
 Aubry 9, 101, 122
 Avril 29

B

Bal 66
 Barault 38, 82, 95, 97, 102, 103, 119, 129
 Barbier 49
 Barolière (la) 111, 112
 Baronnais 75, 76
 Baudais 36
 Beaugeard 90, 91, 100
 Bédée (de) 36, 40, 70, 123
 Bellebon 10, 22, 56, 95, 97
 Belot 34
 Bénazé (de) 37, 113, 124
 Berges 9
 Bernard 98
 Berrest 47, 124, 130
 Berthault 83
 Besmé 113
 Beyssac 111, 117
 Bizette 13
 Blanchard 52
 Blanchet 31, 32, 45
 Blyth 82
 Bodin 10, 129
 Bodinier 104
 Boisencour (de) 65
 Boisguy 97
 Boishamon (du)
 Boishardy (du) 39
 Boispaboul 109
 Boissière (de la) 123, 127

Boivin 38
 Follet 46, 50
 Botherel (de) 68, 72, 108, 111, 123, 124
 Boucher 37
 Bougault 65, 122, 124, 135, 136
 Bougeard 92, 93, 121
 Boulainvilliers (de) 30, 39
 Bourdet 70
 Brard 22
 Bréal 13
 Briand 9, 38, 61, 89
 Bridel 36
 Brindejonc 92, 93, 94, 97, 99
 Briot 98
 Rufférand 12
 Bulot 95
 Burel 118, 129
 Busnel 38, 46

C

Cadoudal 68, 73
 Cariguel 106
 Carillet 32, 70, 99, 129
 Carré 59
 Carret 59
 Catenos 95
 Cavey 108
 Champion 10, 13, 27, 29
 Chantreau 39
 Chantrel 62, 64, 116, 125
 Chapelle 18
 Charlopin 74
 Charpentier 13, 18, 31, 37, 60, 74, 122
 Chênfront 63, 95, 119
 Chenu 95
 Chérin 40, 51
 Chevalier 28, 35, 118, 119

Chevigné 13
Chilou 35
Cibon (de) 66, 109
Cintré 77
Clément 18, 32, 120, 135
Clouet 101
Cochu 95
Cohiniac 95
Collet 18, 90, 99, 129
Colliaux 18, 87
Colombel 18, 32, 62, 70, 95,
97, 100, 130
Cormatin 39, 43, 45, 46
Corvaisier 18, 118, 119, 137
Cousesbouc (de) 42, 44, 55, 67,
77, 80, 84, 108
Coulombel 22, 130
Coupé 96
Cramoul 76, 102
Crespel 9, 49, 66, 67, 70, 83,
84, 92, 130

D

Daguin 99
Daniel 59, 95
Dartois 13, 31, 58, 70
Datin 31, 46, 60, 70, 119, 122,
124, 130
Daugan 33, 60
Davoyne 9
Deffeins 85, 90, 99
Delahaye 37, 119
Delaporte 121, 135
Delaunay 9, 92
Delys 41
Demay 60, 82, 98, 99, 102,
116, 124
Deniel 118, 119, 135
Denieul 10, 41, 45, 53, 61, 68,
81, 88, 96, 102
Denis 30
Desbois 9, 13, 23, 41, 44
Deslandes 54
Dessein 56

Desvaux 64
Dolas 76
Doré 27, 28, 29
Doubri 97
Douceré 32, 130
Dreuslin 100, 102, 105, 107,
110, 113
Dubez 116
Duchatel 66
Dufrost 31, 38, 60
Dugué 32, 81, 84, 85, 91
Dupacq 57
Dupont 96
Durand 118
Durocher 30
Duval 121

E

Escolan 122
Eon 9, 66, 92, 117
Esnault 81, 82, 83, 91
Even 90, 102, 118, 119, 121

F

Faisant 31
Fauchet 56
Feint 83
Ferré 95
Ferron (de) 59, 124
Feuvrais 27
Fleuré 32
Forest (de la) 124
Fleury 9
Fornier 9, 92
Fougeray 104
Fourier 116
Frégeolière (de la) 73
Frin 18, 32
Frossard 61

G

Cabillard 13, 20, 23, 39, 47,
55, 58, 68, 70, 72, 77,

79, 84, 89, 95, 99, 109,
113, 119, 123
Gageard 38
Gaignet 110, 111
Gallais 86, 87
Garnier 33, 47, 70, 96, 103
Gaudin 46, 51, 61, 63, 70, 74,
82, 92, 118, 131
Geffrouais 18
Gency 110
Gendrot 136
Genestay 116
Gernigon 95, 118
Gery 13
Geslin 39
Gillet 116
Gillouais 95
Ginguené 42
Glemot 19
Glépin 81, 99
Glotin 108
Gortais 27, 35, 54
Gouallier 36
Grignard 18, 62, 120, 131
Grison 119, 120, 132
Guenroc 38
Guerin 37
Guernon 71
Guetrel 83
Guillard 9, 18, 88
Guillot 64

H

Hamon 77
Haouisée 61, 70, 124, 137
Hardy 51
Haré 118, 119
Héard 81, 82, 83, 102
Henry 59, 60, 96
Hesry 57
Hoche 11, 50, 55, 77, 79
Houitte 64
Huchet 57
Huet 88, 97, 118

J

Jamin 132
Jan 27, 29
Jannin 27
Janvier 53, 66, 67
Jaulin 35
Jégu 108
Jehannin 116
Joly 70, 134
Jouan 124, 136
Jouannin 63, 68, 124, 132
Journeau 132, 136

K

Krieg 50

L

Labbé 30, 132
Lacombe 29
Ladoyer 83
Lamandé 119
Lambart 37
Lambert 62, 64
Lamour 18, 22, 109, 124
Langlais 32, 53, 74
Lanjuinais 20, 50
Lansmann 81, 82, 84, 86, 89,
90, 91
La Rivière Gillet 41
Laudrain 31
Lazerneu 61
Lebreton 9, 27, 117
Le Brument 35
Lechat 37, 53
Lechaux 82
Le Clavier 95
Leclerc 18, 70
Lecoq 71
Lecorvaisier 70, 71
Leduc 18, 116
Lefeuvre 47
Leforestier 18, 31, 71, 124, 136

Lefranc 75, 132
Legendre 53
Legrain 65, 66
Le Levroux 70, 124
Lemaître 95
Lemarchand 20, 31, 102, 108
Le Masson 90, 91, 95, 96, 100
Le Moal 34
Lemoine 18, 44, 95
Lenormand 53
Leprêtre 27
Leray 95
Le Sénéchal 13
Levacher 32, 132
Lévesque 76
Levrel 77, 123, 136
Lhostelier 13, 118, 136
Limoëlan (de) 26, 47, 54, 70
Lolivier 74
Lollier 118
Lory 103
Louvel 10, 35
Lucas 71

M

Mahé 18, 119, 120
Maillard 54
Mangin 83, 89, 94, 109
Marchand 119, 124
Marqué 18, 38, 132
Martin 48, 95, 102
Massart 91
Mattat 109, 112
Maudet 36, 46, 70, 76, 96,
117, 118
Maugé 49
Méal 32, 38, 58, 67, 71, 95,
132
Mellet 72
Mellon (de) 70, 77, 95, 101,
123, 124
Mérel 65, 136
Michel 96
Mitaine 54

Moisan 95, 102
Morel 54, 59
Moriciaux 35
Morin 19, 23, 96, 103, 118,
121
Moussaye (de la) 95
Marais 52
Muret 57, 58, 63, 65, 67, 79,
125

N

Navaux 93
Neveu 85
Nicolas 72, 80
Nouyou 96

O

Odie 103
O'Neill 14
Oresve 34, 116
Oudard 51

P

Pailhès 88, 98
Pain 38, 61, 62, 133
Paseloup 36, 42, 93
Pattier 34
Pelé 135, 137
Pellan 137
Pelletier 77, 119, 120, 133
Pellois ou Pellonais 18, 44,
119, 124, 133
Ferroguin 58
Pescheloche 9
Pestel 31, 32, 49
Phénice 9
Pichon 9, 82
Picq 64
Picquet 97
Piedevache 66, 119, 120, 133
Pigeard 45
Piron 35, 45, 64

Pitois 10
Poinchevalle 125, 126
Poirier 34
Pollet 118, 119, 121, 135
Pontallier 103
Pontavice 44, 56
Pontbriand (de) 28, 47, 70, 75,
111
Portier 52
Potier 116
Pouluais 35
Frévalaye (de la) 111
Puisaye 26, 29, 34, 39, 65, 68,
79, 80

Q

Quémereuc 35, 61, 70, 122,
134
Quesnel 85

R

Raffray 76
Ramaré 136
Rayer 42
Raymond 13
Regnault 48, 118, 124, 137
Renaïs 122
Renault 18, 65, 70, 95, 124
Reslou 18
Revault 18
Rey 41, 51, 61
Richard 67
Ricordel 9
Rigourd 118, 119
Robert 9, 27
Robien (de) 85
Rochard 100
Roger 60
Rolland 40
Rondel 18, 95
Ronsin 104
Rossignol 50
Rosty 35

Ronerie (de la) 26
Roulin 34, 50
Roullier 83
Roumain 23, 92, 110, 113
Roussan 15, 16, 18, 23, 27
Rouyon 99
Rozé 60
Ruault 31, 32, 60, 90, 97
Ruellan 19, 32, 72, 134
Ruello 52
Ruelloux 135

S

Sabatier 29
Saget 38, 95
Saillard 116
Saint Pern (de) 67, 70, 77, 124
Saint Régeaut 32, 33, 56, 65,
68, 75
Samson 70
Saudrais 122
Sauvage 34
Sauvaget 62
Savin 88
Sérullas 120, 123, 124
Sévin 14, 16, 17, 18, 48, 95,
102
Sicot 70, 95
Simon 135
Sindo 27
Sotin 51
Stofflet 69

T

Tariole 23
Terra 32, 38, 49
Texier 36, 102
Thébault 32, 49, 81, 84, 85,
91
Thomas 32, 49
Tiengou 9, 13, 20, 22, 31, 66,
79, 102

Tinténia (de) 56
Tirel 32, 67, 93, 122
Tostivint 9, 32, 95
Trécésson (de) 109
Trégomain (de) 45, 56, 124
Treptel 13
Tripon 47
Troisdeniers 55
Trottemenu 116
Trouessard 59, 96
Tual 48, 116

U

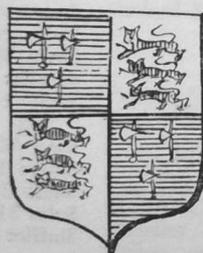
Udin 18, 83, 84, 124, 134

V

Vannier 70, 76, 134
Vaugham (de) 70
Vauquenu 38
Vendling 29
Verger 70, 104
Vetier 77
Victor 54
Viel 13
Vigeac (de) 84, 85
Vieuville (de la) 54, 55, 67, 68
Vincent 55

W

Wimpfen 21



Picot de Limoëlan

« Ecartelé, aux 1 et 4 : d'azur à trois haches d'armes d'argent en pal
aux 2 et 3 : d'argent à trois léopards de gueules
l'un sur l'autre »

Cet ouvrage a été tiré
sur les presses
de l'Imprimerie Lechaplais
à St-Hilaire du Harcouët - 50
le 15 juin 1972



